



## Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissance et de gestion du territoire

La MRC de Rivière-du-Loup





Mai 2008

### Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire

La MRC de Rivière-du-Loup

### Mai 2008

### Photo page couverture:

Paysage rural et agricole sur la route Michaud à Saint-Arsène. En arrière-plan, le clocher de l'église de Saint-Arsène et en avant-plan, une clôture de perches et des haies brise-vent ornementent le paysage. (C1809\_0055)

### Pour citer ce document :

Ruralys (2008) Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : Un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de Rivière-du-Loup La Pocatière : Rapport remis à la CRÉBSL. 118 p.

# $R_{ m emerciements}$

Cette étude des paysages bas-laurentiens n'aurait pu voir le jour sans l'apport et la collaboration de nombreuses personnes. Nous tenons d'abord à remercier monsieur Gérald Beaudry, directeur général de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent pour nous avoir appuyés dans ce dossier. Sa disponibilité et son écoute ont été très appréciés au cours de la réalisation de l'étude.

Nous remercions également tous les aménagistes et directeurs de l'aménagement des MRC du Bas-Saint-Laurent, ainsi que leurs équipes : messieurs Bertin Denis pour la MRC de la Matapédia, Paul Gingras pour la MRC de La Mitis, Benoît Rheault pour la MRC Les Basques, Nicolas Gagnon pour la MRC de Rivière-du-Loup, Yvan Migneault pour la MRC de Kamouraska et Jacky Ouellet pour la MRC de Témiscouata, ainsi que les directrices générales et leurs équipes, mesdames Louise Audet de la MRC de Rimouski-Neigette, Line Ross et Lisa Murray, technicienne en géomatique de la MRC de Matane.

Nos remerciements s'adressent aussi à monsieur Alain Parent, géographe, qui a participé à la réflexion et à la réalisation d'une partie de ces études paysagères pour les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata, ainsi qu'à monsieur Frédéric Jean, directeur des services de Loisirs et de la Culture de la Ville de Trois-Pistoles.

## Liste des intervenants

### Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent

Gérald Beaudry Directeur général

### RÉALISATION DE L'ÉTUDE

**Ruralys** 

Dominique Lalande Directrice générale, coordonnatrice

Catherine Plante Géographe, agente de développement, chargée de projet

(MRC de Rimouski-Neigette, Les Basques, Témiscouata, Rivière-du-Loup, Kamouraska)

Aurélien Pottier Géographe, photographe, chargé de projet

(MRC de Matane, La Mitis, La Matapédia)

Geneviève Meunier Stagiaire en aménagement du territoire et développement régional (Université Laval), assistante de

recherche (MRC de Rimouski-Neigette, Les Basques)

Olivier Albert Assistant de terrain (MRC Les Basques, Témiscouata)

Maryse Fleury Assistante de terrain (MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup)

Jean-François Rousseau Assistant de terrain (MRC de Rivière-du-Loup)

Pierrette Byles Assistante de terrain (MRC de Matane, La Mitis, La Matapédia)

Martine Jean Secrétaire-administrative

Geneviève Rioux Secrétaire

#### Avec la collaboration de

Marie-José Fortin Professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada

en développement régional et territorial, UQAR (chapitres 2 et 8)

Anne-Sophie Devanne Chercheure post-doctorale, Chaire en recherche du Canada

en développement régional et territorial, UQAR (chapitres 2 et 8)

**GéoKam** Production des cartes et de l'atlas numérique

Hervé Bernier Ingénieur, gestionnaire de projets

Michel Larose Géographe
Jean-Pierre Dion Technicien

### **Jacques Laberge Communications**

Jacques Laberge Co-concepteur et coordonnateur (CD-Rom)

Genivar

Simon Bouffard Directeur, simulation et géomatique cognitive, conception et réalisation (CD-Rom)

Estelle Huard Assistante à la réalisation (CD-Rom)

# Tables des matières

Remerciements	iv
Liste des intervenants	V
Tables des matières	vii
Liste des cartes	xi
Liste des figures	xii
Liste des tableaux	xvi
Liste des encadrés	xvii
Liste des sigles	xviii
1. Introduction	1
1.1 Le développement éolien : un contexte favorable pour l'étude des paysages	1
1.2 Le mandat : au-delà de l'éolien, connaître les paysages pour orienter de futurs projets	
d'aménagement et de développement	2
2. Paysages : Repères théoriques et appliqués	5
2.1 Trois approches traditionnelles du paysage	5
2.2 Vers une approche « intégrée » du paysage?	8
2.3 Tendances dans les politiques publiques et les démarches de planification	9
3. Méthodologie	13
3.1 Au cœur de la méthode : l'inventaire sur le terrain	14
3.2 La caractérisation des paysages	15
3.3. L'évaluation de la qualité paysagère	16

		3.3.1	Les thèmes paysagers et les composantes clés des paysages	17
			Les valeurs paysagères et leurs critères	18
4.	Portra	it du terri	toire	21
	4.1	Situatio	n géographique	22
	4.2	Quelque	es données sur le territoire	24
	4.3	Les élér	nents naturels	25
		4.3.1	Les assises rocheuses	25
		4.3.2	La genèse des formes du terrain et des grands ensembles topographiques	26
		4.3.3	Le littoral	27
		4.3.4	L'hydrographie	27
		4.3.5	Le climat	28
		4.3.6	Les domaines bioclimatiques	28
	4.4	Évolutio	on de l'occupation du territoire	29
		4.4.1	L'histoire du peuplement	29
		4.4.2	La démographie	30
		4.4.3	L'économie	32
			4.4.3.1 Le secteur primaire	32
			4.4.3.2 Le secteur secondaire	32
			4.4.3.3 Le secteur tertiaire	33
5.	Caract	érisation	des paysages: les familles paysagères	35
	5.1		-Verte »	37
	5.2	« Le litt	oral »	39
	5.3	« Les te	rrasses »	42
	5.4	« La Va	llée-de-la-rivière-du-Loup »	45
	5.5	« La M	oraine »	47
	5.6	« La Ma	rge-du-Plateau »	49
	5.7	« Les La	acs »	51
	5.8	« Le-Pla	nteau-forestier », « Le-Plateau-agroforestier »	53

6.	Évalua	ation de la	a qualité paysagère	57
	6.1		sages de catégorie 1	58
	6.2	Les pays	sages de catégorie 2	59
	6.3	Les pays	sages de catégorie 3	59
	6.4	Les pays	sages de catégorie 4	59
	6.5	Le cas d	les routes les plus fréquentées	60
		6.5.1	La route 132	60
		6.5.2	Les routes 291, 293, 232 et le chemin Taché.	60
7.	Discus	ssion et re	ecommandations	61
	7.1	Les com	posantes clés des paysages ruraux de la MRC de Rivière-du-Loup	61
		7.1.1	L'eau	61
		7.1.2	Les îles	62
		7.1.3	Le caractère rural agricole et forestier	63
		7.1.4	L'organisation foncière bien visible	64
		7.1.5	Les panoramas et points de vue	65
		7.1.6	Les villages	66
	7.2	Les reco	ommandations	67
		7.2.1	La question de l'affichage et des enseignes	67
		7.2.2	La restauration ou le choix judicieux des sites de carrière, gravière ou sablière	67
		7.2.3	Un règlement sur l'entreposage à ciel ouvert	67
		7.2.4	L'aménagement de la frange ou villageoise	68
		7.2.5	Revoir la façon d'implanter les haies brise-vent le long de l'autoroute 20	68
		7.2.6	L'étude des impacts d'un parc éolien sur le paysage rural de la MRC	68
		7.2.7	La mise en valeur des paysages insulaires et maritimes du nord-ouest de la MRC de Rivière-du-Loup	69
		7.2.8	La (re)valorisation du bâti dans le paysage rural : des outils variés disponibles	69
		7.2.9	L'agriculture	71
		7.2.10	La fermeture des paysages	71

		7.2.11 Synthèse des recommandations	72
8.	Filière	e éolienne et paysage : un défi d'acceptabilité sociale	77
	8.1	Implantations de parcs éoliens dans l'Est du Québec : un rythme soutenu	78
	8.2	Des dynamiques sociales changeantes	78
	8.3	Du technique au sociopolitique : nouveau défi pour la filière éolienne.	80
	8.4	Le problème de l'« acceptabilité sociale » : des facteurs d'explication théorique multiples	81
	8.5	Le paysage pour saisir, évaluer et interpréter les changements	83
	8.6	De l'acceptabilité sociale à la co-construction de projets	84
	8.7	Quatre approches complémentaires pour encadrer les parcs éoliens	86
	8.8	Proposition appliquée : une démarche de planification et de suivi participatifs du paysage	89
9.	Concl	usion	93
Bibliog	raphie		97
Annexe	1		107
Fi	che d'in	ventaire	107
Annexe	2		113
D	escriptio	on des critères d'évaluation de la qualité paysagère	113

Pochettes : Cartes, CD-Rom « Simuler sans dissimuler », Atlas numérique des paysages du Bas-Saint-Laurent

# Liste des cartes

En pochette.

Carte A : Entités et familles paysagères, MRC de Rivière-du-Loup, 2007

Carte B : Évaluation de la qualité paysagère par tronçons routiers, MRC de Rivière-du-Loup, 2007

# Liste des figures

Figure 1.	Approche intégrée du paysage	8
Figure 2.	Les municipalités et les principales voies de communication de la MRC de Rivière-du- Loup	23
Figure 3.	Le relief de la MRC Rivière-du-Loup	25
Figure 4.	Vue d'ensemble des familles paysagères de la MRC de Rivière-du-Loup	36
Figure 5.	« L'Isle-Verte ».	37
Figure 6.	Vue panoramique du paysage agricole ouvert de l'île Verte, dans l'entité paysagère « Le-Bout-d'en-Haut »	38
Figure 7.	Le phare, sur littoral rocheux nord de l'île Verte, dans l'entité paysagère « Le-Phare ».	38
Figure 8.	« Le littoral ».	39
Figure 9.	Terres agricoles inondables du « Littoral », dans l'entité paysagère « Rivière-des-Vases », entre Cacouna et L'Isle-Verte.	40
Figure 10.	Abrupt séparant les familles « Le-Littoral » et « La-Vallée-de-la-rivière-du-Loup », dans l'entité paysagère « Notre-Dame-du-Portage ».	40
Figure 11.	« Les terrasses »	42
Figure 12.	Paysage de la famille paysagère « Les-Terrasses » sur le chemin des Pionniers, au lieu-dit « Le-Reste-de-Cacouna ».	43

Figure 13.	Paysage de la famille paysagère « Les terrasses » route Principale à l'est de Saint-Arsène.  Habitat rural aligné typique.	43
Figure 14.	Paysage de la famille paysagère « Les-Terrasses », route du Coteau-des-Érables dans l'entité du même nom. La route descend vers le fleuve en plusieurs gradins	43
Figure 15.	« La Vallée-de-la-rivière-du-Loup »	45
Figure 16.	Paysage de « La Vallée-de-la-rivière-du-Loup » sur le chemin Fraserville	40
Figure 17.	Paysage de la famille « La Vallée-de-la-rivière-du-Loup » sur le chemin du Lac	40
Figure 18.	« La Moraine ».	4
Figure 19.	La moraine de Saint-Antonin en exploitation, sur le 2e rang Est de Saint-Modeste	48
Figure 20.	Paysage de la famille paysagère « La Moraine », 1er Rang Est de Saint-Modeste	48
Figure 21.	« La Marge-du-Plateau ».	49
Figure 22.	Paysage de la famille paysagère « La Marge-du-Plateau », route 291 au sud-est de Saint-François-Xavier-de-Viger.	50
Figure 23.	Déprise agricole de « La-Marge-du-Plateau » sur le 6e Rang Est à St-François-Xavier-de- Viger. (131206-018)	50
Figure 24.	« Les Lacs »	5
Figure 25.	Paysage de villégiature dans la famille paysagère « Les Lacs », chemin du Sud-du-Lac (lac de la Grande-Fourche).	52
Figure 26.	Paysage de villégiature dans la famille paysagère « Les Lacs », (lac de la Grande Fourche)	52
Figure 27.	« Le-Plateau-agroforestier »	54
Figure 28.	« Le-Plateau-forestier »	5:

Figure 29.	Paysage de transition entre les deux sous-familles « Plateau-agroforestier » et « Plateau-forestier », route 293 (La Grande-Ligne) à Saint-Cyprien.	56
Figure 30.	Paysage de la famille paysagère « Le-Plateau-agroforestier », chemin Taché un peu à l'ouest du village de Saint-Cyprien.	56
Figure 31.	Mariakèche ». Plusieurs éléments participent à la grande qualité de ce paysage rural ayant conservé sa structure historique : milieu agricole dynamique, route non asphaltée, vue panoramique vers le sud-est, lignes du parcellaire visibles. Quelques éléments font entrer	58
Figure 32.	Paysage de catégorie 4. Route Moreau, Saint-Arsène. En avant-plan, les remblais du banc d'emprunt en contrebas.	59
Figure 33.	Le lac Saint-Hubert dans la famille paysagère « Les-Lacs », vu du chemin Taché à Saint-hubert-de-Rivière-du-Loup. (160-6098)	61
Figure 34.	À Notre-Dame-du-Portage, le fleuve Saint-Laurent est constamment présent, comme ici sur la route 132, où une île de l'archipel Les Pèlerins domine le paysage rapproché, avec en arrière-plan la côte de la région de Charlevoix. (145-4567)	62
Figure 35.	Paysage agroforestier : croix de chemin devant le lac de la Grande-Fourche à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	63
Figure 36.	Paysage agricole dans la famille « Les-Terrasses ». (C1809_0242_PANO)	63
Figure 37.	Parcellaire évident à sur le chemin de la Montagne à l'Isle-Verte (entité « La Montagne ». (C1809_0124)	64
Figure 38.	Parcellaire évident sur le chemin de la Montagne à l'Isle-Verte (entité «La Montagne »).(C1809_0121)	64

Figure 39.	Point de vue vers le sud-ouest et les paysages du « Plateau-agroforestier » sur le chemin Taché Est à Saint-Cyprien. (IMGP7181)	65
Figure 40.	Point de vue vers le sud-est et la famille « Les-Lacs » sur le Deuxième Rang à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. (IMGP7041)	65
Figure 41.	Le clocher de l'église de Saint-Épiphane visible en circulant vers l'ouest sur le Premier Rang Est de Saint-Épiphane (entité « Vallée-de-la-Rivière-Verte »). (C1809_0079)	66

## Liste des tableaux

Tableau 1.	Périodes d'inventaire terrain pour chaque MRC et nombre de kilomètres parcourus	14
Tableau 2.	Nombre d'entités paysagères, de familles paysagères et de tronçons routiers évalués par MRC	16
Tableau 3.	Valeurs de l'évaluation de la qualité paysagère et champs sémantiques associés	18
Tableau 4.	Les valeurs et critères utilisés pour l'évaluation de la qualité paysagère.	18
Tableau 5.	Les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup	24
Tableau 6.	Évolution de la population de la MRC de Rivière-du-Loup entre 1976 à 2006	31
Tableau 7.	Les familles paysagères de la MRC de Rivière-du-Loup - superficies et nombre d'entités	35
Tableau 8.	Catégories l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie	57
Tableau 9.	Synthèse des recommandations	73
Tableau 10.	Démarche de planification et de suivi participatifs du paysage	90

## Liste des encadrés

Encadré nº 1	Définitions de paysage par des acteurs institutionnels et associatifs	10
Encadré nº 2	Démarche méthodologique	19
Encadré nº 3	Facteurs structurant les rapports entre des groupes d'acteurs locaux et des parcs éoliens étudiés dans la littérature scientifique	83
Encadré nº 4	Critères « paysagers » de localisation et d'implantation des infrastructures éoliennes proposés par Ruralys	88

## Liste des sigles

ATR Association touristique régionale

BAPE Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CLD Centre local de développement

CRÉ/CRÉ BSL Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent

ISQ Institut de la statistique du Québec

LRQ Lois consolidées du Québec

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec

MCCQ Ministère de la Culture et des Communications du Québec

MCCCFQ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

MRC Municipalité régionale de comté

OQLF Office québécois de la langue française

RCI Règlement de contrôle intérimaire UQAR Université du Québec à Rimouski

Tourisme BSL Tourisme Bas-Saint-Laurent

TNO Territoire non organisé

.

### 1. Introduction

Le paysage est le territoire perçu par l'humain. En tant que territoire perçu et ayant une signification, le paysage influence la qualité de vie des individus et des communautés. Par ailleurs, l'être humain crée continuellement le paysage par ses multiples activités. Le paysage s'avère donc changeant, modelé par les acteurs, leurs interventions, leurs perceptions et les processus biophysiques. Il constitue un facteur pour choisir une destination touristique.

Le paysage est une composante de plus en plus importante de la qualité de vie des individus et des communautés. En tant que territoire perçu ayant une signification, il offre un miroir à ses habitants qui y voient les traces historiques de leur passé commun, tout comme les potentiels pour leur avenir. Le paysage est un vecteur de l'identité locale et régionale, un élément de l'appartenance sociale et territoriale et un facteur d'attractivité des territoires. Les résidents comme les touristes choisissent leur milieu de vie et leur destination entre autres en fonction de la qualité des paysages. Cette dernière a donc des retombées sur l'économie et la culture d'une communauté, voire d'une région, tout comme sur ses perspectives de développement. C'est en partie pourquoi le paysage devient une préoccupation importante dans l'aménagement et la gestion intégrée des territoires. Les zones agricoles, la diversité des plans et des cours d'eau, les milieux humides, la forêt, la topographie, les villages ruraux et le milieu urbain contribuent à la richesse du paysage autant sur les terres privées que publiques.

Différents organismes de la région misent déjà sur ce potentiel. Le Bas-Saint-Laurent se définit comme une région touristique qui mise beaucoup sur la qualité de ses paysages pour attirer les visiteurs et leur assurer une expérience enrichissante. L'Entente-cadre de

développement du Bas-Saint-Laurent (2000-2005) de la CRÉ stipule, dans son cinquième axe sur la qualité de vie, cet objectif : « Poursuivre la mise en valeur du potentiel offert par le paysage bas-laurentien dans une approche de développement durable ». Le plan de développement 2007-2012 poursuit dans la même voie sur le développement durable, et la question du paysage est prise en compte dans les nombreux défis de développement identifiés pour la région. Les huit MRC ont aussi, en majorité, abordé les paysages dans leur schéma d'aménagement en tant que valeur économique et sociale à prendre en compte dans tout projet de développement.

## 1.1 Le développement éolien : un contexte favorable pour l'étude des paysages

Depuis quelques années, l'implantation et les projets de plusieurs parcs éoliens placent le paysage au cœur des préoccupations de différents acteurs en aménagement et en développement économique des régions du Québec comme des citoyens. Les projets de parcs éoliens, par les dimensions des appareils et leur nombre, marqueront le paysage de plus d'une localité où les gisements de vent sont exploitables, ce qui peut soulever de réels questionnements chez les populations locales.

Le développement soutenu de la filière éolienne au Québec, et particulièrement au Bas-Saint-Laurent, pose des enjeux majeurs quant à l'intégration des nouvelles infrastructures de cette énergie verte dans les paysages naturels et humanisés. Déjà, par le biais d'ententes de gré à gré avec Hydro-Québec, un parc éolien a vu le jour dans le secteur de Matane et un autre est envisagé dans la MRC

de Rivière-du-Loup. Par ailleurs, plusieurs promoteurs, tant privés que municipaux, ont présenté de nouveaux projets en 2007 au Bas-Saint-Laurent dans le cadre du second appel d'offres de 2000 MW d'Hydro-Québec, en septembre 2007. D'autres soumissions sont attendues en 2008 dans le contexte de projets communautaires.

C'est dans ce contexte de développement accéléré que la CRÉ du Bas-Saint-Laurent a effectué plusieurs démarches sur le territoire avec les différents intervenants du milieu : des séances d'information, de représentation et de consultation sur le développement de parcs éoliens. Plusieurs constats et démarches sont ressortis de ces consultations :

- quelques MRC ont travaillé sur l'élaboration d'un RCI, outil transitoire permettant de mieux coordonner localement le développement éolien.
- plusieurs intervenants ont identifié la CRÉ du Bas-Saint-Laurent pour intervenir sur l'ensemble du territoire dans le but d'évaluer l'impact cumulatif du développement éolien sur les paysages et sur l'industrie touristique.
- l'élaboration de critères régionaux d'implantation des éoliennes devait être rapidement réalisée.
- un mandat a été donné à ATI-Éolien, en 2006, pour effectuer un répertoire régional des projets éoliens sur le territoire (ATI-Éolien, 2006).

Les constats de ces consultations allaient dans le même sens que ceux du BAPE qui peuvent se résumer ainsi : l'importance d'avoir une vue d'ensemble sur le développement éolien et ses impacts paysagers sur le développement touristique en concertation avec les ATR, l'Office du tourisme et le milieu de la recherche en paysages; l'utilité de planifier le nombre de parcs éoliens dans une région afin d'éviter de cumuler les impacts sur les paysages, principalement dans les milieux valorisés pour le tourisme nature et paysager; et le besoin de déterminer la capacité d'implantation et d'évaluer l'impact cumulatif des éoliennes. D'autres aspects ont aussi été évoqués tel que la prise en compte des éléments de la structure du paysage dans les projets de parcs éoliens comme celui de la topographie des paysages. Finalement, l'ATR du Bas-Saint-Laurent soulignait aussi l'importance d'avoir une vision d'ensemble de parcs à construire et d'établir un cadre d'implantation basé sur la protection des paysages, tout en développant une planification régionale par MRC, incluant les schémas éoliens.

# 1.2 Le mandat : au-delà de l'éolien, connaître les paysages pour orienter de futurs projets d'aménagement et de développement

Dans ce contexte d'implantations rapides, l'encadrement a été estimé comme déficient dans les territoires habités du Bas-Saint-Laurent. Aussi, la CRÉ du Bas-Saint-Laurent a été identifiée pour intervenir sur plusieurs aspects de ces projets d'infrastructures qui influent sur l'évolution de son territoire et de son développement, notamment ceux de l'impact de la présence de parcs éoliens sur les paysages. La CRÉ voulait également voir la possibilité d'élaborer des critères régionaux d'implantation paysagère des parcs éoliens.

Pour ce faire, la CRÉ du Bas-Saint-Laurent a retenu les services de Ruralys. Le groupe avait déjà travaillé sur plusieurs mandats en paysages (MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata,

L'Île-d'Orléans)<sup>1</sup>. Par ailleurs, le mandat a été formulé au-delà de la question du développement éolien en regard des paysages. En effet, l'objectif était de générer une connaissance des paysages qui, tout en apportant une réflexion sur ce dossier très actuel, soit plus générale. Cela, dans le but que cette connaissance des paysages soit utile pour d'autres dossiers touchant l'aménagement du territoire et le développement rural, comme l'analyse d'autres types de projets proposés sur des terres privées, sans exclure les terres publiques.

Ainsi, notre mandat visait à produire un outil de connaissance sur les paysages bas-laurentiens pour éclairer la prise de décision des décideurs et gestionnaires en matière d'aménagement du territoire et de développement local et régional. Plus précisément, nous devions réaliser une étude de caractérisation et d'évaluation de la qualité des paysages du territoire du Bas-Saint-Laurent pour les terres privées des huit MRC, et ce, à partir de leurs principales voies de circulation.

Les résultats de cet exercice devaient idéalement être représentés sur support cartographique permettant d'identifier de façon générale des

\_

paysages « sensibles », entre autres par rapport au développement éolien, et de proposer des orientations possibles en matière d'aménagement du territoire. La production d'un atlas numérique des paysages bas-laurentiens complétait cet outil de connaissance. Un tel portrait régional des paysages du Bas-Saint-Laurent devait permettre d'éclairer les questions relatives à l'éolien, prioritaires sur les terres privées et de façon secondaire sur les terres publiques, d'aborder la possibilité d'établir des critères régionaux et d'aborder la question des effets cumulatifs. De plus, nous devions tester la possibilité de développer un outil d'implantation des parcs éoliens aux paysages bas-laurentiens en nous appuyant sur l'utilisation de simulations visuelles pour l'application de critères d'implantation. Ces intentions ont cependant dû être revues en cours de mandat.

En effet, la question du développement éolien, des ses impacts et de sa planification constitue un champ d'intervention très actif en recherche et développement. Dans ce contexte caractérisé par la réflexion et l'expérimentation, nous avons dû réorienter certains aspects de notre étude en cours de mandat. Entre autres, avec l'apport d'une équipe de chercheurs de l'UQAR, nous avons intégré une réflexion sur la dimension sociale des paysages et la notion de l'acceptabilité sociale, des aspects centraux dans les dynamiques sociales entourant le développement éolien. De plus, la faisabilité de la production d'un outil de simulations visuelles dans le cadre de ce mandat s'est avérée impossible. Aussi, nous avons orienté notre outil vers un produit plus didactique exposant une démarche paysagère dans le cadre du développement éolien tout en présentant les questions relatives aux simulations visuelles.

Ruralys (2004) Les paysages du Kamouraska: connaissance, évaluation et valorisation. MCCQ, Tourisme Québec, CRÉ Bas-Saint-Laurent, MRC de Kamouraska, Tourisme BSL; Ruralys (2006a) Les paysages de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup: caractérisation et évaluation. MRC Rivière-du-Loup / Tourisme Québec.; Ruralys (2006b) Les paysages de la municipalité régionale de comté de Témiscouata: caractérisation et évaluation. MRC de Témiscouata / Tourisme Québec.; Ruralys (2006d) La caractérisation et l'évaluation des paysages de la Pointe de Rivière-du-Loup: vers une gestion consensuelle des valeurs paysagères, Ville de Rivière-du-Loup; Ruralys (2007) Fiches de caractérisation et d'évaluation de la qualité paysagère. Cartes: Familles/entités paysagères; Évaluation de la qualité paysagère des principaux tronçons routiers; Zones de visibilité pondérées des éoliennes; Visibilité des éoliennes à partir des chemins principaux. MRC de Rivière-du-Loup.

### Les biens livrables :

Les résultats de l'étude sont organisés et diffusés par le biais de différents outils. Nous avons ainsi cherché à mettre à profit les technologies de communication les plus actuelles qui permettent de rejoindre des lecteurs d'horizons divers comme les élus, les aménagistes et les citoyens.

L'étude est structurée en huit rapports distincts, chacun rapportant le travail réalisé sur une MRC. Chaque rapport a été construit de manière à intégrer un bloc commun constitué d'une introduction (chapitre un), de quelques repères théoriques sur la notion de paysage (chapitre deux), de la méthodologie (chapitre trois), d'une discussion sur la filière éolienne et les paysages du Bas-Saint-Laurent (chapitre huit). La présentation des données propres à chacune des MRC se retrouve dans les chapitres intermédiaires : le portrait du territoire (chapitre quatre), la caractérisation des paysages et la description des familles paysagères (chapitre cinq), l'évaluation de la qualité paysagère (chapitre six) et une série de recommandations (chapitre sept).

L'iconographie constitue une partie importante de l'étude. En effet, un investissement notable a été fait sur le terrain pour photographier la diversité des paysages bas-laurentiens. Les photographies sont regroupées dans une base de données qui a été utilisée pour notre travail de caractérisation et d'évaluation. Dans les résultats de

l'étude, l'iconographie est valorisée de deux façons. D'abord, chaque rapport est illustré par un support photographique et cartographique. Puis, les huit rapports sont complétés par un atlas des paysages bas laurentiens sous format numérique. Destiné d'abord aux aménagistes, cet atlas permet de découvrir, de façon détaillée, les paysages de chacune des MRC par tronçons routiers, et ce, en mettant en relation un support cartographique avec des photographies. Éventuellement, cette base de données pourrait être utile pour un exercice de suivi visant à documenter l'évolution des paysages depuis 2007.

Enfin, un CD-Rom didactique exposant différents aspects de la démarche paysagère complète l'étude. On y aborde entre autres les questions méthodologiques relatives aux simulations visuelles. Une application est proposée à partir de l'éolien.

Notre étude de caractérisation des paysages régionaux et d'évaluation de leur qualité s'inscrit d'abord dans une perspective d'aménagement du territoire et de développement rural. Elle se présente comme un outil de connaissance et de gestion sur les paysages appliqué à l'aménagement du territoire, tout en ayant une préoccupation de diffusion et de sensibilisation par rapport à une problématique qui est de plus en plus présente dans notre société : Cette étude est issue de la volonté de plusieurs institutions et d'un contexte particulier, celui du développement éolien au Bas-Saint-Laurent.

### 2. PAYSAGES:

### REPÈRES THÉORIQUES ET APPLIQUÉS<sup>2</sup>

Depuis une quinzaine d'années, la compréhension du paysage a beaucoup évolué, autant dans les milieux scientifiques que professionnels. Ainsi, par le passé, la dimension visuelle du paysage a été au centre de nombreuses pratiques d'experts, notamment celle de l'évaluation des impacts. Or, il est apparu rapidement que cette dimension ne pouvait expliquer à elle seule l'importance des impacts et les fondements des conflits. Par exemple, sur le cas de l'éolien, tous les observateurs voient les mêmes éoliennes dans un paysage donné. Pourquoi alors certains les considèrent-ils bien intégrées au paysage local alors que d'autres estiment qu'elles le « brisent » ?

Si la visibilité est un facteur important de l'expérience paysagère, elle n'est pas le seul. Plusieurs autres influencent aussi l'appréciation esthétique du paysage, jugé « beau », « laid », « harmonieux », « cohérent », etc. Dans l'ensemble, on peut organiser ces facteurs autour de trois pôles, liés à autant de grands courants de pensée ou d'approches de paysage, dites : 1) territoriale, 2) culturelle et 3) sociopolitique.

Après avoir décrit succinctement ces trois approches traditionnelles (point 2.1), nous jetterons un regard sur la façon dont ces approches sont prises en compte dans les politiques publiques en examinant diverses définitions de paysage qui laissent deviner une tendance forte, misant sur une nouvelle approche plus « intégrée » du paysage

(point 2.2). Une telle approche implique plusieurs changements majeurs dans les façons d'aborder et de traiter les questions relatives au paysage, qui sont décrits par la suite (point 2.3).

### 2.1 Trois approches traditionnelles du paysage<sup>3</sup>

### Approche territoriale.

Les travaux associés à la première approche proviennent d'horizons disciplinaires distincts. Dans une perspective commune, ils privilégient une entrée par les dimensions matérielles du territoire observé : ce sont elles qui créent le paysage. Pensons par exemple, aux travaux plus anciens issus de la géographie régionale française de Vidal de la Blache ou, aux États-Unis, à ceux de Carl Sauer et de J. B. Jackson. Le paysage y est d'abord un cadre de vie où ont cours des pratiques sociales qui sont significatives dans le vécu et les modes de vie (« genres de vie ») d'individus et de groupes sociaux. Saisir le paysage consiste alors à documenter l'occupation historique et actuelle du territoire par les sociétés qui l'habitent, leurs usages et leurs pratiques. Dans un autre registre, des auteurs associés à l'« écologie du paysage » aborderont quant à eux le paysage comme un « environnement », voire un système ayant ses règles d'organisation et de fonctionnement (Burel et Baudry, 1999; Tress et Tress, 2001). Dans la suite de la tradition naturaliste développée par l'école allemande, le paysage est alors étudié en termes de formation

Pour citer ce chapitre ou un extrait : Fortin, Marie-José et Anne-Sophie Devanne (2008) « Paysages : repères théoriques et appliqués » dans Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de Rivière-du-Loup (Ruralys, éd.). La Pocatière : Rapport remis à la CRÉBSL. p. 5 à 11.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pour une description détaillée des trois approches, voir Fortin (2007a), p. 42-72.

géologique, de famille géomorphologique (ex.: relief accidenté, plaine), de peuplements forestiers, de caractéristique écologique (ex.: types de sols, qualités et résistance à certains phénomènes). Ces caractéristiques biophysiques, généralement observées à partir d'une échelle plus macro, seront mises en relation avec les activités humaines pour, entre autres, dégager les facteurs de transformation des paysages, autant visibles qu'invisibles (Domon et Bouchard, 2007)<sup>4</sup>.

En ce sens, les dimensions concrètes du territoire sont au centre des questionnements privilégiés dans cette approche matérielle du paysage :

- Quels éléments concrets structurent le paysage (ex. : géologie, topographie, végétation, occupation du sol)?
- Comment s'est organisé le peuplement historique du territoire et quelle occupation du sol en découle?
- Quelles sont les tendances actuelles en matières d'usages et de pratiques?
- Quels usages et pratiques créent une pression sur les paysages et modifient la qualité des écosystèmes ?

### **Approche culturelle**

La seconde approche en paysage est celle dite *culturelle*. Les conceptions de paysage qui y sont associées ont en commun de vouloir se démarquer de celles précédentes, considérées comme traitant le paysage comme un « objet » autonome. Pour ce faire, le paysage est abordé à partir d'un « sujet », trait fondateur de cette approche.

Le paysage est ainsi conçu comme une « manière de voir » le territoire, fondamentalement apprise et liée à un acteur (individu, groupe social, institution), c'est-à-dire sociale et culturelle. Diverses écoles de pensée sont cependant débattues dans ce paradigme. Il importe de les distinguer brièvement, car elles sont au cœur des pratiques traditionnelles en paysage qui sont actuellement remises en question.

Ainsi, une première façon de concevoir le paysage est de le définir à travers le registre de l'esthétique des formes. L'expérience visuelle y est centrale. Sur le plan méthodologique, les spécialistes de cette école de pensée, souvent formés dans des disciplines associées aux beaux arts, tentent de décrire le paysage selon l'organisation et l'agencement de dimensions concrètes et visibles du territoire : effets de composition des formes, lignes, couleurs, types de vues, etc. Cette conception du paysage scénique, presque vu comme un tableau, a été très influente en évaluation environnementale, centrée sur les impacts visuels, tout comme dans des champs de pratiques de l'aménagement, comme l'architecture de paysage ou le design urbain.

Parmi les questions qui y sont centrales, mentionnons les suivantes :

- Quelles sont les « unités » de paysage perceptibles du regard, telles que délimitées par certaines composantes géophysiques et fonctionnelles du territoire (ex. : topographie, végétation, cadre bâti, route)?
- Quels types de vues le territoire offre-t-il : filtrées, cadrées, ouvertes, panoramiques?
- Quelles infrastructures du projet seront visibles sur le territoire?
- Des mesures de mitigation peuvent-elles réduire les impacts visuels (ex. : talus, plantation)?
- La présence visuelle d'infrastructures modifiera-t-elle le caractère du paysage, défini comme agricole, forestier, urbain, industriel ou autre?

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Pour un exemple appliqué récent de cette approche, voir l'*Atlas écologique de la MRC de la Matapédia* (Côté, Denis et Lachance, 2006).

Cette conception est cependant contestée depuis de nombreuses années. D'une part, on dénonce la trop grande insistance sur les dimensions visibles du paysage et sur la composition des formes matérielles. L'expérience visuelle n'explique pas à elle seule la relation et les significations attribuées à un paysage par des observateurs. Alain Roger (1978) et Augustin Berque (1995) notamment ont expliqué la complexité du processus de perception et de construction des paysages dans leurs théories devenues célèbres, respectivement celle de l'« artialisation » et celle de la « médiance ».

D'autre part, on dénonce un glissement épistémologique souvent non admis qui postule que l'expérience esthétique du paysage serait universelle et saisie, presque de façon innée, par le spécialiste. En d'autres termes, si le paysage est une « manière de voir » le territoire, plusieurs facteurs l'influencent. Certains sont attachés à une culture plus « universelle », celle promue par les institutions en arts et en tourisme et dans les médias par exemple.

D'autres sont liés à une culture paysagère plus « locale », concernant les pratiques, les usages et coutumes, plus anciennes ou plus récentes, l'affectivité, le vécu des acteurs<sup>5</sup>.

Dans cette perspective, des chercheurs tenteront de documenter de façon rigoureuse des dimensions subjectives associées aux paysages comme la valorisation, les significations et les représentations attribuées aux paysages par divers acteurs (Bédard, 2002; Gamache *et al.*, 2004; Luginbühl *et al.*, 1993).

La reconnaissance de ces facteurs est à la source d'un débat important, particulièrement soutenu en France depuis les années 1990, où s'opposent des chercheurs s'attardant à la culture universelle ou institutionnalisée, comme Alain Roger et Augustin Berque, à d'autres misant aussi sur la culture locale, dont Judith Ann Epstein et Yves Luginbühl.

Les discours anciens ou récents, l'iconographie, la littérature, les documents de promotion touristique constituent autant de matériaux pour répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les acteurs (individus, groupes sociaux, associations, institutions) présents sur le territoire ou concernés?
- Quels rapports expérimentent-ils avec ce territoire?
- Comment qualifient-ils les paysages? Quelles significations leur donnent-ils?
- Quels sont les paysages valorisés par ces acteurs et pour quelles raisons (pratiques importantes dans leur mode de vie, repères identitaires, référent patrimonial, etc.)?

### Approche sociopolitique

Enfin, nous distinguons une troisième approche dans la littérature produite sur le paysage, celle dite sociopolitique. Rarement mise en évidence dans les typologies proposées, elle émerge avec plus de cohérence dans de récents travaux, alors que des auteurs commencent à se réclamer de cette perspective qui insiste sur une dimension souvent occultée ou du moins peu traitée, celle du pouvoir (Cosgrove, 1998). Le concept de paysage est ici utilisé de façon transversale pour examiner des dynamiques d'acteurs et pour saisir lesquels parviennent à faire valoir leur vision du paysage et, incidemment, à orienter les choix de développement et d'aménagement (Greider et Garkovitch, 1994; Jacobs et Mulvihill, 1995). Autant les démarches de mobilisation collective que les conflits ouverts ou latents retiennent leur attention. Les pratiques de gouvernance et la question de la participation constituent un angle privilégié d'étude (Jones, 2007). Dans le paradigme sociopolitique, le paysage est concu comme un lieu de médiation sociale et un enjeu d'appropriation du territoire, appropriation autant symbolique que

matérielle (Fortin, 2007a; Mitchell, 2003). Ce faisant, il devient une forme d'expression des rapports sociaux contemporains.

Les questions suivantes retiennent notamment l'attention dans cette approche :

- Quels sont les événements et les décisions qui ont marqué l'évolution des territoires et par quels groupes ont-ils été orientés?
- Quelles intentions sont affirmées, de façon implicite ou explicite (ex: projets touristiques, de protection d'écosystème), par rapport à l'occupation et à l'aménagement du territoire et par qui (individus, groupes, institutions)?
- Quels sont les ententes, tacites ou institutionnalisées, qui régissent les rapports de cohabitation sur le territoire?
- Des tensions, voire des conflits sont-ils perceptibles sur le territoire? Si tel est le cas, quels sont les territoires concernés et sur quel enjeu?
- Des groupes sont-ils exclus des processus influençant, au quotidien comme lors de grandes décisions, l'avenir du territoire ? Si oui, lesquels et pourquoi?

### 2.2 Vers une approche « intégrée » du paysage?

La particularité de chacune des approches est d'insister sur un ensemble de dimensions spécifiques du paysage — quoique pas forcément de façon exclusive. Elles touchent respectivement : 1) la matérialité du territoire, 2) ses significations et ses représentations symboliques et 3) son appropriation par des acteurs. En ce sens, chacune apporte des contributions originales, tout en comportant ses limites. C'est pourquoi de nombreux scientifiques, provenant autant

des sciences humaines que des sciences naturelles, estiment qu'il serait nécessaire de les associer dans une conception plus globale. Selon eux, une telle conception permettrait de dépasser la fracture héritée de la modernité et, ainsi, de retrouver la nature dialectique du paysage, liant sujet / objet, société / nature et matérialité / immatérialité. Cela supposerait cependant une nouvelle approche du paysage, dite « holistique ». Une telle perspective repose entre autres sur l'idée que le potentiel du concept de paysage, comme outil de connaissance des rapports société / nature / territoire, réside dans l'interpénétration de savoirs « spécialisés » (figure 1).

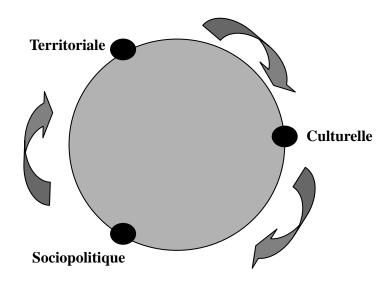


Figure 1. Approche intégrée du paysage

Un tel renouvellement paradigmatique est exigeant. Pourtant, à notre avis, il permet d'ouvrir des avenues de recherche pour situer les questions de paysage dans une perspective de développement territorial. Des chercheurs ont déjà commencé à explorer ces avenues, souvent dans des travaux plus appliqués (Guisepelli, 2005; Michelin *et al.*, 2005; Sgard, 1997)<sup>6</sup>, tout comme des acteurs des milieux associatifs et institutionnels, tel que discuté dans le point suivant.

## 2.3 Tendances dans les politiques publiques et les démarches de planification

Depuis les années 1990, des investissements importants ont été réalisés par des acteurs institutionnels dans le domaine du paysage en Europe. La France a impulsé le mouvement, avec l'adoption de la Loi Paysage (1993). Elle a été suivie par les pays signataires de la Convention européenne du paysage, adoptée en 2000. Les États se sont engagés notamment à développer des outils de connaissance et des démarches de planification pour mettre en œuvre les principes inscrits dans la Convention. Du nombre, citons les chartes de paysages, les atlas et les plans de paysage créés en France (Luginbühl et al., 1994), la démarche d'évaluation du Natural England (Swanwick, 2002), les catalogues du paysage en Espagne (Observatori del Paisatge, 2006).

6

Au Québec, de plus en plus d'acteurs des milieux institutionnels et associatifs adoptent l'approche globale et intégrée du paysage. Du moins sur le plan des intentions. En témoignent ainsi les définitions de paysage retenues dans de récents énoncés de politiques publiques, chartes et autres cadres de principes d'action (voir encadré no 1).

Sur le plan appliqué toutefois, les efforts déployés par l'État ont été plus timides<sup>7</sup>. L'innovation a surtout été portée par la société civile<sup>8</sup>. Le contexte de « crise » sociale se cristallisant autour de l'implantation de la filière éolienne semble avoir créé un climat propice à des investissements publics plus importants. Entre autres, des démarches de planification ont été proposées pour encadrer le développement des parcs éoliens en Europe d'abord et qui ont inspiré celles au Québec. Citons celles du ministère des Affaires municipales et des Régions (2007), du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (2007) et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2005). Le paysage y constitue un axe important.

Dans un article précédent, nous avons proposé trois avenues, soit : la qualification du paysage comme un indicateur des rapports d'« acceptabilité sociale », l'analyse de contenu des discours sur les paysages pour mieux comprendre les fondements de ces rapports et, enfin, des enquêtes axées sur ce thème pour aider à révéler des préoccupations sociales marginalisées (voir Fortin et Gagnon, 2006).

Soulignons tout de même la notion de « paysage humanisé », adoptée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi que celle de « paysage patrimonial » envisagée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Mentionnons d'abord la tenue d'États généraux du paysage, en 1995, regroupant plus de 650 professionnels concernés, suivi de la création du *Conseil du paysage québécois*. De même, à l'échelle locale, de nombreux organismes, comme *Ruralys* ou *Paysages Estriens*, ont investi cette question par le biais de diverses stratégies axées sur la patrimonialisation, la production artistique, la critique sociale et la concertation notamment.

#### Encadré nº 1 Définitions de paysage par des acteurs institutionnels et associatifs

Le paysage « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

(Conseil de l'Europe, 2000, article 1 de la Convention européenne du paysage)

« Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Le territoire que l'on observe aujourd'hui allie un ensemble d'éléments environnementaux aux multiples actions de l'homme. Dans ce processus continu, le territoire en constitue la matière première; il devient paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur paysagère ».

(Conseil du paysage québécois, 2000 : n.p.)

«Un paysage est une portion de territoire empreinte d'une signification particulière du point de vue du cadre de vie ».

(Blais, Michaud et Vézina, 2003 : 11)

« Considérant ici le paysage à titre de territoire perçu par les populations et dont le caractère résulte de l'interaction entre l'humain et la nature, il importe que le projet de territoire surpasse les impératifs d'esthétique paysagère et qu'il reflète autant les préoccupations environnementales, sociales, culturelles, interprétatives qu'économiques ».

(Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, 2007 : 60)

« Le paysage tel qu'entendu ici est une manière partagée (puisque collective) d'exprimer les liens complexes – idéels et matériels, sociaux et biophysiques, culturels et économiques, patrimoniaux et prospectifs – qui unissent une société à son territoire. Ces liens correspondent à la face visible de l'environnement, pour ainsi dire "à un environnement à visage humain" ».

(Ruralys, 2004: 4)

Au-delà des définitions théoriques et des énoncés de principes, c'est au niveau des pratiques que devrait se traduire la récente façon de penser le paysage, plus intégrée. Plusieurs démarches sont encore du domaine de l'expérimentation, incluant celles récentes proposées pour l'éolien. Cependant, elles sous-tendent des changements substantiels dans les façons d'aborder et de traiter les questions relatives au paysage par les experts et les décideurs. Sept **changements** méritent d'être soulignés à grands traits :

- 1. La reconnaissance de la nature polysémique et socialement construite du paysage, conçu comme une *relation* à l'endroit d'un territoire qui est porteuse de significations;
- Une implication plus grande de la société civile, incluant les acteurs affectés et concernés par les changements apportés par les projets proposés, dans la démarche d'évaluation des paysages jusqu'alors réservée aux seuls experts;
- 3. Une attention nouvelle portée à des paysages jusqu'ici peu considérés dans les politiques publiques traditionnellement centrées sur les paysages remarquables *dits* d'intérêts nationaux –, soit ceux liés à une esthétique du quotidien qui contribuent notamment à la qualité du cadre de vie ou à l'identité locale et régionale;
- 4. Une attention plus grande consacrée à l'étude des systèmes de perceptions et de représentations sociales des paysages en parallèle d'efforts méthodologiques faits pour expliciter les dimensions objectives et subjectives du paysage, en distinguant les phases de caractérisation (ou de description) de celles de l'évaluation;

- 5. La reconnaissance que les paysages évoluent dans le temps, ce qui incite à revoir les approches en matière d'aménagement du territoire. Plutôt que de vouloir figer des territoires dans leur état existant, l'objectif des politiques consistera à orienter les changements susceptibles d'être apportés sur des territoires dans une direction donnée, en lien avec une vision du paysage futur souhaité<sup>9</sup>;
- 6. L'insistance sur l'idée qu'une telle vision doit émerger d'un processus de délibération collectif et ouvert afin d'être la plus partagée et la plus réappropriée possible dans toutes les pratiques et les prises de décision qui concernent l'occupation et d'aménagement du territoire, et ce, à différentes échelles (du local au national);
- 7. Une redéfinition du rôle de l'expert qui s'engage de plus en plus dans la conception et la coordination de tels processus et démarches participatives impliquant une diversité de groupes d'acteurs et utilisant plusieurs outils provenant de disciplines diverses et jugés complémentaires.

En somme, la façon de définir le concept de paysage a évolué dans l'histoire des sciences et dans les pratiques d'experts. Après des décennies misant sur des approches sectorielles, une approche plus intégrée du paysage est actuellement privilégiée, où seraient liées, du moins sur le plan théorique, les connaissances rattachées aux trois approches plus traditionnelles soit des dimensions matérielles (ex. : végétation, cadre bâti, visibilité), culturelles (ex. : symbolique, esthétique) et sociopolitiques (ex. : dynamiques d'acteurs, rapports de pouvoir). Ce changement paradigmatique, également observé dans les politiques publiques, sous-tend des modifications considérables à apporter aux pratiques traditionnelles en paysage.

La Convention européenne du paysage distinguera ainsi des objectifs de « protection », de « gestion » et d'« aménagement » des paysages.

### 3. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour la caractérisation et l'évaluation de la qualité des paysages est celle développée depuis 2004 chez Ruralys (Ruralys, 2004). Cette méthodologie est bonifiée au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances, mais surtout de son application dans différents contextes d'intervention.

Les publications portant sur la question paysagère au Bas-Saint-Laurent sont peu nombreuses. La problématique des paysages est souvent abordée dans le cadre des schémas d'aménagement des MRC. Elle y est abordée de manière différente selon les cas. On la retrouve essentiellement dans les sections sur les territoires d'intérêt esthétique et sur le patrimoine. De plus, différents intervenants ou organismes se sont intéressés aux paysages de certaines MRC du Bas-Saint-Laurent, particulièrement sur les impressions visuelles ou par l'évaluation de certains tronçons routiers (Michaud et al, 1997a et 1997b; Pottier, 2000). Ces études, même si elles sont partielles, ont permis à certaines MRC de prendre en compte leurs paysages dans des projets reliés à l'aménagement du territoire.

Plus récemment, des MRC du Bas-Saint-Laurent ont fait l'objet d'études de leurs paysages. La démarche paysagère élaborée par Ruralys s'inscrit dans un contexte où la question paysagère est au cœur des préoccupations, tant pour des questions relatives à l'aménagement du territoire qu'au patrimoine rural et au développement local et régional. Elle est abordée dans une approche intégrée où conservation, mise en valeur, développement et revitalisation des territoires ruraux sont sous-jacents à une réflexion globale de plusieurs enjeux territoriaux. Notre étude vise à accroître les connaissances sur les paysages par la création d'outils visant à les prendre en compte et ainsi mieux composer avec ces enjeux.

Dans le cadre de l'Entente spécifique pour le développement de l'offre en tourisme du Bas-Saint-Laurent, Ruralys se voyait confier en 2003 le mandat d'amorcer une étude sur les paysages basée sur leur caractérisation et sur l'évaluation de leur qualité paysagère. Pour ce faire, le territoire de la MRC du Kamouraska a servi de territoire pilote pour développer une approche méthodologique d'analyse tenant compte des valeurs esthétique, sociale et culturelle, interprétative, économique et environnementale des paysages. Cette recherche nous a permis de définir les grandes familles paysagères du Kamouraska, de réaliser la cartographie de la qualité des paysages de cette MRC et de formuler un certain nombre de recommandations pour guider les interventions en matière d'aménagement du territoire (Ruralys, 2004). Au cours de la même année, un forum régional, sous le thème « Paysage et qualité du cadre de vie. Approches et enjeux en milieu rural », présentait les résultats de cette étude et permettait d'échanger avec plus de 130 participants sur la question paysagère.

Puis en 2005, Ruralys créait la table régionale des paysages du Bas-Saint-Laurent regroupant plus de 20 participants (les MRC, plusieurs ministères et organismes). Deux objectifs généraux ont été identifiés : 1) Sensibiliser et promouvoir la question paysagère auprès des citoyens, des élus et des intervenants agissant sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, 2) Initier le développement d'outils de connaissance, d'analyse, d'évaluation et de gestion des données sur les paysages en rapport avec le développement du territoire bas-laurentien. Ruralys a été identifié comme étant le porteur du dossier et l'organisme pouvant assurer l'animation de cette table. De même, les participants de cette table ont identifié, entre autres, un projet commun à l'échelle régionale, en l'occurrence l'élaboration d'une charte des paysages pour le Bas-Saint-Laurent.

En 2006, nous déposions deux études paysagères pour une partie des territoires des MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup. Ces études ont été réalisées dans le cadre de l'Entente spécifique pour le développement de l'offre en tourisme du Bas-Saint-Laurent (Ruralys, 2006). Durant la même année, la Ville de Rivière-du-Loup nous donnait le mandat de réaliser une étude paysagère dans un secteur péri-urbain de la ville, soit la Pointe de Rivière-du-Loup (Ruralys, 2006b et 2006d).

Une autre problématique a été abordée, celle de la question du développement éolien. La MRC de Rivière-du-Loup nous demandait d'apporter notre expertise pour l'accompagner dans le cadre du projet de parc éolien Terravent. Le mandat a consisté à compléter la caractérisation et l'évaluation des paysages des secteurs touchés par le projet (Ruralys, 2007b).

Dans le cadre du présent mandat, nous avons travaillé le territoire à l'échelle de chacune des MRC, permettant à celles-ci d'avoir un outil de connaissance et de gestion sur leurs paysages. Cette approche permet d'aborder la question paysagère à l'aide d'une approche territoriale (voir encadré no 2).

#### 3.1 Au cœur de la méthode : l'inventaire sur le terrain

Au cœur de la méthode, c'est le travail terrain, c'est-à-dire un inventaire sur le territoire à l'étude. L'observation sur le terrain se fait à une échelle « micro », donc à l'échelle humaine, dans l'optique de l'usager. La récolte de données et l'analyse se complètent autant sur le terrain que par la suite, au bureau. L'observation, la récolte de données, la prise de photographies et la cartographie constituent les outils de cette méthode qui, une fois employés permettent une meilleure connaissance des paysages du Bas-Saint-Laurent.

L'inventaire sur le terrain s'est déroulé de la mi-juin à la minovembre 2007, en excluant les secteurs précédemment couverts dans les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata (tableau 1). Toutes les routes municipalisées accessibles en voiture ont été parcourues, évaluées et leurs paysages caractérisés.

**Tableau 1**. Périodes d'inventaire terrain pour chaque MRC et nombre de kilomètres parcourus

MRC	Période d'inventaire	Kilométrage parcouru
Kamouraska	Août à novembre 2003/ Septembre 2007	Environ 6000 km
La Matapédia	Septembre et octobre 2007	6500 km
La Mitis	Juin et juillet 2007	3500 km
Les Basques	Juin et juillet 2007	4500 km
Matane	Juillet et août 2007	5000 km
Rimouski-Neigette	Septembre et octobre 2007	4500 km
Rivière-du-Loup	Octobre et novembre 2005/ Décembre 2006	2000 km en 2006
Témiscouata Octobre à décembre 2005/Août 2007		4000 km en 2007

Pour chaque MRC, l'espace rural agricole, agroforestier et forestier a été inventorié sur les terres privées, mais les périmètres urbains et les autoroutes n'ont pas été considérés parce que nécessitant une approche spécifique. Un seul territoire public, le TNO de Routhierville dans la MRC La Matapédia, a fait l'objet d'une analyse. Voici les objectifs élaborés pour l'inventaire :

- Identifier les composantes fondamentales des paysages des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.
- Évaluer la qualité des paysages à partir des principaux tronçons routiers des entités paysagères;
- Transposer les résultats de l'inventaire sur support cartographique.
- Constituer une banque de photographies géoréférencées des paysages bas-laurentiens pour la production d'un atlas numérique.

Sur le terrain, les observations ont été notées sur des fiches d'inventaire et constamment mises en rapport avec les cartes topographiques au 1/20 000° ou, pour certains territoires dans l'arrière-pays, avec les modèles numériques d'élévation, desquels on obtient des cartes topographiques en trois dimensions. Les photographies géoréférencées et regroupées dans une base de données devaient permettre de saisir les caractéristiques des paysages évalués (via les tronçons routiers) et de représenter la diversité des paysages des MRC du Bas-Saint-Laurent.

### 3.2 La caractérisation des paysages

La caractérisation des paysages est un exercice de généralisation qui fait une synthèse entre les données physiques (ensembles structuraux, relief, hydrographie, climat, végétation) et l'occupation humaine du territoire (formes d'occupations, activités, usages, dynamiques). Elle conduit à un découpage territorial qui permet de mieux appréhender les différents paysages régionaux. Les entités paysagères sont par la suite nommées selon l'odonymie, la topographie ou la géographie des lieux. La caractérisation des paysages consiste non seulement en une description des éléments, thèmes et caractéristiques visibles du paysage comme tel, mais également en un découpage et une identification des entités paysagères et des tronçons routiers compris dans les limites de ces dernières. Les caractéristiques matérielles visibles et l'expérience sensorielle offerte (types de vue : fermées, ouvertes, panoramique, et) sont aussi combinées aux différentes connaissances sur le territoire (historiques, géographiques, économiques, sociologiques, environnementales, etc.).

### L'entité paysagère

Une entité paysagère est une aire où s'observe un paysage singulier et identifiable et qui est définie par une certaine fermeture spatiale assurée, par exemple, par les formes du terrain ou le couvert forestier. Elle se distingue par l'homogénéité relative de ses éléments paysagers, naturels et humains (bâti, végétation, relief, points de vue, sens, usages, etc.). L'entité paysagère est délimitée à l'aide d'une triangulation de l'espace, faite à partir des axes de circulation et d'une synthèse des perceptions visuelles. Les entités paysagères demeurent des aires perçues et de parcours. Dans cette optique, le voisinage des entités est à considérer si l'on tente de faire valoir le paysage selon une logique d'itinéraire. Quoi qu'il en soit, les entités paysagères forment le cœur de l'expérience visuelle.

L'expression « une certaine fermeture spatiale » de l'entité paysagère réfère aux limites d'entités qui sont plus ou moins bien définies ou ouvertes<sup>10</sup>. À certains endroits, on peut passer graduellement d'une entité à l'autre à mesure qu'une ou que des caractéristiques du paysage (habitat, utilisation du sol, fonctions économiques, peuplement forestier, formes de terrain, dynamique évolutive, etc.) changent. Deux secteurs d'entités paysagères contiguës peuvent alors former une certaine homogénéité. Ainsi, dans certains cas, on passe presque sans s'en rendre compte d'une entité à une autre (une limite approximative ou floue). Dans d'autres cas, la limite d'une entité comporte quelques percées visuelles vers une autre entité (limite ouverte). Un troisième type de limite d'entité paysagère (le premier étant la limite nette, représentée sur la carte A par un trait continu), celle-là en pointillé sur les cartes, est la limite approximative. Utilisée surtout dans les secteurs boisés, la limite approximative vise à faciliter le découpage en entités de tout le territoire privé (y compris les secteurs boisés), en plus de certains secteurs du territoire public. Le découpage en entités des zones boisées implique à la fois de parcourir les routes carrossables, mais également d'utiliser les données disponibles sur les cartes topographiques au 1/20 000<sup>e</sup> et les cartes en trois dimensions. Il en résulte donc des entités paysagères plus englobantes, dont le tracé suit en grande partie le relief.

<sup>10</sup> Sur la carte des entités paysagères de chacune des MRC (carte A en pochette), les limites ouvertes sont représentées par un trait ondulé qui souligne l'imbrication de deux entités limitrophes pourtant distinctes.

### La famille paysagère

Les entités paysagères ont été regroupées dans des ensembles plus généraux appelés familles paysagères. On reconnaît ces ensembles par les caractéristiques fondamentales qui les constituent et qui permettent de les différencier entre eux. Il s'agit d'une échelle de découpage plus large qui rend compte de la diversité des paysages par MRC et à l'échelle régionale. Les différentes familles paysagères traduisent les interactions entre le milieu physique et l'occupation humaine du territoire. Chaque famille possède donc une singularité visuelle, une organisation, une « identité » particulière. Le découpage spatial en familles paysagères n'est pas permanent et peut être réévalué dans le temps en fonction de la dynamique des paysages et du changement de leurs caractéristiques. Aux limites des familles paysagères, les paysages sont parfois plus flous et montrent une transition. Les différences entre deux familles adjacentes, par exemple, sont alors moins marquées (voir carte A, en pochette).

Dans le cadre de cette étude, les familles paysagères regroupent un certain nombre d'entités paysagères ainsi que les tronçons routiers, décrits et évalués, compris dans les limites de ces dernières (tableau 2). Le nombre de familles paysagères varie d'une MRC à l'autre. Enfin, certaines familles paysagères, dont les caractéristiques fondamentales s'étendent au niveau d'une partie ou sur l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, sont communes à deux MRC ou plus.

**Tableau 2**. Nombre d'entités paysagères, de familles paysagères et de tronçons routiers évalués par MRC.

MRC	Nb d'entités paysagères	Nb de familles paysagères	Nombre de tronçons évalués
Kamouraska	81	7	322
La Matapédia	254	14	308
La Mitis	132	11	237
Les Basques	72	7	211
Matane	265	14	259
Rimouski-Neigette	85	14	171
Rivière-du-Loup	69	8	208
Témiscouata	39	9	273

### 3.3. L'évaluation de la qualité paysagère

Le paysage est, par essence même, intrinsèquement lié à la qualité. Du domaine des formes et des couleurs, il est une composition plus ou moins agréable à regarder, un rapport plus ou moins harmonieux qui a à voir avec la beauté, l'esthétique. Il a des liens avec la reconnaissance sociale qui le charge de valeurs plus ou moins partagées. Il a des relations étroites avec l'enracinement ou l'ancienneté qui lui confèrent un caractère patrimonial. Ses images en adéquation avec une région propagent ses particularités et rappellent, tout en l'affirmant, son identité. Il est fait de richesses, de diversités, mais également d'ouvertures qui renvoient à son aspect fonctionnel. La qualité exprime une totalité, un résultat de l'interaction entre plusieurs facettes (matérielle et sociale) qui s'analysent dans un tout (Béringuier *et al.*, 1999).

L'évaluation qualitative que nous avons construite s'inscrit dans une perspective multidimensionnelle reflétant autant que possible les multiples points de vue et échelles pouvant exister, lesquels pourraient servir à envisager le paysage et l'éventail des intérêts collectifs et individuels qui pourraient être manifestés. C'est en outre pourquoi une méthode à critères multiples a été retenue. Les valeurs et critères retenus devaient considérer non seulement les composantes et les fonctions présentes sur le territoire, mais également les tendances évolutives. L'évaluation fait appel à des considérations « concrètes » et « imaginaires », où il existe une certaine part de subjectivité. Toutefois, notre démarche d'évaluation du paysage envisage, au moyen de critères et de valeurs, les faits territoriaux afin de souligner les caractéristiques distinctes de chaque paysage. Au bout du compte, un paysage n'est pas meilleur ou moins bon qu'un autre, ni exceptionnel ou médiocre. Une plus grande qualité paysagère témoigne de valeurs paysagères mieux exprimées.

Dans cet esprit, la qualité représente autant une aspiration qu'une intention en matière de paysage. La qualité est aussi un enjeu sur le plan économique et a des retombées sur plusieurs secteurs d'activité (industrie touristique, culturels, activités commerciales et industrielles, agriculture, etc. ).

Une approche à partir des voies de découverte (ou tronçons routiers) limite parfois l'évaluation de la qualité à une fraction de l'entité paysagère. Néanmoins, ces corridors linéaires, partagés par tous ceux qui fréquentent le territoire, permettent de placer au cœur de l'évaluation les parties les plus humanisées et les points de vue les plus dominants. Il s'agit d'une échelle dite humaine, de l'usager, laquelle se conjugue aux différentes échelles d'analyse sur le terrain, selon la longueur des tronçons routiers évalués (voir la carte B en pochette). L'évaluation du paysage a des fondements pratiques puisqu'elle permet d'identifier ses valeurs et de trouver un sens pour agir. Il s'agit donc de repérer des enjeux, d'établir des priorités d'intervention en fonction des points forts et des points faibles, mais

également d'identifier des modèles de qualité pour s'en inspirer, pour s'y référer, des modèles à appliquer, à modifier ou à réadapter selon le cas.

Nous sommes conscients que l'exercice d'évaluation a ses limites : « Or l'appréciation portée sur un paysage, la manière même de le regarder (et de le délimiter), dépendent étroitement de l'état d'esprit, des références culturelles et des systèmes de représentation de l'observateur – qu'il soit pris au sens d'individu ou au sens de corps social » (Dérioz et Laques, 1996). Ainsi, nous n'irons jamais jusqu'à revendiquer l'objectivité pure à l'issue d'un tel exercice d'évaluation.

## 3.3.1 Les thèmes paysagers et les composantes clés des paysages

Le paysage doit sa cohérence et sa structure aux thèmes qui le composent et qui sont récurrents ou en opposition (Claval, 1995). Les thèmes majeurs du paysage sont les ingrédients qui composent la qualité paysagère, actuelle ou à construire (Gorgeu et Jenkins, 1954). Ainsi pour chaque famille paysagère, une liste des thèmes paysagers a été dressée. Ces thèmes, qui peuvent se retrouver au sein d'autres familles paysagères de la MRC étudiée, représentent les caractéristiques principales et les éléments identitaires majeurs du paysage pouvant être inclus, par exemple, dans différents projets de mise en valeur. Les enjeux paysagers principaux, liés aux thèmes paysagers, découlent de l'identification de ces thèmes. De plus, plusieurs thèmes communs se retrouvent dans les familles paysagères. L'identification de ces éléments communs permet de faire ressortir des composantes clés des paysages communes à tout le territoire de la MRC.

### 3.3.2 Les valeurs paysagères et leurs critères

Les valeurs paysagères forment l'ossature de la démarche d'évaluation. Cinq valeurs sont retenues : esthétique; sociale et culturelle; interprétative; environnementale; et économique. Elles s'inscrivent dans la tendance des recherches contemporaines du paysage. Le tableau 3 relie les valeurs retenues dans cette étude à la terminologie parfois utilisée pour désigner des valeurs similaires (Ruralys, 2004).

**Tableau 3**. Valeurs de l'évaluation de la qualité paysagère et champs sémantiques associés.

Valeurs	Champs sémantiques associés
Esthétique	Visuel, sensoriel, etc.
Sociale et culturelle	Historique, mémorial, patrimonial, identitaire, symbolique
Interprétative	Scientifique, didactique, pédagogique, muséal
Environnementale	Écologique, naturel, qualité (du cadre) de vie, etc.
Économique	Commercial, touristique

Chaque valeur regroupe des critères qui constituent le moteur de l'évaluation de la qualité des paysages (tableau 4). Ces critères ne sont pas choisis au hasard. C'est en faisant la synthèse de plusieurs études et réflexions sur le sujet que nous en avons établi une liste. Ils sont appuyés par des idées-forces. La pondération<sup>11</sup> retenue est organisée selon la portée de chaque critère.

**Tableau 4.** Les valeurs et critères utilisés pour l'évaluation de la qualité paysagère.

Valeurs	Critères de qualité	
7.0.41	Qualités visuelles et expérientielles – sensorielles	
Esthétique	Harmonie	
	Variété	
Sociale et culturelle	Intégrité géohistorique et patrimoniale	
Sociale et culturelle	Reconnaissance (sociale et culturelle)	
Interprétative	Capacité de dévoilement de son importance historique	
	Typicité	
Environnementale		
	Cohérence	
Économique	Intérêt socio-économique	
	Valeur prospective	

Les critères s'appliquent aux paysages visibles le long des tronçons routiers, ces derniers étant circonscrits par les limites des entités paysagères qu'ils parcourent, sans toutefois « effacer » les éléments paysagers importants ou marquants situés à l'extérieur de cette entité. La somme de l'évaluation de chaque critère fournit un « indicateur de l'état paysager » pour chaque tronçon routier. La méthode d'évaluation produit un indice de qualité paysagère globale, dont la valeur varie entre 11 et 36. Cet indice est donc basé sur la prise en compte de plusieurs éléments (voir fiche d'inventaire en annexe 1). Nous avons établi quatre catégories de qualité paysagère telle qu'évaluée à partir des tronçons routiers à des fins de représentation cartographique (carte B, en pochette). Les paysages de catégorie 1 sont ceux dont la qualité paysagère est la plus importante alors que

La pondération de chaque critère figure sur la fiche d'inventaire utilisée pour le travail de terrain (voir en annexe 1).

les paysages de catégorie 4 ont une qualité paysagère jugée moindre. Il faut être conscient que l'indicateur est « une valeur subjective » et

qui reflète un moment donné, variant entre 2004 et 2007 selon les MRC, et une situation donnée observée par des géographes<sup>12</sup>. Les critères de qualité des valeurs paysagères sont expliqués en détail dans l'annexe 2.

Encadré nº 2 Démarche méthodologique

	Étapes	Outils	Termes
T E R R	Inventaire, échelle « micro » :  1) <u>Délimitation des entités paysagères</u> selon des caractéristiques matérielles visibles (relief, végétation, activités humaines dominantes, facteurs dynamiques de changement, des patrimoines présents) et de l'expérience sensorielle offerte (ex : types de vue <sup>13</sup> , effets de surprise)	<ul> <li>Observation visuelle sur le terrain depuis les routes parcourues en voiture</li> <li>Prise de photographies géo référencées</li> <li>Expérience tactile, visuelle (sensible)</li> <li>Cartographie</li> <li>Modèle numérique (pour arrière pays)</li> </ul>	Entités paysagères
A I N	Interprétation :  2) Évaluation de la qualité paysagère (à partir de l'expérience offerte depuis les tronçons routiers; comprend les paysages offerts par l'entité paysagère.)	• Observation visuelle « organisée » à partir d'une grille regroupant cinq «valeurs» (divisée en 11 critères) et d'une liste d'« éléments favorables » et « défavorables » (pour le critère Qualité visuelle et expériencielle/sensorielle) <sup>14</sup>	<i>Qualité</i> du paysage
В	Analyse, échelle « macro » :  3) Catégorisation des résultats de l'évaluation de la qualité paysagère	<ul> <li>Répartition des résultats de l'évaluation de la qualité paysagère de tous les tronçons routiers en 4 catégories de qualité</li> <li>Interprétation des changements possibles</li> </ul>	
U R E A U	Analyse (descriptive), échelle « macro » :  4) Regroupement des «entités» dans des ensembles plus vastes (plus «stables») sur la base de caractéristiques communes touchant la géomorphologie, l'occupation du territoire et de son évolution et les tendances actuelles, les facteurs déterminant de l'évolution et les éléments de l'expérience sensorielle	<ul> <li>Cartographie à partir des notes de terrain, observations, des photos</li> <li>Analyse des caractéristiques</li> </ul>	Familles paysagères Thèmes paysagers

Site de l'Indicateur Paysage, <a href="http://indicateur.paysage.free.fr/fra/principes.html">http://indicateur.paysage.free.fr/fra/principes.html</a>. Page consultée le 27 mars 2008.

Fermées, ouvertes, panoramiques, en plongée, etc.

et qui repose sur le modèle paysager du «paysage agroforestier bas-laurentien», ruralité habitée avec activités agricoles dynamiques (polyculture), montrant traces de l'occupation du territoire (ex : architecture ancienne préservée et restaurée, parcelles visibles), vue ouverte.

# 4. PORTRAIT DU TERRITOIRE<sup>15</sup>

Pôle économique de la région formée des MRC du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques (KRTB), la municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup profite généralement d'une économie florissante. Son succès est dû à la vitalité de plusieurs entreprises de transformation oeuvrant dans les domaines des produits de la tourbe, des pâtes et papiers, etc. La MRC profite aussi du tourisme, lequel se concentre sur le littoral du Saint-Laurent et à l'île Verte. La MRC a déjà démontré son intérêt pour ses paysages, d'une part en les abordant sous différents aspects dans son projet de schéma d'aménagement révisé et, d'autre part, en faisait appel à l'expertise de Ruralys à trois reprises (2006a, 2006d et 2007b). Avec le développement de l'industrie éolienne, le territoire louperivien pourrait bientôt accueillir le parc éolien Terravent. Il va de soi que le paysage sera transformé avec cette implantation. Ce possible changement crée un contexte favorable pour réfléchir à la qualité des paysages et aux enjeux qui les touchent.

La caractérisation des paysages (chapitre cinq) et l'évaluation de la qualité paysagère (chapitre six) basée sur la méthodologie développée par Ruralys (depuis 2004) et décrite au chapitre trois. Une série de recommandations d'ordre général est ensuite proposée (chapitre sept). Toutes les routes accessibles des 13 municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup, ont été parcourues 16.

Un total de 69 entités paysagères ont été délimitées et nommées selon l'odonymie<sup>17</sup> et la toponymie des lieux<sup>18</sup>; 208 tronçons routiers ont été évalués à l'intérieur de ces entités paysagères. Neuf familles paysagères ont été identifiées et une banque de 2 500 photographies des différents paysages de la MRC a été constituée. Par ailleurs, la MRC de Rivière-du-Loup avait déjà fait appel à Ruralys pour des études en paysages (de 2005 à 2007)<sup>19</sup>. La MRC de Rivière-du-Loup possédera donc, au terme de la présente étude, plusieurs outils de connaissances de leurs paysages qui seront utiles à la planification de projets de développement et à l'aménagement du territoire.

### Précisions méthodologiques

L'inventaire sur le terrain a lieu en trois étapes, en lien avec trois mandats différents. Le premier mandat a été réalisé en 2005 en collaboration avec la MRC de Rivière-du-Loup et dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'offre touristique du

Sauf indications contraires, toutes les données du portrait sont tirées du schéma d'aménagement et de développement révisé : premier projet de la MRC de Rivière-du-Loup (2004).

Un tronçon n'a pu être décrit et évalué selon notre grille d'analyse, celui du chemin de la Rivière-Verte à Saint-Antonin, car trop urbanisé.

L'odonymie réfère au nom commun odonyme. Il s'agit du nom d'un lieu désignant une route, une voie ferrée, une piste cyclable, un sentier, etc. Quant au toponyme, il s'agit d'un nom propre identifiant un phénomène ou un élément géographiques de la surface terrestre (nom géographique) (OQLF, 2008).

Six entités paysagères n'ont pas été nommées, certaines à cause de l'absence de route qui aurait permis de les parcourir.

La MRC de Rivière-du-Loup a déjà en main la première phase de l'étude, réalisée en 2005 et 2006 et 2007; certaines de ses actions en aménagement du territoire s'y sont référées (Ruralys, 2006a et 2007b). Une étude des paysages de la Pointe-de-Rivière-du-Loup a été réalisée en 2006 pour le compte de la Ville de Rivière-du-Loup (Ruralys, 2006d).

Bas-Saint-Laurent. Le territoire avait alors été couvert en partie – excluant une grande partie des routes de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-François-Xavier-de-Viger. L'évaluation de la qualité paysagère et le découpage des entités paysagères ont été complétés en décembre 2006 dans le cadre d'un deuxième mandat visant à accompagner la MRC dans la planification du projet de parc éolien Terravent. Enfin, notre équipe est retournée sur le terrain en septembre 2007 pour compléter la banque de photographies<sup>20</sup>.

### 4.1 Situation géographique

La MRC de Rivière-du-Loup occupe une partie de la rive sud de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, entre les villes de Québec et de Rimouski. Son territoire fait partie de la région administrative du Bas-Saint-Laurent (figure 2). Les MRC adjacentes sont celles de Kamouraska au sud-ouest, de Les Basques au nord-est et de Témiscouata au sud-est. Les principales voies d'accès – l'autoroute Jean-Lesage ou Transcanadienne, (autoroute 20) et la route 132 – traversent le territoire dans l'axe SO-NE, parallèlement à l'estuaire. La route 185 (Transcanadienne) relie la MRC au Témiscouata et au Nouveau-Brunswick, vers l'est. Le service de traversier du havre de Rivière-du-Loup relie également la MRC de Rivière-du-Loup à Saint-Siméon, dans la MRC de Charlevoix-Est.

\_

 $<sup>^{20}</sup>$  La caractérisation et l'évaluation des paysages étaient à ce moment terminées.

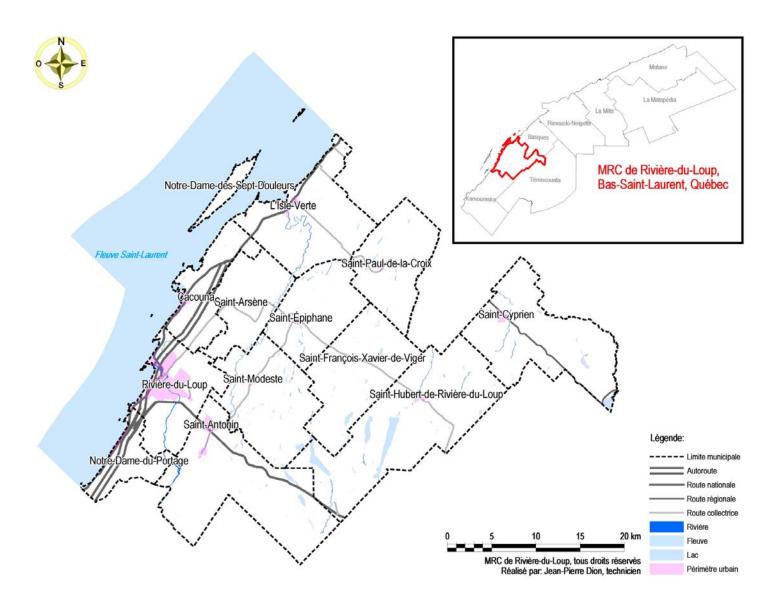


Figure 2. Les municipalités et les principales voies de communication de la MRC de Rivière-du-Loup

# 4.2 Quelques données sur le territoire

La MRC de Rivière-du-Loup couvre une superficie de 1 270 km<sup>2</sup>. Parallèlement au fleuve, son territoire, aux limites irrégulières, s'étire sur environ 50 km, tandis que perpendiculairement sa profondeur frôle les 40 km. Une île importante, la seule qui soit habitée dans le Bas-Saint-Laurent, en fait partie : l'île Verte (11,2 km<sup>2</sup>).

Plus de la moitié de la population de la MRC, totalisant 34 116 habitants en 2006, réside dans la ville de Rivière-du-Loup. La MRC compte 13 municipalités<sup>21</sup> (tableau 5).

La figure 2 illustre le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup qui a été couvert par notre étude. De la façade maritime, incluant l'île Verte, jusqu'aux limites sud-est, le territoire louperivien a été couvert en entier. Une majeure partie de ce territoire conserve un caractère rural.

Tableau 5. Les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup

Municipalités	Superficie (km²)
Cacouna	62,49
L'Isle-Verte	112,33
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	11,18
Notre-Dame-du-Portage	39,55
Rivière-du-Loup	83,39
Saint-Antonin	182,66
Saint-Arsène	71,01
Saint-Cyprien	136,14
Saint-Épiphane	82,36
Saint-François-Xavier-de-Viger	110,19
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	183,99
Saint-Modeste	107,91
Saint-Paul-de-la-Croix	84,25
MRC de Rivière-du-Loup	1267,45

Source: MAMR (2008)

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Depuis la fusion de Cacouna-village et Cacouna-paroisse.

## 4.3 Les éléments naturels<sup>22</sup>

Globalement l'assiette physique de la MRC de Rivière-du-Loup comporte des éléments longilignes – l'île Verte, le littoral, des collines rocheuses, certaines terrasses. Ces aspects sont importants puisqu'ils structurent le territoire, la topographie et les vues, des composantes fondamentales de l'expérience paysagère (figure 3).

#### 4.3.1 Les assises rocheuses

Les assises rocheuses du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup font partie des Appalaches, une vaste province géologique et une vieille chaîne de montagnes qui s'étend sur l'ensemble de la façade orientale de l'Amérique du Nord. Les formations rocheuses appalachiennes sont formées de roches sédimentaires qui ont été fortement plissées et faillées pendant l'ère géologique du Paléozoïque, il y a environ 450 millions d'années.

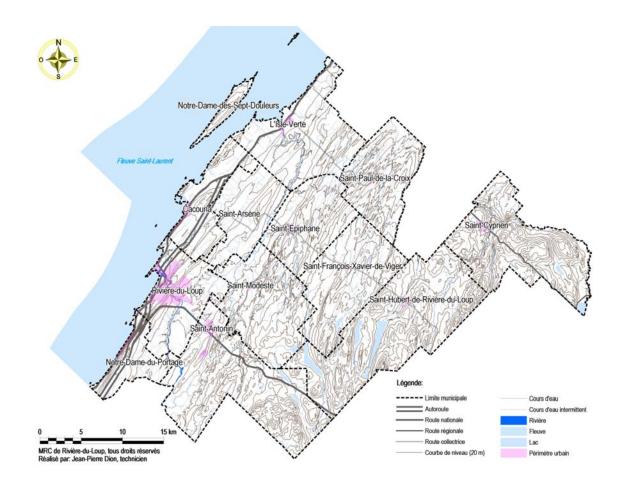


Figure 3. Le relief de la MRC Rivière-du-Loup

La section 4.3 se réfère à Ruralys (2006a).

# 4.3.2 La genèse des formes du terrain et des grands ensembles topographiques

Les formations rocheuses précédemment décrites ont subi de longues périodes d'érosion par différents agents d'érosion, dont les glaciers continentaux. La période récente post-glaciaire (13 000 ans à aujourd'hui) débuta par une submersion d'eau de mer du territoire (formation de la mer de Goldthwait<sup>23</sup>) lors du retrait progressif du glacier - qui avait écrasé la croûte terrestre. Ces eaux marines couvraient la zone littorale jusqu'au niveau de l'altitude actuelle d'environ 165 m. Pendant un millier d'années, d'épais dépôts d'argile viennent tapisser les basses terres submergées en eau profonde. Au cours du processus de retrait de cette mer, des terrasses littorales étagées se sont formées, visibles en maints endroits entre les altitudes de 30 et 165 m environ. Ces sables et graviers couvrent une grande partie du nord-ouest de la MRC. Depuis 9 000 ans avant aujourd'hui, le niveau de l'estuaire a fluctué autour de celui actuel, de façon à tailler les basses terrasses du littoral, lesquelles occupent le fond des anses du littoral (anses du Portage, de la rivière du Loup, au Persil, de Gros-Cacouna, Verte). De superficies restreintes par rapport à l'ensemble du territoire, elles sont importantes des points de vue écologique et paysager.

Un élément local important de la période géologique récente dans la MRC de Rivière-du-Loup est la moraine<sup>24</sup> de Saint-Antonin, formée il y a environ 13 000 ans par un glacier continental, à l'est du village du même nom. Elle constitue un important dépôt de sables et de

graviers organisé en collines irrégulières, dont la hauteur peut atteindre 60 m, et qui s'allonge sur environ 30 km selon un axe quasi nord-sud, entre le « Village-de-la-Blague » (Saint-Antonin) et la montagne à Morneau (Saint-Arsène).

À l'échelle de la MRC, l'examen de la topographie permet de circonscrire deux grands ensembles topographiques: les terrasses littorales de l'estuaire et le plateau appalachien. Ces deux ensembles sont séparés par des versants à pente variable. Un escarpement important dans la zone littorale s'étend de la limite ouest de la MRC vers le cœur de la ville de Rivière-du-Loup, à l'est de laquelle il s'estompe. La chute de la rivière du Loup en est un exemple.

Les terrasses de la zone littorale constituent une bande de quelques 10 à 15 km dans la MRC. Elles s'articulent en trois ou quatre vastes gradins, eux-mêmes découpés en terrasses d'amplitude plus modeste. Derrière la ville de Rivière-du-Loup, le replat d'un de ces gradins forme une plaine large de deux à quatre kilomètres. Son centre est occupé par une vaste tourbière. Une autre tourbière, plus modeste, occupe un autre replat au nord de Saint-Arsène. Souvent, un talus entre deux gradins est surmonté par une éminence à pente modérée ou douce, habituellement rocheuse, et qui permet d'avoir une vue de part et d'autre (exemples : sur le chemin des Pionniers; sur la route 291 à l'ouest de Saint-Épiphane; sur le chemin de la Montagne à L'Isle-Verte).

L'île Verte, quant à elle, consiste en une barre de schistes allongée dans l'axe SO-NE, bornée de part et d'autre par une falaise morte qui tire son origine de périodes d'érosion plus anciennes. Le rivage associé à cette croupe rocheuse comporte une plate-forme d'érosion littorale et une plage graveleuse.

Le plateau des Appalaches représente quant à lui un vaste ensemble géographique qui déborde largement le territoire de la MRC. Son relief de croupes et de sillons appalachiens, dont l'altitude varie entre

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> La mer de Goldthwait a occupé l'estuaire du Saint-Laurent à l'est de Québec en même temps que sa voisine à l'ouest, la mer de Champlain, recouvrait une partie du sud du Québec, entre Ottawa et Québec.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Une moraine est un relief formé par les mouvements d'un glacier. Il s'agit d'une l'accumulation de sédiments transportés puis déposés par le glacier. Ces sédiments (dépôts glaciaires) son rassemblés sous le nom de « till », un mélange d'argile, de limon, de sable, de cailloux et de blocs (Rutter, 2008)

150 et 425 m, est peu accidenté, mais il est nettement plus énergique dans la partie sud-est du territoire. La limite NO de la première marche du plateau est localement recouverte de dépôts marins (sables et graviers) mis en place par la mer de Goldthwait. La zone de colonisation intérieure du 19<sup>e</sup> siècle dans la MRC de Rivière-du-Loup s'est surtout développée dans le quadrant NE du territoire (Saint-Paul, Saint-François-Xavier, Saint-Hubert, Saint-Cyprien), aux pentes plus douces et aux dépôts meubles sans doute plus continus et moins grossiers qu'ailleurs sur le plateau.

#### 4.3.3 Le littoral

Le tracé du littoral de la MRC est déterminé en bonne partie par une structure rocheuse parallèle à l'estuaire. Au sud-ouest de Cacouna, les rives des anses ou des baies présentent toutes un tracé en forme de crochet, dont les bouts sont ancrés à des promontoires rocheux littoraux qui représentent des extrémités de barres rocheuses. Entre elles, des anses sont construites par les vagues découlant des vents dominants.

Entre Gros-Cacouna et la terre ferme, un tombolo (flèche de sable) a été construit par les courants. De part et d'autre, des terres marécageuses se sont implantées, puis ont été modifiées par la construction du port de Gros-Cacouna.

Plus à l'est, les battures s'élargissent, notamment à partir du chenal entre la terre ferme et l'île Verte. Une bonne partie du littoral de l'anse Verte et de celui plus à l'est comporte une forme de protection anthropique historique contre les hautes marées, ne serait-ce qu'un alignement ancien de pieux (ce qui est mis en évidence par le tracé plutôt rectiligne du trait de côte sur les cartes topographiques).

### 4.3.4 L'hydrographie

Le plan d'eau majeur de la MRC est l'estuaire du Saint-Laurent. À cette hauteur, il s'agit du moyen estuaire, caractérisé par un mélange d'eaux douces et salées. De grandes marées et une forte turbidité caractérisent ce secteur.

Trois bassins versants importants drainent le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Il s'agit de ceux de la rivière du Loup (à l'ouest), de la rivière Verte et de la rivière Trois-Pistoles<sup>25</sup> (à l'est). Ils font tous partie du grand bassin versant alimentant le fleuve Saint-Laurent. Le bassin versant de la rivière-Trois-Pistoles, en majeure partie situé sur le territoire de la MRC voisine de Les Basques, draine une partie de la municipalité de Saint-Cyprien.

Le réseau hydrographique suit généralement l'orientation des barres rocheuses de la structure appalachienne – parallèles à l'estuaire – dans lequel il se déverse. La rivière Verte est le cours d'eau le plus important de la MRC en termes de superficie du bassin de drainage. Elle parcourt l'est du secteur des terrasses littorales avant de tourner à 90 degrés pour diriger ses méandres vers l'estuaire dans la municipalité de L'Isle-Verte.

À l'intérieur des terres, les principales rivières sont la Sénescoupé et la Toupiké, tributaires de la rivière des Trois Pistoles qui coule sur une courte distance dans la municipalité de Saint-Cyprien.

La MRC de Rivière-du-Loup comprend plusieurs lacs relativement importants dans la partie sud de son territoire, notamment les lacs de la Grande-Fourche, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Saint-François-Xavier-de-Viger.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> L'embouchure de la rivière Trois-Pistoles est située dans la MRC Les Basques.

#### 4.3.5 Le climat

La MRC de Rivière-du-Loup est sous l'influence d'un climat continental humide froid. Les températures moyennes diminuent en s'éloignant du littoral. L'altitude fait aussi en sorte d'influencer à la baisse les températures moyennes. En partant du nord et allant vers le sud, le nombre de jours sans gel diminue, alors que les précipitations augmentent. Quant aux hivers, ils sont longs et froids et s'étendent sur quatre mois. Les vents dominants de la région soufflent du sudouest, du nord-ouest et du nord-est. Généralement, on n'observe pas de gel au sol entre la mi-mai et le début octobre. Chauds et courts, les étés offrent une saison végétative variant entre 160 et 170 jours, du début mai à la mi-octobre. Annuellement, le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup reçoit un peu moins de 1000 mm de précipitations, lesquelles sont plus importantes en été et en automne (MRC de Rivière-du-Loup, 2004; CRIACC, 2006).

Les données de station météorologique de Saint-Arsène, couvrant la période de 1963 à 2004 montrent que janvier est le mois le plus froid et juillet le plus chaud; les précipitations sont plus importantes de mai à septembre. La station de Saint-Clément – dans la MRC Les Basques, mais enclavée dans la MRC de Rivière-du-Loup – révèle des données semblables et les mêmes conclusions pour la même période, sauf que les hivers y sont en moyenne plus froids et les précipitations plus abondantes.

### 4.3.6 Les domaines bioclimatiques

À cause de l'influence maritime, la végétation potentielle de l'érablière à bouleau jaune est peu courante sur le littoral. Des peuplements d'épinettes accompagnées de sapin et de thuyas s'accrochent aux collines et aux falaises, de même que sur l'île Verte.

Aujourd'hui presque entièrement défrichées, les terrasses de la zone littorale auraient été recouvertes autrefois de peuplements forestiers du domaine climacique<sup>26</sup> de l'érablière à bouleau jaune, soit le bouleau jaune et l'érable à sucre. Seulement, l'activité humaine a considérablement modifié ces forêts là où il en reste. Les tourbières restent, quant à elles, le domaine de l'épinette noire ou du mélèze.

Le plateau est le domaine de la sapinière à bouleau jaune, laquelle couvre 68 % de la MRC. Ce domaine climacique est une zone de transition entre la zone de végétation tempérée nordique dont elle fait partie et la zone de végétation boréale<sup>27</sup>. La sapinière à bouleau jaune devrait correspondre à une forêt mixte dominée par les résineux. Cependant, constamment perturbées par l'exploitation forestière et l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, ces forêts ont été remplacées par un couvert forestier de transition, ou les feuillus, comme le peuplier faux-tremble, sont plus nombreux que les résineux.

(OLF, 2008).

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Climacique : « Qui se rapporte au climax » (OLF, 2008); climax : « Stade ultime d'une succession évolutive de communautés végétales dans un milieu donné, où l'on conçoit que la végétation a atteint une très grande stabilité »

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Le Québec est divisé en trois zones de végétation. Du sud au nord : 1) zone tempérée nordique – peuplements feuillus et mélangés; 2) zone boréale – peuplements de conifères; 3) zone arctique – végétation arbustive et herbacée (MRNF, 2003).

#### Évolution de l'occupation du territoire 4.4

# 4.4.1 L'histoire du peuplement<sup>28</sup>

Après la dernière déglaciation, le littoral de la MRC de Rivière-du-Loup a été fréquenté par les peuples Amérindiens tant à la période préhistorique qu'historique, particulièrement les Malécites. L'embouchure de la rivière du Loup les a d'abord attirés avec son havre facile d'accès, ses ressources marines et les facilités de transport vers les terres au sud. Un réseau de portages le long de cette rivière et de plusieurs plans d'eau reliait le littoral du fleuve Saint-Laurent au lac Témiscouata. Les Français y sont attirés d'abord pour les activités de traite, particulièrement les pelleteries, dont ils veulent le monopole en Nouvelle-France. Les rivières parcourant le territoire du sud vers le nord ont permis à ce commerce de s'étendre.

La concession de la seigneurie de la rivière du Loup en 1673 à Charles Aubert de la Chesnaye permet à son propriétaire de poursuivre des buts commerciaux de traite des fourrures, tout comme Louis Lauzon de la Citière et Louis Couillard de Lespinay, seigneurs de l'Isle-Verte en 1653 et 1663. Ce n'est qu'environ 100 ans plus tard qu'un noyau de population d'environ 50 personnes est recensé dans la seigneurie de la rivière du Loup; celle de l'Isle-Verte se peuplera un peu plus vite. La mise en valeur des terres est lente; on profite des revenus tirés de la pêche côtière.

Le régime français et le système seigneurial d'attribution des terres ne favorisèrent pas la colonisation du territoire puisqu'on voulut d'abord développer le commerce des fourrures et la pêche. À partir de 1790, la population augmentera

de façon significative, le territoire louperivien profitant en effet d'une partie du surplus de population des seigneuries à l'ouest, dont celle de Kamouraska. La colonisation de la frange littorale est d'abord complétée; les territoires vides entre les seigneuries et le premier rang sont occupés.

Vers 1830, les deuxième, troisième et quatrième rangs des seigneuries littorales ont déjà été ouverts. L'agriculture devient la principale activité de subsistance, dépassant la pêche qui demeure néanmoins une activité économique complémentaire. Puis, les premiers noyaux villageois se forment et entraînent la création des premières paroisses : L'Isle-Verte, Rivière-du-Loup, Saint-Patrice-dela-Rivière-du-Loup et Cacouna. La construction de nouvelles voies de communication terrestres et ferroviaires, additionnée à la présence de nombreuses rivières navigables et au potentiel agricole et forestier du territoire, ouvre la porte à la colonisation de l'arrière-pays. Le défrichage et le peuplement de ce territoire découpé en cantons sont encouragés. De nouveaux villages sont créés en périphérie des premiers: Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Modeste. Puis, une troisième vague vient compléter la colonisation du territoire dans l'arrière-pays : Saint-Cyprien, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Saint-Paul-de-la-Croix. Ce sont donc trois vagues de colonisation qui ont configuré des zones habitées dont la trame est encore visible dans le paysage d'aujourd'hui.

D'après Fortin et Lechasseur (1993), MRC de Rivière-du-Loup (2004) et Ruralys (2007).

# 4.4.2 La démographie<sup>29</sup>

La région de Rivière-du-Loup s'est peuplée lentement, d'abord sur le littoral puis vers l'arrière-pays. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre d'habitants passe de 364 à 1285 habitants de 1790 à 1825, 3283 en y ajoutant Cacouna et l'Isle-Verte.

Le nombre d'habitants a crût par la suite rapidement : de 330 % en soixante ans, entre 1831 et 1891, passant de près de 6000 à 25 700 habitants. Jusqu'en 1996, la population de la MRC a constamment augmenté d'année en année (35 % de 1931 à 1996).

Sur la période de dix ans allant de 1996 à 2006, l'évolution de la population de la MRC de Rivière-du-Loup (+3,7 %) s'est démarquée de la moyenne bas-laurentienne (-2,6 %), la dépassant de 5 %; à l'échelle du Québec, cette hausse atteint 5,7 %. Le Bas-Saint-Laurent est un exemple du dépeuplement des régions rurales au profit des centres urbains, mais certains pôles, comme la MRC de Rivière-du-Loup, réussissent à conserver une croissance positive de leur population.

Les treize municipalités louperiviennes peuvent être divisées en quatre groupes dont l'évolution de la population diffère beaucoup de l'un à l'autre (tableau 6). Un premier groupe à forte croissance démographique comprend Rivière-du-Loup, Cacouna, Notre-Damedu-Portage, Saint-Antonin et Saint-Modeste, avec des croissances allant de 8,9 % à 57,8 % sur une période de 30 ans (de 1976 à 2006). Ces municipalités, outre Rivière-du-Loup, illustrent l'étalement urbain en périphérie de cette dernière, de même que l'attrait du fleuve comme milieu de vie. La municipalité de Saint-Arsène a une population qui, en 30 ans, est restée stable (-0,1 % entre 1976 et 2006) et est classée dans le deuxième groupe. Un troisième groupe, formé de Saint-Cyprien (-5,1 %) et Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (-4,7 %), représente des municipalités en décroissance constante, mais modérée. Un dernier groupe renferme les municipalités vivant un exode massif de leur population depuis 1976 : Saint-Épiphane (-20,7 %), L'Isle-Verte (-26,8 %), Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (-48,8 %)<sup>30</sup>, Saint-François-Xavier-de-Viger (-39 %) et Saint-Paulde-la-Croix (-34,6 %). Cet exode se vit à différentes échelles dans toutes les MRC du Bas-Saint-Laurent où les municipalités dites dévitalisées – et perdant leur population – luttent pour leur survie.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> D'après Fortin et Lechasseur (1993); Atlas du Bas-Saint-Laurent (2002); Statistique Canada (2008); MRC de Rivière-du-Loup (2004); ISQ, 2003 et 2007.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Notons une hausse de 20 habitants à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (île Verte) entre 1996 et 2006, ce qui constitue un revirement de situation important. Cela pourrait être imputé à l'attractivité de ce territoire insulaire en ce qui concerne la qualité de vie, les possibilités de développement de produits du terroir, l'intérêt d'établissement en milieu insulaire, etc.

Tableau 6. Évolution de la population de la MRC de Rivière-du-Loup de 1976 à 2006

Municipalités	Population 1976	Population 1986	Population 1996	Population 2006	Évolution (%) 1976-2006	Évolution (%) 1996-2006	% de la pop. Totale de la MRC, 2006
Cacouna*	1 701	1 895	17 94	1 853	8,9	3,3	5,6
L'Isle-Verte**	2 001	1 741	1 567	1 464	** _	** _	4,4
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	121	64	42	62	-48,8	47,6	0,2
Notre-Dame-du-Portage	886	1 074	1 209	1 262	42,4	4,4	3,8
Rivière-du-Loup	15 135	16 342	17 801	18 586	22,8	4,4	55,8
Saint-Antonin	2 586	3 160	3 368	3 780	46,2	12,2	11,3
Saint-Arsène	1 152	1 187	1 198	1 151	-0,1	-3,9	3,5
Saint-Cyprien	1 330	1 270	1 274	1 262	-5,1	-0,9	3,8
Saint-Épiphane	1 102	1 052	895	874	-20,7	-2,3	2,6
Sainte-François-Xavier-de-Viger	454	392	305	277	-39,0	-9,2	0,8
Sainte-Hubert-de-Rivdu-Loup	1 492	1 438	1 374	1 422	-4,7	3,5	4,3
Saint-Modeste	597	855	891	942	57,8	5,7	2,8
Saint-Paul-de-la-Croix	566	485	402	370	-34,6	-8,0	1,1
Total de la MRC	29 123	30 955	32 120	33 305	14,4	3,7	

<sup>\*</sup> La municipalité de Cacouna est issue du regroupement de la paroisse et du village de Saint-Georges-de-Cacouna en 2006.

Source: Bruneau, 1998, Statistique Canada, 2008.

Malgré une population en croissance, on constate un vieillissement de la population dans la MRC de Rivière-du-Loup, toutefois moins marqué que dans d'autres MRC du Bas-Saint-Laurent. Outre la baisse de la natalité à l'échelle du Québec (on note cependant un regain de ce taux au Québec ces dernières années) et l'exode de jeunes, un troisième facteur pourrait contribuer au vieillissement de la population : la migration vers le littoral du fleuve de gens retraités en provenance des centres urbains du Québec. En 2001, les jeunes de moins de 25 ans représentaient 31 % de la population, contre 28 % en 2006, soit une baisse en nombre d'individus de -4,3 %, 5 points de

moins que la moyenne régionale. Les gens âgés de plus de 65 ans ont conservé la même proportion de la population totale de la MRC (16 %), mais le nombre d'individus a augmenté de 9 % de 2001 à 2006. Cette situation démographique peut influencer l'occupation du territoire, donc les paysages humanisés, en accélérant la contraction de l'espace habité, par exemple dans les municipalités de l'arrière-pays. La population se concentre à Rivière-du-Loup et dans les municipalités périphériques, au détriment des municipalités de la portion sud de la MRC.

<sup>\*\*</sup> En 2000, les municipalités de Saint-Jean-Baptiste-de-L'Isle-Verte et du village de L'Isle-Verte se sont fusionnées. L'évolution de la population ne peut être calculée.

### 4.4.3 L'économie<sup>31</sup>

La MRC de Rivière-du-Loup a un profil économique qui se démarque de la moyenne bas-laurentienne. Alors que la population de la MRC n'a augmenté que de 1,08 % de 1991 à 2001, la population active a fait un bon de 9,3 % pendant la même période, comparativement au Bas-Saint-Laurent où la population active a augmenté de 1,3 %. Signe d'une vigueur démographique, la MRC a aussi vu sa population en âge de travailler augmenter de 7,8 % en 10 ans, soit la plus forte croissance bas-laurentienne. En 2001, le taux d'emploi (56,6 %) de la MRC était le deuxième plus élevé de la région. C'est dans le secteur manufacturier que la croissance de l'emploi a été la plus importante entre 1991 et 2001, avec une hausse de 670 travailleurs (+29 %). Le secteur tertiaire s'est enrichi de 8,5 % de plus de travailleurs. Quant au taux de chômage, il s'établit en 2001 à 9,4%, soit seulement 0,1 % de plus que la MRC de Kamouraska, mais nettement moins que la moyenne régionale de 13,2 %.

### 4.4.3.1 Le secteur primaire

L'agriculture, la forêt, la pêche et la chasse emploient les deux tiers des travailleurs (1025) du secteur primaire de la MRC de Rivière-du-Loup. Ce secteur occupait en 2001 9,7 % (1545 travailleurs) de la population active, contre 10,6 % pour le Bas-Saint-Laurent. Le territoire agricole représente 62 % du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, un pourcentage important par rapport à la moyenne bas-laurentienne qui est de 29 %. Les sols de bonne qualité (classés de catégorie 1 à 3) occupent 53 % du territoire agricole louperivien. Toutefois, seulement 20 % des terres agricoles étaient cultivées en 2005. En 2004, le nombre d'entreprises agricoles était de 285, soit

Les données de la section 4.4.3 sont tirées de Rouleau (2007); MAPAQ (2005); MRC de Rivière-du-Loup (2004).

13 % du total bas-laurentien. La production laitière est la plus importante de la MRC avec 49 % des exploitations et 62 % des revenus associés au territoire de la MRC. Comme à l'échelle du Québec, on note cependant une diminution importante du nombre d'exploitations de 1990 à 2004 (-42 %), compensée par l'augmentation de la taille de celles-ci et par une augmentation des quotas laitiers. Autant dans la production laitière que dans les autres productions agricoles, l'abandon de fermes et de terres adjacentes contribue à la fermeture du paysage agricole. Les entreprises agricoles de production bovine arrivent au second rang des productions animales (18 %). La production porcine est quant à elle en croissance; le nombre d'entreprises a peu varié, mais le cheptel (porcs seulement) est passé de 1990 à 2004 de 1100 à 16 945 placesporcs. La production ovine, stimulée par l'augmentation de la demande d'agneau lourd, est en forte croissance depuis 1990. Les productions animales stimulent la production de céréales pour l'alimentation des troupeaux. La culture de fourrages et de céréales occupe 89 % des superficies de sols cultivés. Quant à la production de tourbe, la région de Rivière-du-Loup occupe à elle seule 40 % du marché québécois.

#### 4.4.3.2 Le secteur secondaire

Le secteur de la transformation de biens (industries de la construction et entreprises manufacturières) occupait, en 2001, 18 % de la population active, soit le même pourcentage que la moyenne du Bas-Saint-Laurent.

Dans la MRC de Rivière-du-Loup, les entreprises du secteur secondaire sont très diversifiées et la plupart sont de petite taille puisque 90% d'entre elles emploient moins de 20 travailleurs. Elles évoluent dans les domaines suivants : produits de la tourbe, pâtes et papiers, transformation des métaux et du verre, matériel de transport, textile, aliments et boissons.

### 4.4.3.3 Le secteur tertiaire

Les activités commerciales, les services et l'industrie touristique emploient près des trois quarts de la population active de la MRC de Rivière-du-Loup, tout comme la moyenne bas-laurentienne. Quatre des secteurs d'activités regroupent à eux seuls 25 % de la population active; il s'agit du commerce de détail et de gros, des services immobiliers, financiers et d'assurances, les services aux entreprises et les services d'utilité publique. Cela s'explique par le fait que la MRC de Rivière-du-Loup est un pôle régional de services.

L'industrie touristique employait, en 2001, 1500 personnes (9 % de la population active). Les infrastructures d'accueil, la diversité de l'offre de produits et de services touristiques et la qualité des paysages contribuent au dynamisme de ce secteur de l'économie louperivienne.

# 5. CARACTÉRISATION DES PAYSAGES: LES FAMILLES PAYSAGÈRES<sup>32</sup>

Suite à l'inventaire des paysages de la MRC de Rivière-du-Loup, le territoire a été découpé en familles paysagères regroupant chacune plusieurs entités paysagères (tableau 7, figure 4). Ces familles, ainsi que le découpage des entités paysagères, sont illustrées sur la carte A en pochette. Chacune est également décrite dans cette partie, accompagnée d'une carte et de quelques photos.

Les familles paysagères identifiées dans le cadre de cette étude sont liées aux grands ensembles topographiques et à l'occupation du territoire. Au total, 69 entités paysagères sont regroupées en 9 familles paysagères (tableau 7). La superficie des entités et des familles est fort variable. Les thèmes paysagers importants sont dégagés. Ceux qui connaissent des changements marqués et visibles depuis dix ans sont identifiés par un astérisque (\*).

**Tableau 7.** Les familles paysagères de la MRC de Rivière-du-Loup - superficies et nombre d'entités

Familles paysagères	Superficie (km²)	Nombre d'entités
L'Île-Verte	11,8	7
LE-LITTORAL	45,8	11
LES-TERRASSES**	314,5	16
LA-VALLÉE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-LOUP	100,4	3
LA-MORAINE	114,9	4
LA-MARGE-DU-PLATEAU	339,5	13
LES-LACS	84,2	4
LE-PLATEAU-FORESTIER/AGROFORESTIER*	272,4	11
Total	1283,5	69

<sup>\*</sup> Cette famille contient 3 entités sans nom

<sup>\*\*</sup>Cette famille contient 3 entités sans nom

La MRC de Rivière-du-Loup ayant déjà fait l'objet d'une précédente étude de caractérisation et d'évaluation des paysages (Ruralys, 2006a et 2007b), le chapitre cinq du présent rapport se veut un rappel des résultats de cette étude avec quelques mises à jour.

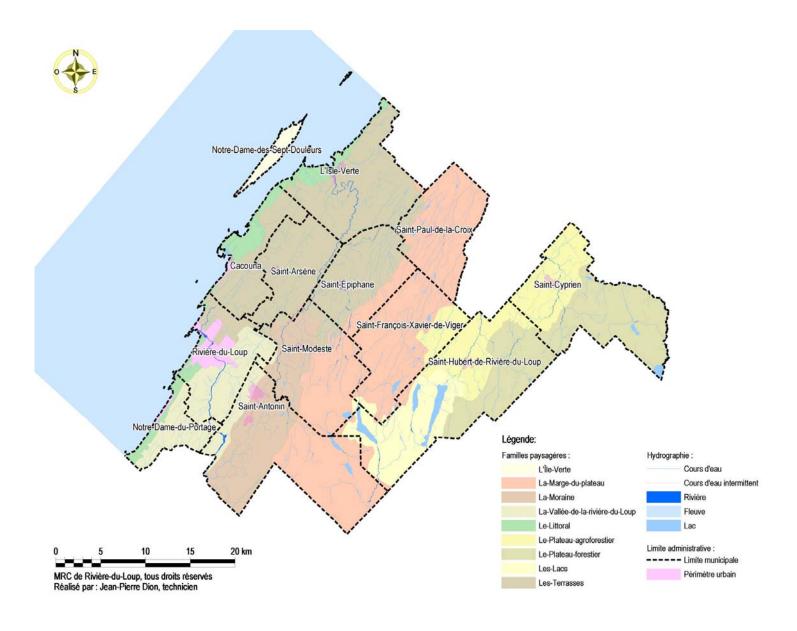
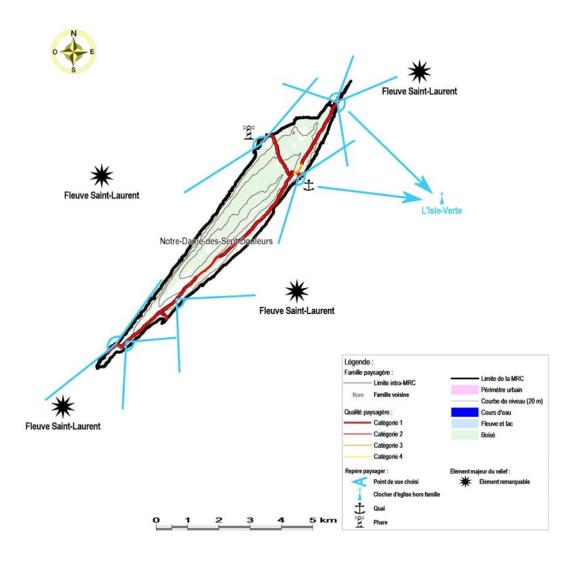


Figure 4. Vue d'ensemble des familles paysagères de la MRC de Rivière-du-Loup

#### 5.1 « L'Isle-Verte »

Cette première famille paysagère de la MRC de Rivière-du-Loup constitue une entité géographique autant qu'une famille paysagère. Elle est formée de sept entités paysagères filiformes, séparées par la crête rocheuse de faible altitude traversant l'île d'ouest en est. Située à moins de cinq km au large de L'Isle-Verte et de Cacouna, l'île Verte fait 12 km de long et tout au plus 2 km de large, alors que son altitude maximum est d'environ 60 m. L'île est orientée nord-est/sud-ouest (figure 5). En 2006, elle était habitée par 62 résidents permanents. Sur la rive opposée (sud), «L'Île-Verte » est bordée par la famille «Le-Littoral », d'où elle peut être observée de Gros-Cacouna (presqu'île) jusqu'à la pointe à la Loupe dans la MRC Les Basques.

La famille « L'île-Verte » représente un élément important et particulier du territoire de la MRC sur le plan du paysage, et forme dès lors une « famille » bien caractérisée. Habitée à l'année et d'accès plus facile en été, l'île offre toute la singularité d'un milieu insulaire et originellement agricole ayant gardé un cachet particulier (figure 6), à une époque où les paysages agricoles anciens changent rapidement. L'évolution du paysage y est rapide depuis quelques décennies. La pêche ne se pratique plus; les traces de cette activité se réduisent aujourd'hui à des fumoirs que l'on tente de conserver. L'aspect maritime reste fortement appuyé par l'omniprésence de l'estuaire et par le phare, sur la rive nord-ouest rocheuse de l'île (figure 7). Quant à l'agriculture, elle a rapidement diminué.



**Figure 5.** « L'Isle-Verte ».



Figure 6. Vue panoramique du paysage agricole ouvert de l'île Verte, dans l'entité paysagère « Le-Bout-d'en-Haut »

Le zonage agricole a été levé et la friche agricole est en développement un peu partout. Certaines activités reliées à l'agrotourisme – comme l'élevage d'agneau de pré salé – semblent se maintenir aujourd'hui dans le paysage d'une partie de l'île. La villégiature contribue de plus en plus à la modification des paysages de cette famille paysagère. L'expérience sensorielle vécue dans la famille paysagère « L'Île-Verte » est unique et exceptionnelle, les paysages naturels étant bonifiés par le caractère patrimonial des composantes humaines des paysages de « L'Île-Verte ».

### Les thèmes paysagers de la famille « L'Ile-Verte » sont :

- L'estuaire du Saint-Laurent.
- L'arrière-plan de Charlevoix vers le nord-ouest et celui du plateau appalachien vers le sud-est (selon la rive).
- Les îles ou îlets.
- La plate-forme rocheuse littorale.
- Les plages.
- Les battures.
- Les terrasses.
- Les panoramas et les points de vue panoramiques.
- Le caractère rural agricole et insulaire.
- L'habitat rural aligné.
- Le patrimoine bâti.
- Le phare.
- Les deux quais sur la rive nord de l'île.
- La villégiature.



**Figure 7.** Le phare, sur littoral rocheux nord de l'île Verte, dans l'entité paysagère « Le-Phare ».

### 5.2 « Le littoral »

La famille paysagère «Le-Littoral» s'étend sur toute la façade nord de la MRC de Rivière-du-Loup. Elle est bordée à l'ouest par la famille « La-Plaine » (MRC de Kamouraska) et se poursuit dans la MRC Les Basques pour former « Le-Littoralbasque ». Parfois très mince, « Le-Littoral » inclut des portions de périmètres urbains des municipalités de Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup et Cacouna. Il est découpé par des anses, des estuaires et par la presqu'île de Gros-Cacouna (figure 8). Cette famille paysagère regroupe 11 entités paysagères de modeste taille et plutôt filiformes pour la plupart, éparpillées le long du littoral de la MRC. Typiquement, celles-ci comportent une basse terrasse estuarienne surmontée par un abrupt (falaise morte, talus, versant) (figures 9 et 10) dont l'altitude est de 20 à 40 m. Plusieurs entités paysagères de cette famille comportent des zones à vocation de conservation ou de récréation, comme le marais de Gros-Cacouna. Une partie de la ville de Rivière-du-Loup, non évaluée dans cette étude<sup>33</sup>, ferait partie de cette famille paysagère.

Occupée très tôt lors de la concession du territoire en seigneuries au XVIII<sup>e</sup> siècle, les terres du « Littoral » ont été mises en valeur par des activités de subsistance telles la pêche et l'agriculture à petite échelle. Certains endroits sont devenus des stations de villégiature courues des gens de la haute société au XIX<sup>e</sup> et dans la première moitié du

 $^{\rm 33}$  Voir notes méthodologiques au chapitre trois, point 3.1.

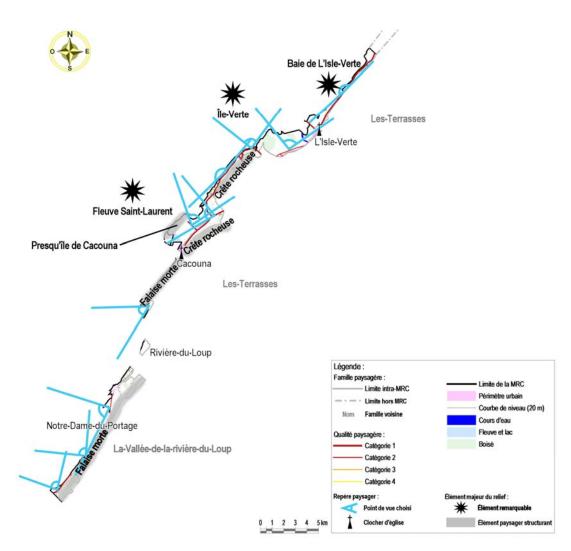


Figure 8. « Le littoral ».

XX<sup>e</sup> siècle, en particulier à Notre-Dame-du-Portage. Cette famille fait partie, comme presque partout sur le littoral sud du Saint-Laurent, des territoires hautement convoités pour la villégiature et les développements résidentiels haut de gamme. À Cacouna et à L'Isle-Verte, on retrouve encore de l'agriculture dans cette famille paysagère, par exemple dans les entités « Rivière-des-Vases » et « Anse-Verte ». C'est aussi à l'est de Cacouna que les possibilités de vue panoramiques et de panoramas sur l'estuaire et sur l'île Verte

sont les plus nombreuses, ce qui a d'ailleurs été exploité pour la piste cyclable « Route verte ». Le secteur à l'ouest de Cacouna est quant à lui entièrement occupé par les résidences et la villégiature, sauf sur la rive gauche de l'anse à l'embouchure de la rivière du Loup, où passe l'autoroute 20. Globalement, l'expérience sensorielle vécue en parcourant la famille paysagère « Le-Littoral » est positive et est de plus bonifiée par la qualité paysagère des entités « Marais-de-Gros-Cacouna », « Rivière-des-Vases », « Anse-Verte » et « Baie-de-L'Isle-Verte ».



**Figure 9.** Terres agricoles inondables du « Littoral », dans l'entité paysagère « Rivière-des-Vases », entre Cacouna et L'Isle-Verte.



**Figure 10.** Abrupt séparant les familles « Le-Littoral » et « La-Vallée-de-la-rivière-du-Loup », dans l'entité paysagère « Notre-Dame-du-Portage ».

# Les thèmes paysagers de la famille « Le-Littoral » sont :

- L'estuaire du Saint-Laurent.
- L'arrière-plan de Charlevoix.
- Les îles, îlets ou archipels.
- La presqu'île de Gros-Cacouna.
- La plate-forme rocheuse littorale.
- Les battures et marais salés, dont celui de Gros-Cacouna et de la baie de L'Isle-Verte.
- Les anses, dont l'anse au Persil et l'anse Verte.
- Les pointes, dont la Pointe de Rivière-du-Loup urbanisée.
- Les falaises ou escarpements.
- Les petits estuaires (rivières du Loup, Verte, des Vases).
- La faune aviaire, dont la sauvagine.
- Les panoramas et les points de vue panoramiques.
- Le caractère rural et agricole.
- Les quais.
- La route 132.
- Le port de Gros-Cacouna.
- La villégiature riveraine.
- \*L'urbanisation.

### 5.3 « Les terrasses »

Cette famille paysagère est la deuxième plus importante en termes de superficie dans la MRC de Rivière-du-Loup. Elle regroupe toutes les entités paysagères situées au nord-est de la ville de Rivièredu-Loup et qui ne sont ni rattachées directement au littoral, ni situées sur le plateau; elles sont au nombre de 18. Cette famille se poursuit dans la MRC à l'ouest, Les Basques. Au nord, elle est bordée par Le-Littoral », à l'ouest par « La-Vallée de la rivière-du-Loup » et « La-Moraine » et au sud par « La-Marge-du-plateau ». Elle est formée de terrasses et gradins orientés nordest/sud-ouest, formant un paysage en escalier offrant de nombreux points de vue panoramiques (figure 11). L'altitude y varie entre 30 et 150 m. On y trouve la plus grande partie des bonnes terres arables de la MRC. L'estuaire reste visible le long de plusieurs axes routiers de cette famille paysagère, des axes qui suivent l'orientation nord-est/sud-ouest des gradins et des terrasses - comme le chemin du Coteau-des-Érables à L'Isle-Verte – ou qui les coupent perpendiculairement - comme la route du Coteau-des-Érables à L'Isle-Verte.

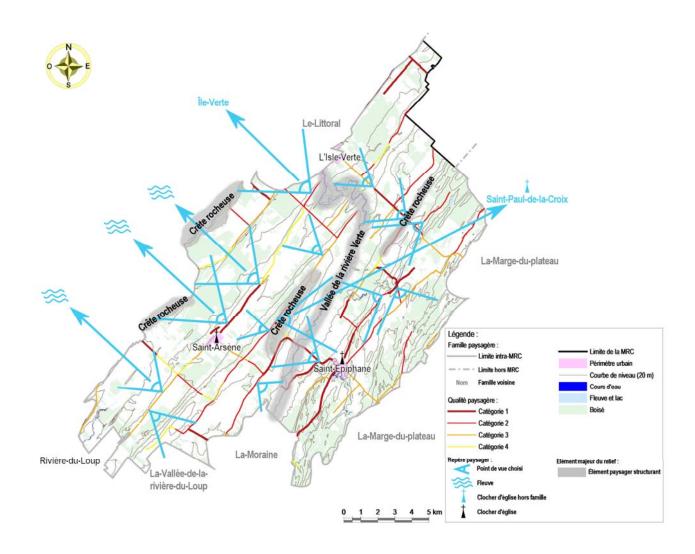


Figure 11. « Les terrasses ».

« Les-Terrasses » font partie du territoire dont la colonisation débuta dès la concession des premières seigneuries au XVIIe siècle et qui forma les premier et deuxième rangs. Elle s'accentua au XVIIIe siècle et la mise en valeur des « Terrasses » fut agricole. Aujourd'hui, le paysage est majoritairement agricole, quoique cette famille comporte des secteurs en friches à sa limite est, vers la transition au plateau, signe d'une transformation progressive du paysage. Le cas de l'entité paysagère « Saint-Paul-Saint-Épiphane » est intéressant à cet égard : celle-ci pourrait appartenir à la famille paysagère « Les-Terrasses », mais elle a plutôt été classée dans « La-Marge-du-Plateau » puisque les friches, ici généralisées, referment les champs visuels fournissant une vaste perspective vers l'estuaire et sur les gradins successifs de l'ouest de la MRC. L'intégrité historique de certains rangs de Saint-Arsène, L'Isle-Verte et Saint-Épiphane est remarquable, montrant le découpage des terres datant du système seigneurial, un patrimoine bâti centenaire et la linéarité des habitations et des fermes sur les rangs. Malgré la présence de gravières et sablières, de cours d'entreposage de différents matériaux ou véhicules et de friches, l'expérience vécue dans « Les-Terrasses » reste très positive.



**Figure 12.** Paysage de la famille paysagère « Les-Terrasses » sur le chemin des Pionniers, au lieu-dit « Le-Reste-de-Cacouna ».



**Figure 13.** Paysage de la famille paysagère « Les terrasses » route Principale à l'est de Saint-Arsène. Habitat rural aligné typique.



**Figure 14.** Paysage de la famille paysagère « Les-Terrasses », route du Coteau-des-Érables dans l'entité du même nom. La route descend vers le fleuve en plusieurs gradins.

# Les thèmes paysagers de la famille « Les-Terrasses » sont :

- L'arrière-plan de l'estuaire du Saint-Laurent et de Charlevoix.
- Les terrasses et les gradins.
- Les coteaux.
- La rivière Verte et ses nombreux affluents..
- Les tourbières (à l'ouest).
- Les panoramas et les points de vue.
- Le caractère rural agricole et agroforestier.
- Le parcellaire évident.
- Les villages de Saint-Arsène, L'Isle-Verte et Saint-Épiphane et leurs clochers d'églises.
- \*La friche (à l'est surtout).
- L'autoroute 20, la route 132 et la route 291.
- Le chemin des Pionniers.
- La voie ferrée.
- Les pylônes de transport d'énergie.

# 5.4 « La Vallée-de-la-rivière-du-Loup »

Au sud de la ville de Rivière-du-Loup, trois entités paysagères forment la famille « La-Vallée-de-larivière-du-Loup » (figures 15 et 16). La rivière et une vaste tourbière occupent le cœur de cette famille paysagère bordée au nord par «Le-Littoral », à l'ouest par « La-Plaine » (dans la MRC de Kamouraska), à l'est par « Les-Terrasses » et au sud par «La-Moraine». L'altitude y est en moyenne de 100 m. La rivière du Loup traverse le territoire du sud au nord. L'occupation de ce territoire remonte à la concession des premières seigneuries au XVIIe siècle alors que la mise en valeur des terres était consacrée à l'agriculture. Cette famille paysagère est traversée du nord au sud par la route 185 et d'est en ouest par l'autoroute 20. Au sud, l'entité paysagère « Chemin-du-Lac » présente un paysage original à cause de la répartition des lots de chaque côté du chemin, perpendiculairement en fait au lotissement du reste des terres de l'ouest de la MRC. Le chemin du Lac (figure 17) est un tronçon routier qui correspond au vieux chemin du Portage menant au lac Témiscouata, dans la MRC du même nom. Une petite portion de ce chemin se trouve également dans la famille suivante (« La-Moraine »). L'expérience sensorielle vécue en parcourant la famille « La-Vallée-de-la-rivière-du-Loup » est diminuée par l'étalement urbain important et l'emprise des routes 185 et A-20.

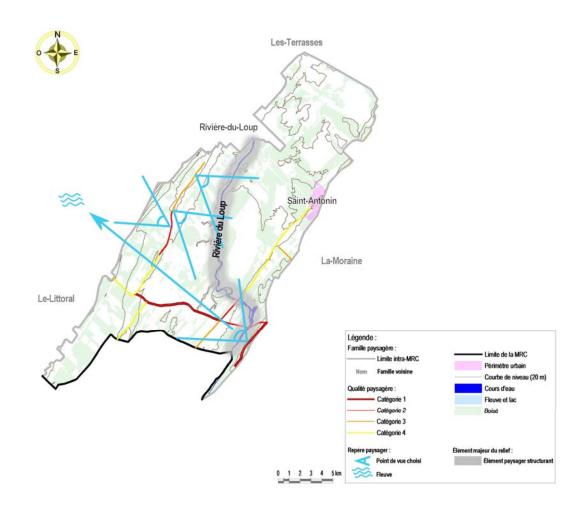


Figure 15. « La Vallée-de-la-rivière-du-Loup ».



**Figure 16.** Paysage de « La Vallée-de-la-rivière-du-Loup » sur le chemin Fraserville.



**Figure 17.** Paysage de la famille « La Vallée-de-la-rivière-du-Loup » sur le chemin du Lac.

Les thèmes paysagers de la famille « La-Vallée-de-la-rivière-du-Loup » sont :

- La tourbière.
- La rivière du Loup.
- Le caractère rural et agricole.
- L'habitat rural perpendiculaire au chemin du Lac.
- Le moulin de la Mohawk.
- \*L'étalement urbain.
- L'autoroute 20.
- La route 85.
- Le village de Saint-Antonin et la ville de Rivière-du-Loup.
- Les pylônes de transport d'énergie.

#### 5.5. « La Moraine »

La famille « La-Moraine » est située le long de la moraine de Saint-Antonin, sur les territoires de Saint-Antonin et de Saint-Modeste, à l'ouest du territoire de la MRC. Au nord, elle est bordée par « La-Vallée-de-la-rivière-du-Loup », à l'est par « Les-Terrasses » et au sud par « La-Marge-duplateau ». À l'ouest, elle voisine les familles « Le-Plateau-forestier » et « Le-Plateau-agroforestier » dans la MRC de Kamouraska (figure 18). Trois des quatre entités paysagères à Saint-Modeste et à Saint-Antonin possèdent la caractéristique d'être traversées en leur centre par la moraine de Saint-Antonin, orientée nord-est/sud-ouest. La présence de ce dépôt témoin de la glaciation continentale et par le fait même de la déglaciation -, palpable sur le terrain par des collines de relief modeste, mais aux pentes assez fortes, donne un air de famille à ces trois entités paysagères. Les traces de cette moraine sont accentuées par l'exploitation de ses dépôts de sables et de graviers, puisqu'on y retrouve cinq concentrations importantes de gravières ou bancs d'emprunt. En d'autres endroits, la moraine est boisée ou elle est parfois mise en culture. Les gravières et bancs d'emprunts abandonnés, laissés à la friche et ou règne parfois un certain désordre, réduisent la qualité de l'expérience sensorielle vécue dans cette famille.

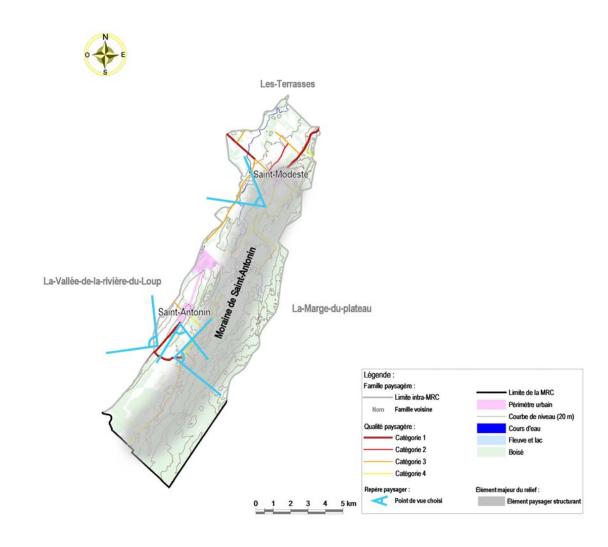


Figure 18. « La Moraine ».



**Figure 19.** La moraine de Saint-Antonin en exploitation, sur le 2<sup>e</sup> rang Est de Saint-Modeste.



**Figure 20**. Paysage de la famille paysagère « La Moraine », 1er Rang Est de Saint-Modeste.

# **Les thèmes paysagers** de la famille « La-Moraine » sont :

- La moraine de Saint-Antonin.
- Le caractère rural et agricole.
- \*Les gravières.
- \*L'étalement urbain.
- Les pylônes de transport d'énergie.
- Le parc industriel, dans l'axe de la route 85.
- La route 85.

# 5.6 « La Marge-du-Plateau »

La famille paysagère «La-Marge-du-plateau» correspond à un territoire plutôt forestier et relativement moins peuplé que le reste de la MRC. Bordée au nord par «La-Moraine» et «Les-Terrasses », au sud par «Les-Lacs » et «Le-Plateau-agroforestier » (aussi dans la MRC Les Basques), «La-Marge-du-plateau» se poursuit dans la MRC Les Basques à l'est; à l'ouest, elle est la continuité du « Plateau-forestier » (MRC de Kamouraska. Formée de 14 entités paysagères, dont une constitue à vallée de la rivière Cacouna. non accessible lors de l'inventaire, cette famille paysagère est la plus grande en superficie de la MRC de Rivière-du-Loup (figure 21). Elle est traversée par la rivière Cacouna. En général, le relief est d'amplitude assez faible et les versants sont beaucoup moins amples; l'altitude y varie entre 200 et 300 m. Les perspectives y sont donc plus rapprochées.

La « Marge-du-plateau » fut colonisée lors de la troisième phase de colonisation du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. La mise en valeur du territoire est davantage agricole dans sa moitié sud et à l'est, aux environs des villages de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-François-Xavier-de-Viger, où l'on trouve encore certains paysages agricoles. À Saint-Paul-de-la-Croix notamment, la « Marge-du-plateau » comporte aujourd'hui d'importants secteurs de friche forestière sur des terres qui furent cultivées dans un passé pas si lointain (figures 22 et 23).

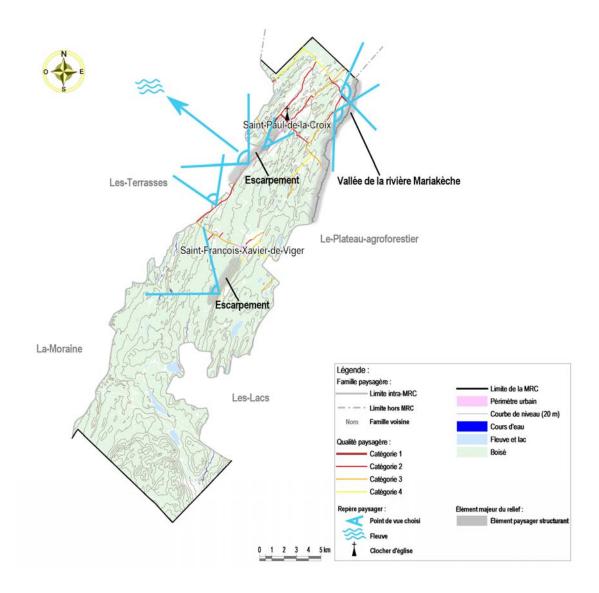


Figure 21. « La Marge-du-Plateau ».



**Figure 22**. Paysage de la famille paysagère « La Marge-du-Plateau », route 291 au sud-est de Saint-François-Xavierde-Viger.

La majeure partie de « La-Marge-du-plateau » est une vallée forestière. Cette famille paysagère est parsemée de petits lacs qui attirent des villégiateurs, mais dont les propriétés sont peu accessibles par les routes publiques. Les points de vue sur tout le territoire nord de la MRC offerts par le 4e Rang Est de Saint-Paul-de-la-Croix et par le rang 7 Ouest à Saint-François-Xavier-de-Viger sont remarquables et bonifie l'expérience sensorielle vécue dans les zones habitées de « La-Marge-du-plateau ».



**Figure 23**. Déprise agricole de « La-Marge-du-Plateau » sur le 6<sup>e</sup> Rang Est à St-François-Xavier-de-Viger. (131206-018)

# Les thèmes paysagers de la famille « La-Marge-du-Plateau » sont :

- Les petits lacs.
- La rivière Cacouna et la rivière Mariakèche.
- L'escarpement au nord de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-François-Xavier-de-Viger.
- \*La friche forestière.
- Le caractère rural et agroforestier.
- Le village de Saint-Paul-de-la-Croix et son clocher d'église dominant le paysage.
- Le village de Saint-François-Xavier-de-Viger.
- Les route 85 et 291.
- La villégiature.

### 5.7 « Les Lacs »

La famille paysagère « Les Lacs » occupe la partie sud-est du territoire de la MRC. Bordée au nord par « La-Marge-du-plateau » et à l'est par « Le-Plateau-agroforestier » et « Le-Plateau-forestier, elle voisine la famille « Le-Plateau-Nord-Ouest » de la MRC de Témiscouata. Les lacs Saint-François, Saint-Hubert et de la Grande-Fourche occupe une grande superficie de la famille, qui comporte des entités paysagères très boisées, sauf sur les versants du lac de la Grande-Fourche. L'orientation des lacs suit celle du relief qui est environ nord/sud. Le lac Saint-François est plutôt en forme de « L »; il se situe à la limite du secteur où l'orientation du relief est plutôt nord/sud (figure 24). Ce territoire fait partie des secteurs qui ont été colonisés lors de la troisième vague d'occupation du territoire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. En général, le paysage est marqué par la forêt et la villégiature. Le versant sud du lac de la Grande-Fourche est en partie agricole et certains points de vue permettent de voir le parcellaire perpendiculaire au lac, comme sur le Deuxième Rang de Saint-Hubert-de-Rivièredu-Loup. L'expérience sensorielle dans cette famille paysagère est variée et positive, bonifiée par les différentes formes et couleurs des éléments physiques et humains du territoire (figures 25 et 26).

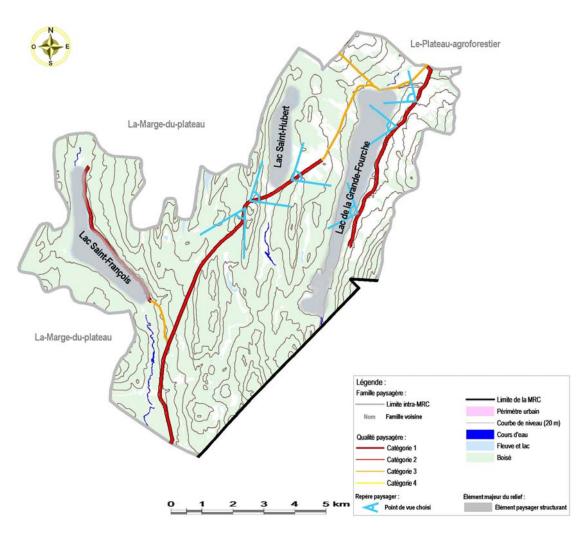


Figure 24. « Les Lacs »



**Figure 25.** Paysage de villégiature dans la famille paysagère « Les Lacs », chemin du Sud-du-Lac (lac de la Grande-Fourche).



**Figure 26.** Paysage de villégiature dans la famille paysagère « Les Lacs », (lac de la Grande Fourche)

# Les thèmes paysagers de la famille « Les Lacs » sont :

- Les lacs Saint-François, Saint-Hubert et de la Grande-Fourche.
- Le plateau appalachien.
- La forêt.
- Le caractère rural et agricole sur les versants du lac de la Grande-Fourche.
- La villégiature autour des lacs.
- La route 185 et le chemin Taché.

### 5.8 « Le-Plateau-forestier », « Le-Plateau-agroforestier »

La famille « Le-Plateau » représente la famille paysagère la plus orientale du territoire de la MRC. Elle est bordée à l'ouest par « Les-Lacs », au nord par «La-Marge-du-plateau », à l'est par «Le-Plateau-agroforestier » (figure 27) et « Le-Plateau-forestier » (figure 28) de la MRC Les Basques et au sud par la MRC de Témiscouata (« Le-Plateau-Nord-Ouest », « Le-Témiscouata » et « Le-Plateau-Nord ». Le territoire de cette famille, formé de collines et de vallées, est assez bien partagé entre agriculture et forêt, c'est pourquoi il a été divisé en deux sous-familles - « Le-Plateauagroforestier » et « Le-Plateau-forestier » – (figure 29). « Le-Plateau agro-forestier » est un territoire où l'agriculture occupe encore une place importante malgré la présence de nombreuses friches (figure 30). Il rassemble les entités « Grandbois », « Sénescoupé », « Saint-Hubert-Est » et « Saint-Cyprien ». À l'est de l'entité paysagère « La-Grande-Ligne », la forêt domine largement. Tout à fait à l'est, la sous-famille « Le-Plateau-forestier » aboutit à la tête du lac Témiscouata – on trouve là en réalité un tout autre « domaine » paysager, mais il demeure insuffisamment étendu dans la MRC pour justifier quelque autre découpage en familles. Le « Plateau-forestier » est composé d'entités paysagères dont le paysage, autrefois en partie agricole, s'est refermé. Ce territoire fait en effet partie de la troisième vague de colonisation de la MRC de Rivière-du-Loup, lors de laquelle la mise en valeur du territoire était forestière et agricole. Il en résulte un paysage forestier entrecoupé de quelques terres agricoles toujours cultivées, comme sur le chemin Taché et le chemin Raudot à Saint-Cyprien. Globalement, l'expérience paysagère de la famille « Le-Plateau », très différente de celles des familles plus au nord, est positive, alliant la forêt, l'agriculture, les rivières et les points de vue.

Les thèmes paysagers de la famille « Le-Plateau » - agroforestier et forestier sont :

- Le plateau appalachien.
- Les rivières Toupiké, Sénescoupé et Trois-Pistoles.
- Les points de vue sur les vallées et sur le plateau appalachien.
- Le caractère rural agricole et agroforestier.
- La colonisation intérieure.
- Les villages de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de Saint-Cyprien.
- La déprise agricole (\*plantations de résineux, \*friches).
- Les digues de roches.
- La marqueterie de la forêt et des terres cultivées.
- Les routes 291 et 293.
- Le chemin Taché.

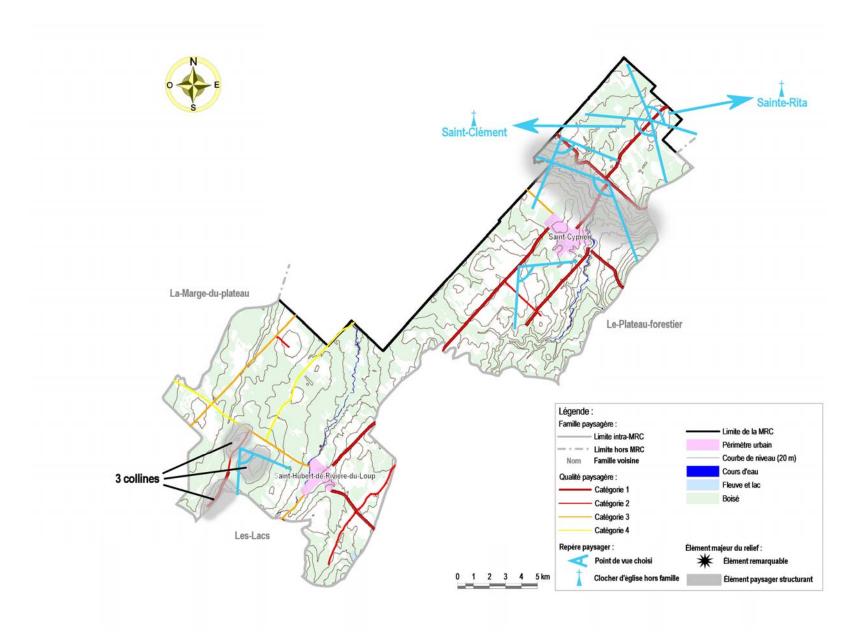


Figure 27. « Le-Plateau-agroforestier »

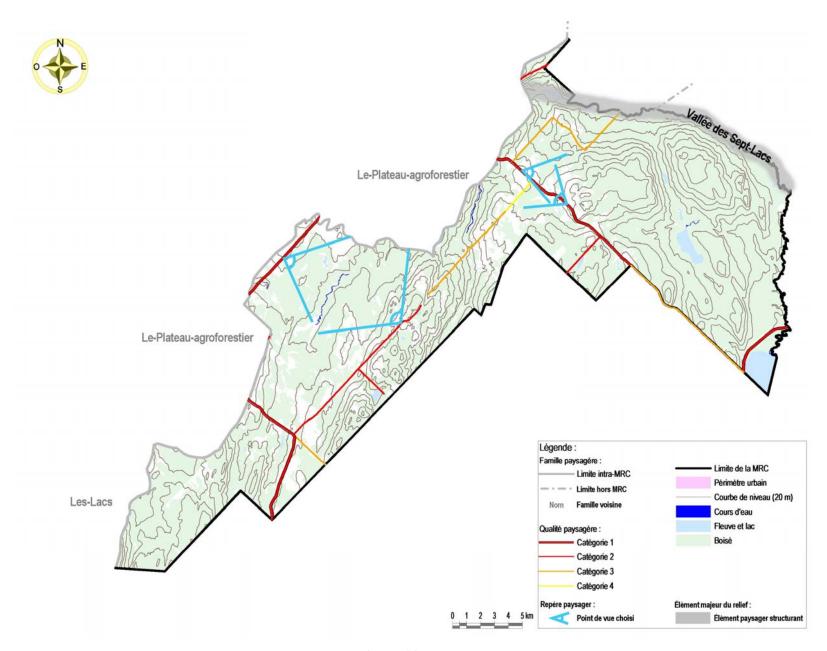


Figure 28. « Le-Plateau-forestier »



**Figure 29.** Paysage de transition entre les deux sous-familles « Plateau-agroforestier » et « Plateau-forestier », route 293 (La Grande-Ligne) à Saint-Cyprien.



**Figure 30.** Paysage de la famille paysagère « Le-Plateau-agroforestier », chemin Taché un peu à l'ouest du village de Saint-Cyprien.

### 6. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

Sur l'ensemble du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, la qualité des paysages a été évaluée sur la base d'observations faites depuis le réseau routier, le long des 208 tronçons que nous avons identifiés. Au total, 628,2 km de route ont ainsi été parcourus.

La méthode d'évaluation de la qualité paysagère produit un indicateur de qualité paysagère globale, dont la valeur varie de 11 à 36 (tableau 8) Cet indice est basé sur la prise en compte de plusieurs éléments (voir fiche d'inventaire en annexe 1<sup>34</sup>).

Nous avons établi quatre catégories de qualité paysagère telle qu'évaluée à partir des voies de découvertes pour des fins de représentations cartographiques (carte B en pochette). Les paysages de catégorie 1 sont ceux dont la qualité paysagère est la plus importante alors que ceux de catégorie 4 ont une qualité jugée moindre.

Lors de cette démarcation des catégories de qualité, nous avons cependant écarté les 14 tronçons de la famille paysagère « L'île-Verte », où la qualité paysagère s'avère nettement mieux exprimée que dans le reste de la MRC pour plusieurs raisons. En procédant de cette manière, nous évitions de pénaliser, si l'on peut dire, les tronçons de la terre ferme, tout en valorisant évidemment les tronçons de l'île Verte (Ruralys, 2006a).

**Tableau 8.** Catégories l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie.

Catégories	Intervalles de l'indice de qualité paysagère	Nombres de tronçons*	Longueur totale des tronçons évalués (en km)
1	27 à 36	53 (12)	169,5
2	23 à 26	49 (1)	119,7
3	19 à 22	56 (1)	136,3
4	11 à 18	36	78,1
Total		208	503,6

<sup>\*</sup> Les 14 tronçons routiers de l'île Verte sont indiqués dans leurs catégories respectives, entre parenthèses. Le total comprend tous les tronçons confondus.

Les fiches d'inventaire de chacune des MRC sont consignées au bureau de Ruralys.

### 6.1 Les paysages de catégorie 1

Les paysages de catégorie 1 se trouvent en grande proportion dans deux familles paysagères : « Le-Littoral » et « L'île-Verte». Les paysages de première catégorie sont remarquablement concentrés dans le nord-ouest de ces familles paysagères, ce qui révèle une zone de forte qualité paysagère dans cette portion du territoire de la MRC, par le fait même en bordure du fleuve. Dans les familles « Les Terrasses », « La Moraine » et « La Vallée-de-la-rivière-du-Loup », les paysages de catégorie 1 sont éparpillés et à peu près à moitié divisés entre les montées de rang (structurées du nord au sud) et les rangs (parallèles au fleuve, d'est en ouest). Ils sont plus nombreux dans la famille « Les-Terrasses ». Dans le cas des montées de rang, la vue panoramique permettant de découvrir le fleuve et les vallées est souvent un facteur de qualité important, tout comme l'occupation du territoire et le bâti, comme dans le cas de l'entité paysagère « Chemin-du-Lac ».

Pour les rangs, diverses conditions peuvent favoriser la qualité, mais la vue panoramique et l'intégrité historique relative du paysage (traces de l'occupation historique du territoire) sont souvent importantes (par exemple, pour le chemin des Pionniers à l'est de Saint-Arsène,).La famille « La Marge-du-Plateau » comprend trois paysages de cette première catégorie, dont une portion du rang A dans l'entité « 4e-Rang-de-Saint-Paul », menant à la rivière Mariakèche (figure 31). Quant à la famille «Les Lacs», on y retrouve trois paysages de catégorie 1 en position riveraine. Sur le « Plateau-agroforestier », l'entité paysagère « Saint-Cyprien » contient une concentration élevée de paysages de catégorie 1 grâce à la qualité de ses paysages agricoles ouverts, les vues panoramiques et la conservation du patrimoine bâti. De plus, deux paysages de catégorie 1 ont été identifiés sur des portions de chemins de colonisation : le chemin Taché et la Grande Ligne, dans les deux sous-familles du « Plateau ».



**Figure 31.** Paysage de catégorie 1, rang A, Saint-Paul-de-la-Croix, entité paysagère « Rivière-Mariakèche ». Plusieurs éléments participent à la grande qualité de ce paysage rural ayant conservé sa structure historique : milieu agricole dynamique, route non asphaltée, vue panoramique vers le sud-est, lignes du parcellaire visibles. Quelques éléments font entrer ce paysage rural dans la modernité, comme l'ensilage horizontal enrobé de plastique blanc.

### 6.2 Les paysages de catégorie 2

Les paysages limitrophes identifiés à la catégorie 2 sont plutôt caractéristiques des familles « Les-Terrasses », « La-Marge-du-Plateau » et « Le-Plateau-forestier ». On observe une certaine concentration entre Saint-Arsène et Saint-Modeste (famille « Les Terrasses »), mais surtout à Saint-Paul-de-la-Croix, par exemple le 4<sup>e</sup> Rang Est. Ailleurs, ils sont éparpillés et de superficies variables. L'escarpement bordant le nord-ouest du 4<sup>e</sup> Rang de Saint-Paul-de-la-Croix offre un promontoire où le panorama est grandiose et rare dans la MRC, mais caractéristique de la bordure nord de « La-Marge-du-plateau »; il offre une vue de la famille des terrasses jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Les paysages de catégorie 2 dans « Les-Terrasses » parcourent souvent le sommet d'un gradin, permettant du même coup une vue, de part et d'autre du gradin, sur le domaine agricole.

### 6.3 Les paysages de catégorie 3

Les paysages de catégorie 3 sont répartis assez également dans l'ensemble des familles paysagères, quoique absents du « Littoral » et en un exemplaire à « L'Île-Verte » (1 tronçon routier très court). Ils sont notamment présents autour de la ville de Rivière-du-Loup. Cela permet de constater que le secteur ouest de la MRC est nettement moins avantagé sur le plan de la qualité paysagère. Le phénomène de périurbanisation y joue pour beaucoup. Dans le cas des paysages de catégorie 3, les composantes naturelles sont souvent favorables à la qualité paysagère, mais les effets d'équipements, de pratiques agricoles ou de la déprise et de l'abandon – des terres ou des bâtiments – se font sentir. Par exemple, la qualité paysagère du tronçon routier du Côteau-des-Érables (dans l'entité paysagère du même nom) souffre de la présence de lignes à haute tension d'Hydro-Québec, alors que sur la route 132, dans l'entité paysagère « Bois-des-Bel », l'affichage et l'entreposage sont très présents; etc.

### 6.4 Les paysages de catégorie 4

Les paysages de catégorie 4 se caractérisent souvent par la déstructuration du cadre bâti (bâtiments à l'abandon ou délabrés et architecture hétéroclite), soit près des agglomérations, soit sur certains rangs de développement non planifié, ou encore par la présence visible d'activité industrielle ou d'extraction (exemples de la famille de « La Moraine »). Ils sont aussi caractéristiques de secteurs où une contrainte paysagère majeure s'impose (par exemple, la friche et l'entreposage de carcasses d'automobiles le long de la route 291 dans l'entité « Grandbois »). Ils sont absents dans les familles « L'île-Verte », « Le-littoral » et « Les-Lacs ». La figure 32 montre un paysage comportant une vue panoramique, mais dont la qualité paysagère est considérablement réduite par la présence, en contrebas, d'un banc d'emprunt ayant laissé des remblais en bordure de la route, affectant le paysage immédiat, en premier plan. Un autre banc d'emprunt, situé au nord-est de la route, est également visible du même endroit



**Figure 32.** Paysage de catégorie 4. Route Moreau, Saint-Arsène. En avant-plan, les remblais du banc d'emprunt en contrebas.

### 6.5 Le cas des routes les plus fréquentées

#### 6.5.1 La route 132

La route 132 dans la MRC de Rivière-du-Loup comprend trois paysages de catégorie 1, 2 de catégorie 2, 4 de catégorie 3 et 3 de catégorie 4. En termes de longueur, ce sont les paysages de catégorie 1 et 2 qui dominent. Ils sont tous situés sur le littoral; par exemple, le tronçon routier longeant la baie de L'Isle-Verte. Ceux-ci ne monopolisent cependant pas la majeure partie de cette route dans les limites de la MRC. Dans l'entité « Bois-des-Bels », la qualité paysagère souffre de l'affichage commercial, de bâtiments modernes et mal intégrés.

#### 6.5.2 Les routes 291, 293, 232 et le chemin Taché

La route 291 comporte des paysages de qualité paysagère de toutes catégories. Plus de la moitié de son parcours correspond à des paysages de catégories 3 (6) et 4 (3). Les paysages de catégorie 1, au nombre de 4, sont concentrés entre Saint-Arsène et Saint-Épiphane, de même qu'au sud-est de Saint-Hubert.

La route 293, qui part de Trois-Pistoles et passe par Saint-Jean-de-Dieu (dans la MRC Les Basques) avant d'aboutir à Saint-Cyprien, présente des paysages de catégorie 1 sur le tiers de sa longueur dans la MRC. Le reste des paysages est de catégorie 3.

Le petit tronçon routier de la route 232 à l'est de la 293 est classé dans la catégorie 1.

La qualité paysagère le long du chemin Taché est majoritairement de catégorie 1. La qualité paysagère y est influencée entre autres par l'intégrité des éléments du paysage agricole.

Enfin, nous pouvons constater une sorte de hiatus dans lespaysages de qualité paysagère de catégorie 1 et 2 entre l'ouest et l'est de la MRC. En effet, la traversée de la famille « La Marge-du-Plateau », possible seulement par les routes 185 et 291, a un effet déterminant à cet égard. La route 185 n'a pas été évaluée, mais ladite route ne saurait comprendre des paysages de catégorie 1 ou 2 dans les limites de cette famille paysagère. Il y a en effet absence de plusieurs éléments paysagers qui feraient augmenter la qualité paysagère, et ce, sur les plans visuel, historique, environnemental et récréotouristique.

### 7. DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre propose une synthèse de la caractérisation et de l'évaluation des paysages à partir d'un rappel des grandes composantes les structurant. Des recommandations sont ensuite proposées afin de guider les pratiques d'aménagement et de gestion du territoire qui prennent en compte les paysages.

# 7.1 Les composantes clés des paysages ruraux de la MRC de Rivière-du-Loup

Plusieurs éléments se retrouvent dans les différentes familles paysagères. Ce sont les composantes clés des paysages, communes à tout le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

#### 7.1.1 L'eau

L'eau est un élément majeur des paysages de la MRC. L'estuaire du Saint-Laurent domine visuellement dans la famille « Le-Littoral ». mais aussi dans « Les-Terrasses » et « La-Vallée-de-la-rivière-du-Loup » (figure 33). Il est même visible en plusieurs points de vue dans les familles «La-Moraine» et «La-Marge-du-plateau». L'estuaire donne une impression de grandeur et une atmosphère particulière aux paysages littoraux. À l'intérieur des terres, quatre grandes rivières – du Loup, Verte, Mariakèche et Sénescoupé – ont façonné des vallées encaissées ou larges et peu profondes permettant l'agriculture. Des dizaines de petites rivières et ruisseaux alimentant les trois rivières principales sillonnent le territoire, permettant un drainage efficace du sol, sauf à quelques endroits où des milieux humides et des lacs se sont formés. Trois lacs se démarquent par leur superficie : les lacs Saint-Hubert, Saint-François et de la Grande-Fourche. Que ce soit le littoral du fleuve Saint-Laurent ou les lacs, l'eau est très recherchée tant pour la villégiature que pour développer des zones résidentielles. D'intérêt écologique et économique, cette ressource très convoitée est toutefois fragile et vulnérable à l'action humaine. C'est pourquoi tous les plans d'eau devraient être considérés lors de tout projet de préservation et de mise en valeur des paysages.



**Figure 33.** Le lac Saint-Hubert dans la famille paysagère « Les-Lacs », vu du chemin Taché à Saint-hubert-de-Rivière-du-Loup. (160-6098)

#### **7.1.2** *Les îles*

Le littoral offre une variété d'ouvertures visuelles sur les îles — l'archipel Les Pèlerins (est), l'île aux Lièvres, les îles du Pot à l'Eaude-Vie et l'île Verte — situées au large des municipalités de Notre-Dame-du-Portage, rivière-du-Loup, Cacouna et L'Isle-Verte. Ces îles sont visibles de partout le long du littoral de la MRC; seule l'île Verte est habitée (figure 34). Les îles Les Pèlerins, l'île aux Lièvres et les îles du Pot à l'Eau-de-Vie sont protégées et appartiennent à la Société Duvetnor. Elles sont le lieu de sanctuaires d'oiseaux migrateurs. L'accès aux îles Pèlerins est interdit, alors que celui à l'île aux Lièvres et aux îles du Pot à l'Eau-de-Vie est restreint. Quant à l'île Verte, habitée par des résidents et des estivants, on y pratique l'agriculture à petite échelle. On peut y accéder à l'année. Les points de vue permettant d'observer ces îles s'étendent tout le long de la famille « Le-Littoral ». Il est également possible de les observer à partir des « Terrasses » et de « La-Vallée-de-la-rivière-du-Loup ».



**Figure 34.** À Notre-Dame-du-Portage, le fleuve Saint-Laurent est constamment présent, comme ici sur la route 132, où une île de l'archipel Les Pèlerins domine le paysage rapproché, avec en arrière-plan la côte de la région de Charlevoix. (145-4567)

### 7.1.3 Le caractère rural agricole et forestier

Le caractère rural agricole et agroforestier est caractérisé par les champs en culture, les fermes qui se succèdent le long des rangs, la faible densité de la population et le couvert forestier. La variété des formes, des couleurs des odeurs et des points de vue est augmentée par l'alternance des espaces ouverts et des espaces boisés. Les paysages ruraux agricoles et agroforestiers, grâce à leur diversité et à leur qualité, contribuent à rendre l'expérience sensorielle agréable pour la personne qui les parcourt. Ces paysages sont créés par deux activités humaines: l'agriculture et l'exploitation forestière. L'agriculture est présente partout sur le territoire alors qu'on exploite les forêts privées à petite échelle un peu partout dans la MRC. Avec la diminution de l'activité agricole, les paysages agroforestiers pourraient, dans un avenir plus ou moins lointain, se refermer. L'abandon de l'activité agricole provoque en effet un enfrichement des terres non cultivées, ou on plante des espèces de résineux à croissance rapide, ce qui contribue aussi à refermer le paysage. L'évolution de l'espace habité conditionne l'évolution des paysages ruraux et agroforestiers.



**Figure 35.** Paysage agroforestier : croix de chemin devant le lac de la Grande-Fourche à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup



Figure 36. Paysage agricole dans la famille « Les-Terrasses ». (C1809\_0242\_PANO)

#### 7.1.4 L'organisation foncière bien visible

Le découpage foncier est rendu visible d'une part par l'agencement des rangs parallèles entre eux et perpendiculaires au fleuve ou aux limites de seigneuries ou de cantons et d'autre part par le parcellaire né de la division des terres en lots (figures 37-38). Certains éléments des paysages humanisés soulignent les lignes de cette organisation spatiale, en facilitent la lecture, la compréhension et l'interprétation comme les clôtures, les haies et les digues de roches (amoncellements de pierres des champs). L'organisation spatiale illustre l'appropriation du territoire par l'homme et influence la qualité des paysages. Elle est remarquable dans les familles paysagères « Les-Terrasses », « Le-Plateau-agroforestier » et une partie de « La-Marge-du-plateau ».

**Figure 37.** Parcellaire évident à sur le chemin de la Montagne à l'Isle-Verte (entité « La Montagne ». (C1809\_0124)

Là où la déprise agricole s'est installée, l'organisation foncière du territoire s'efface à travers les différentes hauteurs de friches. La disparition à travers ces dernières des éléments du paysage humanisé est un deuxième facteur rendant l'organisation foncière, et par conséquent le paysage, difficile à lire et à comprendre, comme c'est le cas dans « Le-Plateau-forestier » et à certains endroits de « La-Marge-du-Plateau ». La préservation, du point de vue paysager, des éléments mettant en évidence l'organisation foncière du territoire est donc souhaitable, puisque ceux-ci ont un intérêt à la fois patrimonial, illustrant la relation homme-territoire, et pratique (délimitation des lots et des champs, aménagement du territoire).



**Figure 38.** Parcellaire évident sur le chemin de la Montagne à l'Isle-Verte (entité «La Montagne »).(C1809\_0121)

### 7.1.5 Les panoramas et points de vue

Le relief en gradins et vallonné et les paysages agricoles et agroforestiers plus ou moins ouverts, offrent des points de vue diversifiés sur le fleuve, sur de grandes portions du territoire de la MRC et sur les villages. La profondeur des champs visuels est très étendue : 10, 20 et même plus de 30 km à certains points de vue surélevés. Le fleuve est l'élément le plus visible à partir de nombreux points de vue dispersés sur le territoire de la MRC. Par exemple, du 4º Rang Est de Saint-Paul-de-la-Croix, il est possible de voir la partie nord de la MRC, jusqu'au fleuve. Les clochers d'églises, lorsque celles-ci sont juchées sur des promontoires, sont aussi des « objets » de points de vue, plusieurs étant visibles en des endroits multiples : églises de Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Clément (Les Basques), Cacouna, Rivière-du-Loup, et dans une moindre mesure, Saint-Épiphane et L'Isle-Verte.



**Figure 39.** Point de vue vers le sud-ouest et les paysages du « Plateau-agroforestier » sur le chemin Taché Est à Saint-Cyprien. (IMGP7181)

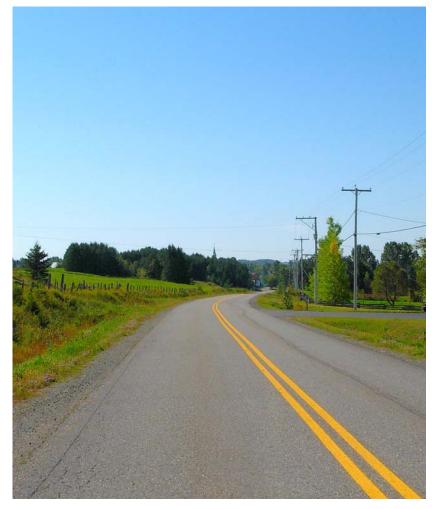
Quant aux vues panoramiques, elles sont nombreuses dans les familles « Le-Littoral » et « Les-Terrasses » (vers le fleuve), puisque le territoire est plutôt ouvert, sans couvert végétal important. Des points surélevés dans « La-Marge-du-Plateau » et « Le-Plateauagroforestier » offrent quelques vues très ouvertes sur l'intérieur des terres, comme le chemin Taché Est (figure 39) et le chemin Raudot à Saint-Cyprien et le Deuxième Rang à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (figure 40). Les panoramas et les points de vue sont des éléments paysagers pouvant être sujets d'itinéraires ou d'activités de découvertes. Ils peuvent être menacés par la fermeture des paysages, conséquence surtout de la déprise agricole. Ils devraient être aussi pris en compte lors de tout projet d'aménagement comportant entre autres des infrastructures comme des routes ou des infrastructures en hauteur telles les éoliennes, etc. Les effets visuels cumulatifs de telles infrastructures devraient être mesurés afin de préserver les panoramas et points de vue de grande qualité.



**Figure 40.** Point de vue vers le sud-est et la famille « Les-Lacs » sur le Deuxième Rang à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup. (IMGP7041)

### 7.1.6 Les villages

Le découpage du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup en seigneuries et en cantons explique l'homogénéité de sa trame villageoise. Répartis de façon régulière, les villages sont tous distants d'environ 10 à 15 km. Ils se sont tous développés à l'intersection d'une route principale (132, 185, 291, 293) et d'une route secondaire perpendiculaire, sauf Saint-Paul-de-la-Croix, qui s'est développé linéairement le long d'une route principale juchée en haut d'un escarpement. Excepté Saint-Paul-de-la-Croix (et la ville de Rivièredu-Loup qui est totalement urbanisée), ils ont tous un schéma cruciforme. L'élément visuel humain majeur de chacun des villages est le clocher d'église. À partir de certains points de vue, comme de la route Morneau, il est possible d'apercevoir trois à quatre clochers (Saint-Arsène, Cacouna, Saint-Paul-de-la-Croix). Points de repères paysagers dominant les villages, les clochers d'églises rendent la lecture et la compréhension des paysages humanisés plus facile (figure 41).



**Figure 41.** Le clocher de l'église de Saint-Épiphane visible en circulant vers l'ouest sur le Premier Rang Est de Saint-Épiphane (entité « Vallée-de-la-Rivière-Verte »). (C1809\_0079)

#### 7.2 Les recommandations

Les recommandations proposées d'ordre général et s'inspirent des observations faites sur le terrain à l'automne 2005 et 2006 et de constats déjà énoncés dans le schéma d'aménagement (MRC de Rivière-du-Loup, 2004). Des études spécifiques peuvent être requises pour approfondir certaines problématiques soulevées. L'ordre des recommandations ne traduit aucune hiérarchie entre les différents points énumérés. Il appartient aux intervenants de définir leurs intentions et leurs priorités à l'égard de la préservation et de la mise en valeur de leurs paysages.

#### 7.2.1 La question de l'affichage et des enseignes

Le code de la sécurité routière, la loi sur la publicité le long des routes et la politique sur la signalisation touristique constituent les fondements légaux de la signalisation routière au Québec. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme donne le pouvoir aux MRC et aux municipalités de régir, par zone, la construction, l'installation, le maintien, la modification et l'entretien de tout, panneau, affiche ou enseigne déjà érigé ou à implanter. Un règlement peut interdire d'afficher à certains endroits et à une certaine distance de l'autoroute, par exemple.

En lien avec la question du paysage, nous recommandons d'interdire l'affichage publicitaire et les enseignes trop imposantes dans des entités paysagères de haut intérêt en termes de qualité et de réorganiser et d'uniformiser l'affichage ailleurs (implantation, taille et nombre). Entre autres, l'implantation d'enseignes le long du fleuve devrait être évitée. De plus, il serait souhaitable de limiter la taille, parfois monumentale, des affiches et des enseignes du côté sud de la route 132, lesquelles peuvent gêner la vue, particulièrement vers le fleuve.

# 7.2.2 La restauration ou le choix judicieux des sites de carrière, gravière ou sablière

Il serait souhaitable d'envisager une politique de restauration de cicatrices paysagères causées par l'exploitation de carrières qui se trouvent parfois dans des secteurs paysagers de grande qualité. La plupart des cas les plus probants de gravières se trouvent dans la famille paysagère « La Moraine ». Un exemple actuel de carrière ayant une influence énorme sur la qualité paysagère se trouve à Saint-Antonin [en dehors des tronçons routiers évalués dans cette étude] : il s'agit de la carrière du chantier de l'autoroute 85. Il s'agit d'un exemple éloquent d'effet néfaste sur le paysage : le sommet d'une colline - véritable repère paysager local - est ici « éventré » sur son flanc nord-ouest et des déblais en pente forte sont repoussés sur son flanc sud-est, le tout directement visible depuis la route Transcanadienne empruntée par les populations locales, régionales et les touristes. La réhabilitation de ces sites est un enjeu important dans un contexte d'amélioration du cadre de vie et de préservation de l'attractivité des paysages. Une politique de restauration de ces sites après exploitation devrait être envisagée. De plus, des mesures d'atténuation des impacts visuels des carrières gravières et sablières sont recommandées, là où ces sites sont visibles à grande échelles bordant des quartiers résidentiels. Il est recommandé d'éviter l'exploitation de gravières et de sablières dans l'encadrement visuel des routes 132 et 185, des autoroutes 20 et 85, ainsi que le long des routes principales.

### 7.2.3 Un règlement sur l'entreposage à ciel ouvert

L'entreposage à ciel ouvert affecte fréquemment la qualité paysagère des secteurs périurbains, tout comme certaines zones agricoles. Dans la perspective de la valorisation des paysages, il serait souhaitable d'interdire l'entreposage extérieur (machinerie, ferraille, matériaux de construction, etc.) sans obliger un aménagement visuel ou écran visuel (bâtiments) et de proscrire l'entreposage au bord des routes.

### 7.2.4 L'aménagement de la frange ou villageoise

Les villes et villages ne font pas partie de cette étude<sup>35</sup>, mais la suture entre l'espace rural et les espaces villageois et urbain nécessite une certaine attention. Les entrées des villages sont parfois des secteurs désavantagés sur le plan du paysage à cause de plusieurs facteurs : architecture banalisée, minéralisation des abords routiers, commerces, entreposage, etc.

Aussi, il est recommandé d'élaborer un plan d'aménagement et de mise en valeur des entrées de villes et villages. Les plantations de résineux ou de feuillus à croissance rapide devraient être évitées à proximité et autour des villages ; cela favoriserait le maintien des perspectives visuelles sur les villages. Enfin, l'aménagement des entrées de villages pourrait être bonifié par l'ajout de couvert végétal, ce qui structurerait ces espaces primordiaux pour la qualité de vie des populations locales et améliorerait l'esthétisme de ces zones de transition vers le rural.

# 7.2.5 Revoir la façon d'implanter les haies brise-vent le long de l'autoroute 20

Les haies brise-vent sont implantées aux abords du réseau routier dans les secteurs à problème pour la poudrerie, c'est-à-dire des secteurs ouverts en milieu agricole ou déboisé. Ces aménagements visent à améliorer la sécurité routière (visibilité, accumulation de neige). Il est recommandé à l'avenir (notamment pour la prolongation de l'autoroute 20) de chercher à créer des agencements brise-vent inventifs, de manière à ne pas produire éventuellement un corridor routier coupé du paysage par un rideau de résineux. Pour ce faire, une concertation s'avèrerait nécessaire pour que des ententes puissent être concluent entre le ministère des Transports et les propriétaires de terrains concernés.

### 7.2.6 L'étude des impacts d'un parc éolien sur le paysage rural de la MRC

Dans l'éventualité du développement d'un parc éolien de grande envergure dans le sud de la MRC, nous recommandons d'évaluer la capacité de support du paysage rural. Lors d'un précédent mandat (Ruralys, 2007b), nous avons produit différentes cartes visant à outiller la MRC dans l'optique d'un ajustement de l'emplacement de certaines éoliennes prévues au projet Terravent, en plus d'illustrer la visibilité et la covisibilité des éoliennes et grappes d'éoliennes de ce futur parc à travers le territoire de la MRC. On doit se demander en outre quels seraient les impacts d'un tel projet sur la qualité paysagère des secteurs visés. Globalement, il faut prendre en compte le fait que la topographie du secteur visé par le projet en cours d'évaluation offre des vues sur l'avant-plan agricole, l'estuaire du Saint-Laurent et Charlevoix. Ces vues, de plus en plus englobantes à mesure qu'on s'éloigne du littoral, confèrent une identité forte au territoire de la MRC et contribuent au sentiment d'appartenance et à la qualité de vie des résidants. Le projet d'implantation d'éoliennes représente donc un enjeu paysager majeur. La préservation des paysages emblématiques et identitaires doit être tentée. Si elle a lieu, l'implantation d'éoliennes devrait se faire en harmonie avec cette réalité topographique et les alignements ou structures du paysage (relief, plan d'eau, chemins déjà existants, habitat, etc.). Nous proposons au chapitre huit des critères d'implantations pour une meilleure intégration des éoliennes aux paysages et d'évaluer les impacts cumulatifs. Enfin, le corridor panoramique de la route 132 devrait faire l'objet d'une attention particulière. Bien qu'incluse dans le corridor d'exclusion de 4000 m à partir de la ligne des hautes-eaux du fleuve Saint-Laurent, des simulations visuelles devraient être réalisées aux endroits où la 132 offre des vues sur le sud de la MRC afin d'établir des zones d'exclusions complémentaires visant à protéger ce corridor routier et les vues panoramiques.

 $<sup>^{\</sup>rm 35}$  Pour les choix méthodologiques, voir le chapitre trois.

# 7.2.7 La mise en valeur des paysages insulaires et maritimes du nord-ouest de la MRC de Rivière-du-Loup

Notre étude fait ressortir une zone concentrant plusieurs paysages de haute qualité, située dans le nord-ouest de la MRC (voir carte B en pochette). Cette zone regroupe la famille paysagère «L'île-Verte» ainsi que des entités associées à d'autres familles limitrophes soit : « Baie-de-l'Isle-Verte ». « Anse-Verte ». « L'Isle-Verte-Est », « Rivière-des-Vases », « Le Gros-Cacouna », « Marais-de-Gros-Cacouna ». Insulaires ou maritimes, ces paysages méritent une attention particulière pour assurer le maintien de leur qualité. Aussi, l'impact de tout projet d'aménagement et de développement sur les paysages de cette zone devrait être considéré le plus sérieusement possible, puisqu'il s'agit-là d'une valeur économique très importante dans la MRC en termes d'attractivité touristique et parce que le paysage constitue probablement un des facteurs motivant l'ancrage de résidents anciens et nouveaux. Des intervenants et citoyens de l'île Verte travaillent déjà dans cette perspective visant à mieux planifier le développement de leur île. Un projet de faire de leur territoire un « paysage humanisé », au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec<sup>36</sup>, est en discussion. Sur la base de nos observations, un tel projet, qui serait à définir avec les gens du milieu, pourrait également s'étendre à tout le territoire regroupant les entités paysagères mentionnées ci-haut.

# 7.2.8 La (re)valorisation du bâti dans le paysage rural : des outils variés disponibles

Les bâtiments sont des composantes importantes du paysage rural. Ils sont les marqueurs les plus évidents de la culture matérielle de ses résidants. La présence dans le paysage de plusieurs horizons historiques de bâtiments constitue à la fois une richesse et à la fois un problème de gestion dans la perspective du paysage culturel. Quel sort attend les bâtiments sous-utilisés (ex.: vieilles granges), mais significatifs sur le plan du paysage? Jusqu'à maintenant, au Québec, il n'y a pas eu de réflexion d'ensemble sur la relation paysage rural et architecture, en tenant compte de toutes les périodes historiques qui se côtoient dans les campagnes et de la réalité évolutive. La MRC de Rivière-du-Loup a réalisé plusieurs inventaires de son patrimoine bâti et plusieurs biens culturels sont protégés. De plus la Ville de Rivière-du-Loup s'est dotée d'une politique du patrimoine. Il existe donc des initiatives du milieu, mais les gestes de conservation et de mise en valeur en milieu rural doivent être poursuivis.

Quoi qu'il en soit, la gestion du bâti à l'échelle du paysage est une tâche considérable. À ce chapitre, il est possible d'utiliser certaines dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, mais, de tels outils peuvent parfois susciter des oppositions. Toutefois, des exemples locaux existent montrant qu'il est possible d'utiliser de tels outils tant sur le plan du paysage que sur celui de la volonté communautaire. Pensons à celui de la municipalité de Notre-Damedes-Sept-Douleurs (île Verte).

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> À notre avis, l'entité paysagère « Rivière-des-Vases » devrait faire partie d'un tel projet, puisqu'il s'agit ni plus ni moins de la contrepartie « continentale » de l'île Verte et que ces paysages demeurent liés.

On peut en outre recommander des plans d'implantation et d'intégration architecturale et paysagère en milieu rural inspirés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et acceptables pour le milieu. Par exemple :

Pour l'intégration architecturale et paysagère des infrastructures municipales :

À ce sujet, les services publics et les bâtiments municipaux pourraient donner l'exemple par un souci plus respectueux du paysage dans certains aménagements, en se dotant d'objectifs et de critères d'intégration.

Pour l'intégration architecturale et paysagère des nouvelles constructions reliées à l'agriculture :

Le choix du site, le gabarit, les matériaux, les couleurs, la forme architecturale, les écrans végétaux : sont quelques-uns des facteurs qui déterminent la qualité de l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage et sur lesquels une attention doit être portée.

Les petits patrimoines composent une catégorie du patrimoine bâti rural qui ornemente les paysages. Identitaires, symboliques et révélateurs des expériences agricole, sociale et historique d'un milieu, d'un hameau ou d'un village, les petits patrimoines regroupent les dépendances agricoles - grange, étable, hangar, remise, four à pain - et les petites constructions telles les croix de chemin, les calvaires, les clôtures particulières<sup>37</sup>. Les croix de chemin, en plus d'être des points de repères dans le paysage et des symboles religieux ruraux, ont été érigées pour commémorer un événement, le travail d'un groupe de personne ou la vie d'un personnage local, pour marquer un lieu ou faire connaître une histoire. Avec la transformation de l'agriculture, plusieurs bâtiments anciens relatant les méthodes de travail ou d'élevage sont disparus. Il conviendrait de connaître ceux qui restent et de mettre en œuvre des actions pour les préserver. Un inventaire des petits patrimoines pourrait être envisagé. Une fois consignés des programmes de rénovation incitatifs pourraient favoriser la conservation et la mise en valeur de ces composantes du paysage rural.

En général, les individus jouent un grand rôle au chapitre de la conservation. Des mesures incitatives sont envisageables pour soutenir leur action : réduction de taxes, subventions, rabais à l'achat de certains matériaux, taux d'emprunt préférentiel, programmes de rénovation, services-conseil, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Dans le 1<sup>er</sup> projet de son *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, la MRC de Rivière-du-Loup reconnaît comme territoire d'intérêt culturel toutes les croix de chemin, les croix lumineuses et les calvaires avec personnages sculptés.

### 7.2.9 L'agriculture

Il est facile de comprendre que l'agriculture et les paysages ruraux sont intimement liés. « L'industrialisation » de l'agriculture, l'augmentation des rendements et la baisse du nombre d'exploitations ont pour corollaire l'abandon des terres les moins rentables dans la logique qui prévaut actuellement. L'évolution des pratiques et des techniques agricoles influencent directement la dynamique et la qualité des paysages à trois échelles : l'exploitation agricole (bâtiments, aires d'entreposage), le rang (répartition des cultures, friches, plantation) et la région (spécialisation des productions). Afin de gérer les impacts paysagers de l'agriculture, Il faut adopter une approche proactive par la mise en place d'actions à vocation paysagère qui soient économiquement viables et qui visent plusieurs objectifs :

- L'intégration des installations et des bâtiments et la diminution des impacts visuels de certains éléments (fosses à purin, ensilage horizontal, aires d'entreposage, etc.). Un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est un outil pouvant être utilisé pour réglementer, entre autres, les matériaux, les couleurs, la forme architecturale, les gabarits, les marges de recul, les écrans végétaux.
- L'occupation du sol : gestion des terres cultivées (espaces ouverts) et des espaces boisés.
- La mise en valeur des éléments paysagers : l'utilisation de l'arbre, les haies, les empierrements, les clôtures en perches et les savoir-faire locaux.

Il est important au préalable de préciser les orientations à prendre concernant les paysages agricoles (aux trois échelles citées plus haut). Une approche intégrée, alliant à la fois l'aspect réglementaire,

la sensibilisation, le soutien aux intervenants (technique et financier), aura une meilleure chance de réussite. Cette démarche conciliant les intérêts et valeurs de chaque utilisateur de ce territoire, doit s'appuyer également sur une mobilisation des communautés, au-delà des seuls intervenants du domaine agricole. Les intentions et principes d'interventions contenus dans le schéma d'aménagement, malgré leur pertinence, ont montré leurs limites pour freiner les dynamiques paysagères reliées à l'agriculture (fermeture, plantation, friche, industrialisation, etc). L'élaboration d'un PIIA de paysages agricoles pour des secteurs particuliers et la définition d'un plan de paysages ou d'une charte paysagère, selon une démarche participative, sont des possibilités à explorer. Cependant, il convient de toujours garder à l'esprit que l'agriculture est avant tout une activité économique ayant une grande influence sur les paysages. Aucune mesure réglementaire ne sera vraiment efficace et viable si elle n'est pas conçue en relation avec les réalités économiques vécues dans le monde agricole.

#### 7.2.10 La fermeture des paysages

La contraction des espaces habités et l'abandon de terres agricoles entraînent une augmentation des surfaces en friche et des reboisements par plantations. Ce phénomène a des impacts sur les paysages agricoles qui se «referment» alors que le couvert végétal limite de plus en plus le champ visuel. Ce phénomène est perceptible dans plusieurs familles paysagères de la MRC de Rivière-du-Loup à des degrés divers. Le secteur nord-ouest de « La-Marge-du-Plateau » présente deux exemples : à Saint-François-Xavier-de-Viger — où la fermeture du paysage agricole est à un stade avancé — et à Saint-Paul-de-la-Croix — où le stade avancé ne couvre que partiellement le territoire.

Il faut voir dans cette dynamique un processus économique autant qu'une résultante de la baisse démographique. Les terres, dont la mise en valeur surtout sur le plan agricole n'est plus rentable, sont laissées à la friche ou valorisées à long terme grâce à la plantation d'essences à croissance rapide. La fermeture des paysages se traduit par une perte d'ouvertures visuelles et de points de vue, par la conversion de rangs agricoles en rangs forestiers. Elle entraîne également une perte de la valeur identitaire et patrimoniale du lieu. Ce processus alimente la déstructuration des territoires (isolement, baisse de la biodiversité, uniformisation, contraction de l'espace habité, etc.).

Le but n'est pas d'empêcher les reboisements, mais de faire des efforts de gestion des friches et des plantations dans les cas suivants :

- La périphérie des villages;
- Les points de vue panoramiques et les routes pouvant faire l'objet d'une valorisation touristique;
- Les rangs habités et les zones de villégiature.

La préservation des paysages ouverts dans ces secteurs est donc l'enjeu paysager principal. Les principes d'interventions doivent être économiquement viables pour qu'ils soient efficaces. Les actions suivantes sont des avenues à explorer :

- Favoriser la diversification des reboisements (espèces, peuplements mixtes) par la sensibilisation des acteurs institutionnels et industriels et par la mise en place d'un système fiscal encourageant (exonération de taxes, primes);
- Réglementer les reboisements autour des villages et sur les rangs habités et élaborer un zonage des terres concernées par cette réglementation. Cette mesure devrait être accompagnée d'autres actions pour être efficiente;
- Instaurer un partenariat entre propriétaires pour rompre la géométrie des plantations et donner un visage moins fonctionnel et plus naturel à ces reboisements;

- Encourager l'élevage extensif et l'augmentation des surfaces de pâturages;
- Faciliter l'accès à la propriété pour la relève agricole;
- Mettre en place un organisme de gestion en commun des terres agricoles pour mieux gérer les friches. Plusieurs initiatives ont été mises en oeuvre aussi bien au Québec<sup>38</sup> qu'en Europe. En France, les associations foncières pastorales ont comme objectif de valoriser des terres en friche grâce à des troupeaux collectifs et au pâturage extensif. Cependant, la réussite de tels projets nécessite une forte volonté politique et une mobilisation locale.

#### 7.2.11 Synthèse des recommandations

Le tableau 9 ci-dessous présente une synthèse des recommandations pouvant orienter des actions spécifiques concernant les paysages dans certains aspects d'aménagement du territoire dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Municipalité de Landrienne (Abitibi), projet de mise en valeur des terres en friches. *Répertoire des Pages Vertes* consulté sur le site Internet de Solidarité rurale du Québec le 28 janvier 2008

http://macchampion.com/solidariterurale/pages/search\_detail.php?recid=92.

**Tableau 9.** Synthèse des recommandations

Recommandations				
L'affichage et les enseignes	<ul> <li>Réglementer la taille et l'implantation des enseignes et panneaux d'affichage afin de prévenir l'aspect monumental des enseignes.</li> <li>Éviter la prolifération et la concentration des enseignes.</li> <li>Proscrire l'affichage et les enseignes du côté du fleuve sur la route 132 et limiter l'affichage du côté sud.</li> <li>Assurer l'entretien des panneaux d'affichage.</li> </ul>			
La restauration ou le choix judicieux des sites de carrière, gravière ou sablière	<ul> <li>Limiter l'ouverture de nouveaux sites d'exploitation dans l'encadrement des routes 132,185, 20, 85 et les routes principales.</li> <li>Élaborer une politique de restauration des sites.</li> <li>Réhabiliter les carrières, gravières, sablières en encourageant leur conversion pour d'autres usages.</li> <li>Mettre en place des mesures d'atténuation d'impact visuel notamment sur les versants, dans les vallées ou dans les zones résidentielles.</li> </ul>			
L'entreposage à ciel ouvert	<ul> <li>Réglementer l'entreposage extérieur et la mise en place d'aménagement ou d'écran visuel.</li> <li>Interdire les aires d'entreposage au bord des routes.</li> </ul>			
L'aménagement de la frange urbaine et villageoise	<ul> <li>Maintenir les perspectives visuelles sur les villages.</li> <li>Éviter les plantations à proximité et autour des villages.</li> <li>Élaborer un plan d'aménagement et de mise en valeur des entrées pour chaque village.</li> <li>Utiliser la végétation pour structurer ces espaces, améliorer leur aspect esthétique et valoriser le cadre de vie.</li> <li>Limiter la banalisation de l'architecture.</li> </ul>			

	Recommandations
Revoir la façon d'implanter les haies brise-vent le long de l'autoroute 20	• Créer des agencements de brise-vent inventifs et d'essences variées.
	<ul> <li>Évaluer la capacité de support du paysage rural et les effets cumulatifs.</li> </ul>
	<ul> <li>Protéger les paysages emblématiques ou identitaires.</li> </ul>
L'étude des impacts d'un parc éolien sur le paysage rural de la MRC	<ul> <li>Adopter des critères d'implantation des éoliennes pour une meilleure intégration des éoliennes au niveau paysager.</li> </ul>
	• Élaborer un zonage territorial basé sur la perception visuelle complémentaire à la bande d'exclusion de 4000 m (à partir de la ligne des hautes eaux du fleuve) pour l'implantation des éoliennes le long du corridor de la route 132.
	• Élaborer un zonage territorial basé sur la perception visuelle pour l'implantation des éoliennes le long des corridors des routes 185, 291, 293 et A-20.
	<ul> <li>Maintien ou amélioration de la qualité paysagère des entités paysagères littorales du nord-ouest de la MRC.</li> </ul>
La mise en valeur des paysages insulaires et maritimes du nord-	Sensibilisation aux paysages insulaires et maritimes.
ouest de la MRC de Rivière-du-	<ul> <li>Définir un plan de mise en valeur des paysages insulaires et maritimes.</li> </ul>
Loup	Favoriser l'éclosion de la qualité paysagère.
	• Surveiller l'impact de tout projet d'aménagement ou de développement sur ces paysages.
	• Réalisation et mise en œuvre d'outils de gestion (ex. : PIIA).
	<ul> <li>Réaliser un inventaire des petits patrimoines.</li> </ul>
La valorisation du patrimoine	<ul> <li>Établir des périmètres de protection autour des éléments patrimoniaux.</li> </ul>
bâti, des petits patrimoines et des structures paysagères	• Préserver et valoriser les structures paysagères (haies, clôtures, amoncellements de pierres, arbres solitaires).
1 7 0	• Soutenir financièrement et/ou techniquement les projets de rénovation et de mise en valeur.
	• Diffuser l'information et faire de la sensibilisation sur le patrimoine bâti, les petits patrimoines et les structures paysagères.

Recommandations				
	<ul> <li>Améliorer l'intégration des installations et des bâtiments et diminuer leurs impacts visuels au moyen d'un PIIA.</li> </ul>			
	• Mettre en valeur les éléments paysagers reliés aux activités agricoles (clôtures, haies, amas de pierres, arbres) et les savoir-faire.			
L'agriculture	<ul> <li>Gérer l'occupation du sol – terres cultivées et espaces boisés.</li> </ul>			
	• Adopter une approche intégrée visant la consolidation de l'agriculture et la conciliation avec les autres usages du territoire (PIIA des paysages agricoles).			
	<ul> <li>Définir un plan des paysages agricoles et agroforestiers en concertation avec les agriculteurs et les collectivités locales.</li> </ul>			
	• Protéger les perspectives visuelles sur les villages et dans les vallées en faisant une gestion concertée et en réglementant les plantations autour des villages et sur les rangs habités.			
	• Favoriser la diversification des reboisements par la sensibilisation et la mise en place de mesures fiscales.			
La fermeture des paysages	<ul> <li>Encourager l'élevage extensif et l'augmentation des surfaces de pâturages.</li> </ul>			
	Faciliter l'accès à la propriété pour la relève agricole.			
	<ul> <li>Mettre en place un organisme de gestion des terres agricoles pour gérer les friches et optimiser l'utilisation du territoire.</li> </ul>			

# 8. FILIÈRE ÉOLIENNE ET PAYSAGE : UN DÉFI D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE<sup>39</sup>

La disponibilité énergétique constitue un enjeu fondateur et récurrent des sociétés humaines. Dans le contexte actuel, caractérisé par des préoccupations croissantes pour la qualité de l'environnement, les énergies renouvelables sont privilégiées à celles plus traditionnelles ayant de forts impacts, comme les centrales thermiques au charbon. L'adhésion de plusieurs pays industrialisés au protocole de Kyoto renforce cet engouement pour les énergies « douces ». Plusieurs pays misent de façon explicite sur l'énergie éolienne pour atteindre leurs engagements à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Les chiffres montrant le rythme effréné de la croissance de la production de cette énergie douce sont éloquents : de 1999 à 2004, Breukers (2006) observe une augmentation moyenne de 28 % à travers le monde. Le Québec ne reste pas en marge de ce mouvement.

En raison de choix historiques, le Québec se positionne déjà avantageusement en matière d'énergie renouvelable. En 2006, presque 97 % <sup>40</sup> de sa capacité provient de l'énergie « bleue », c'est-à-dire. de l'hydroélectricité. Le gouvernement du Québec a tout de même choisi d'investir aussi dans l'énergie éolienne. Après de

premiers projets bien accueillis, les efforts récents ont rencontré des oppositions dans les localités d'implantation. Des groupes sociaux ont exprimé des questionnements et des critiques sévères à l'endroit de grands parcs. Ces dynamiques de contestation ont été comprises par plusieurs comme un problème d'« acceptabilité sociale ». Mais que signifient de telles dynamiques sociales : sont-elles porteuses de demandes nouvelles, propres à nos sociétés contemporaines? Est-il possible pour les promoteurs, comme pour les décideurs, d'y répondre? Et si oui, comment?

Ce point propose un éclairage sur ces questions qui sont au cœur des débats actuels et des défis posés aux élus et gestionnaires du territoire. La question du paysage y est également située. Pour ce faire, les principales initiatives entourant cette filière énergétique sont rappelées dans ce point<sup>41</sup>, ainsi que l'accueil réservé dans les communautés locales qui évolue rapidement et qui pose de nouveaux défis pour le développement de la filière énergétique. Un examen de la littérature scientifique produite sur le problème de l'acceptabilité sociale est ensuite résumé. Pour terminer, une proposition appliquée est avancée, soit une démarche de planification participative axée sur le paysage.

Pour citer ce chapitre ou un extrait : Fortin, Marie-José et Anne-Sophie Devanne (2008) « Filière éolienne et paysage : un défi d'acceptabilité sociale » dans Ruralys (2008) Caractérisation et évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent : un outil de connaissances et de gestion du territoire. La MRC de Rivière-du-Loup. La Pocatière : Rapport remis à la CRÉBSL. p. 77 à 91.

Source :

<sup>&</sup>lt; http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/approche/choix.html>, consulté le 29 février 2008.

Le lecteur intéressé pourra trouver un historique plus détaillé du développement de la filière éolienne au Québec sur le site : <a href="http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/historique.html">http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/historique.html</a> (consulté le 29 février 2008).

# 8.1 Implantations de parcs éoliens dans l'Est du Québec : un rythme soutenu

Depuis quelques années, le vent est vu comme une ressource énergétique de premier plan. La mise en opération, par Hydro-Québec, d'une éolienne de 4 MW à axe vertical, haute de 96 m, dans la petite municipalité gaspésienne de Cap-Chat, en 1987, constitue l'un des premiers pas significatifs dans le développement de la filière éolienne au Québec. Elle est suivie de la mise en service d'un premier grand parc d'éoliennes au Québec, *Le Nordais*, qui regroupe 76 turbines de 750 kW à Cap-Chat (1998) et 57 à Matane (1999). Entre temps, en 1995, de premiers inventaires cartographiques situent les « gisements de vent » 42 et, ce faisant, les territoires offrant le plus de potentiel pour la production de ce type d'énergie.

L'histoire s'accélère résolument au tournant de l'an 2000. Plusieurs acteurs se mobilisent autour de ce qui apparaît comme un nouveau chantier d'intérêt national. Fin 2004, Environnement Canada rend publiquement accessible un « Atlas canadien d'énergie éolienne » <sup>43</sup>. Par ailleurs, des groupes environnementaux commandent la réalisation d'une étude socioéconomique à la firme Hélimax (2004) qui fait valoir, sur la base de deux scénarios, des retombées potentielles importantes en termes d'emplois. Toujours en 2004, le gouvernement du Québec tient une Commission parlementaire sur l'énergie, puis adopte, en 2006, une stratégie énergétique misant sur les énergies renouvelables <sup>44</sup>. Après avoir investi dans ce créneau, en négociant des ententes de production totalisant près de 500 MW avec

des entreprises privées (1998-2003), Hydro-Québec lance deux appels d'offres de 1000 et 2000 MW, respectivement en 2003 et en 2005<sup>45</sup>. Ainsi, en quelques années, des projets de parcs éoliens se discutent et prennent forme dans l'Est du Québec.

En 2007, une quinzaine de parcs sont construits ou en processus d'évaluation dans les régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent (BAPE, 2007). D'ici 2012, plus de 1000 éoliennes pourraient être installées dans ces deux régions<sup>46</sup> (BAPE, 2007). Cette concentration résulte par ailleurs d'un objectif explicite des appels d'offres, visant à créer des retombées économiques dans ces régions économiquement fragiles. En ce sens, les objectifs énergétiques s'arriment à des objectifs de développement économique. Malgré un contenu régional à saveur « économique », la mise en place des parcs éoliens ne se fait pas sans heurt.

### 8.2 Des dynamiques sociales changeantes

Relativement bien accueillis au départ, les projets de parcs éoliens soulèvent progressivement des regards critiques et des contestations dans les communautés d'accueil. Un examen sommaire de la couverture médiatique et des huit audiences publiques tenues entre 1997 et 2007 montre que les dynamiques sociales autour de l'implantation de projets de parcs éoliens peuvent changer rapidement.

Ce travail est le fruit d'une collaboration entre le Ministère des Ressources naturelles, l'UQAR et WECTEC

<sup>&</sup>lt;a href="http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/historique.html">http://www.hydroquebec.com/comprendre/eolienne/historique.html</a> (consulté le 29 février 2008).

<sup>43 &</sup>lt; http://www.atlaseolien.ca/fr/index.php > (consulté le 29 février 2008).

Source:<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie/index.jsp> (consulté le 29 février 2008).

Un troisième appel d'offres est prévu pour des projets communautaires ou de groupes autochtones (500 MW).

Sans compter ni ceux qui sont négociés mais sans être encore autorisés, ni ceux qui pourraient être ajoutés par le biais du deuxième appel d'offre, dont les résultats n'étaient pas connus au moment de la rédaction de ce texte.

Il permet aussi de saisir les préoccupations de divers groupes d'acteurs. Certaines ressortent de façon récurrente, touchant l'économie locale et régionale, l'occupation du territoire et la gouvernance. D'autres préoccupations, jusque-là absentes des débats, peuvent émerger et, parfois, devenir au centre de questionnements et de critiques sévères de la part de groupes sociaux.

Tel fut le cas de la question des redevances. Très attendues par les propriétaires terriens et les municipalités d'accueil, elles ont pourtant commencé à poser problème au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie lorsque des journalistes firent connaître celles plus importantes reçues par des municipalités ontariennes. L'enjeu de l'équité sociale et territoriale a par la suite été davantage affirmé : le « vent vaut-il plus cher » dans certaines régions? Est-il juste que seuls les propriétaires terriens soient dédommagés alors que d'autres résidents subissent aussi des impacts? Enfin, est-il possible de gérer tous les impacts par une logique de compensation monétaire : que vaut la qualité de vie diminuée par le bruit ou la perte d'un paysage signifiant pour l'identité régionale?

Le paysage est une autre question qui a pris plus d'importance. Déjà centrale dans les préoccupations des acteurs locaux plus critiques du premier grand parc Le Nordais, discuté en 1997, (Lyrette et Trépanier, 2004), elle s'est inscrite de façon plus soutenue à l'échelle régionale et dans l'espace médiatique au cours de l'année 2006. Plusieurs projets étaient alors discutés en audiences publiques.

La concentration spatiale de grands parcs sur le littoral, regroupant généralement de 50 à 100 éoliennes aussi hautes qu'un édifice de 30 étages, posait avec acuité la question des impacts cumulatifs sur le paysage, sur laquelle peu de connaissances scientifiques existent. Elle a également stimulé un besoin pour planifier et encadrer davantage l'implantation de la filière éolienne en amont des projets et à une échelle régionale (BAPE, 2005, 2007). C'est d'ailleurs dans cette foulée que la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent

(CRÉBSL) a confié le mandat de caractériser et évaluer les paysages de la région à Ruralys. Plus largement, le contexte d'implantations accélérées de grands parcs éoliens dans la région a incité à réfléchir à la qualité du territoire habité et à son importance dans les dynamiques de développement, entre autres comme facteur d'identité et d'ancrage des populations locales et comme ressource pour l'industrie touristique. Une réflexion sur les zones où il serait souhaitable de localiser les parcs a été amorcée, soit lors de l'élaboration de Règlement de contrôle intérimaire (RCI), soit lors de discussions avec des promoteurs. Pensons notamment à l'important exercice de négociation réalisé entre des représentants de la MRC de Rivière-du-Loup et ceux du promoteur SkyPower pour la localisation d'éoliennes. À première vue, la volonté d'éloigner toute éolienne du bord du fleuve Saint-Laurent semble cohérente avec le fait qu'une partie importante de la population bas-laurentienne y habite et, de plus, parce que ce paysage rural et maritime est fortement valorisé, autant par les habitants que par les touristes. Cependant, une telle orientation ne permet malheureusement pas de résoudre entièrement le problème de l'acceptabilité sociale. En effet, par effet de balancier, cette orientation conduit à repousser les projets plus à l'intérieur des terres, soit dans les villages de l'arrière-pays ou sur les terres publiques. Or, ces territoires ne sont pas vierges. Des résidents tout comme des usagers y sont déjà présents, même de façon temporaire, pour diverses activités récréatives (villégiature, randonnée, chasse, pêche, etc). C'est notamment ce que montre la mobilisation des représentants de la ZEC du Bas-Saint-Laurent : ce territoire est aussi, à sa façon, habité et important pour certaines pratiques sociales dans la région. Ce constat explique pourquoi, là aussi, des groupes expriment des préoccupations face aux impacts possiblement apportés par les grands parcs d'éoliennes. La présence de ces grandes infrastructures modifiera-t-elle l'expérience vécue avec la nature? Affectera-t-elle la qualité de la flore et de la faune, dont le gibier? Les paysages forestiers font-ils aussi partie de l'identité baslaurentienne?

En somme, le problème de la localisation des parcs éoliens demeure entier. Mais le questionnement soulevé par les acteurs critiques porte au-delà de la localisation : il touche la pertinence de tels projets pour l'avenir du Bas-Saint-Laurent. Si cette pertinence est reconnue, alors seulement la question devient de savoir à quelles conditions ces projets devraient-ils s'inscrire dans le territoire habité, incluant à quels endroits. La réponse collective à ces questionnements apparaît comme un défi récent, mais essentiel à relever pour assurer le développement de cette industrie énergétique.

# 8.3 Du technique au sociopolitique : nouveau défi pour la filière éolienne.

Le cas de l'Est du Québec illustre comment de nouveaux défis sont posés pour développer l'énergie éolienne. Traditionnellement, ceuxci étaient principalement d'ordre technique. Par exemple, comment adapter les technologies aux conditions climatiques des pays nordiques? Avec la montée des critiques et des contestations locales, le défi est aussi, désormais, d'ordre sociopolitique. Un premier pas pour y faire face devient alors de comprendre les fondements de ces contestations, exprimées au Québec et ailleurs dans le monde.

S'agirait-il d'une expression du phénomène « pas dans ma cours » (NIMBY)? L'opposition à des projets de parcs éoliens, entre autres au nom de la préservation de la beauté du paysage, serait-elle en effet révélatrice d'une attitude non responsable, voire égoïste de la part de groupes sociaux, considérant les importants besoins à satisfaire en matière d'énergie renouvelable? Un tel raisonnement semble logique pour certains analystes qui soulignent l'écart entre le support important observé dans les sondages d'opinion nationaux et les contestations locales à l'égard de projets de parcs éoliens. Une telle lecture semble pourtant réductrice d'un phénomène social plus complexe, comme le montrent les travaux exposés précédemment. En

effet, le choix entre diverses filières énergétiques, comme l'éolien et le nucléaire ou le thermique, tel que proposé dans les sondages, ne peut être comparé à l'implantation de projets d'infrastructures concrets qui apportent un ensemble de changements dans les territoires d'accueil. Comme nous l'affirmions précédemment :

« Dans le premier cas, la réflexion renvoie à une logique à la fois sectorielle et nationale. Les "vertus environnementales" de l'éolien sont alors globalement estimées et ce, par rapport à d'autres énergies comportant plus de risques pour l'environnement associées au nucléaire et au thermique notamment. Dans le second cas, la réflexion renvoie plutôt à une logique de développement territorial. Le projet éolien est alors soumis au regard de nombreuses considérations jugées importantes pour les acteurs régionaux et ce, tant au plan économique que social, environnemental et politique » (Fortin et Domon, 2007 : 32-33).

Parmi les considérations jugées importantes, celles liées aux impacts sur les paysages locaux et régionaux sont très affirmées, notamment sous le mode contestataire. Les contestations au nom du paysage ne sont cependant pas uniques au Québec, plusieurs autres pays industriels y faisant également face, y compris ceux pionniers dans cette énergie renouvelable. Mentionnons seulement le cas de la France. Même si les parcs y sont d'envergure beaucoup moindre, des contestations particulièrement virulentes à ce sujet ont conduit au rejet de plusieurs projets. Selon des données du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, 95 projets auraient été refusés en 2004, et ce, essentiellement pour des raisons liées au paysage<sup>47</sup>. Les impacts appréhendés sur le paysage participent donc des rapports conflictuels observés quant à ces infrastructures industrielles.

Journal *Le Monde*, édition du 23 mars 2005.

L'étude des contestations s'inscrit au cœur d'une littérature toute récente. Celle-ci peut apporter un éclairage sur ces dynamiques sociales, que plusieurs décideurs et scientifiques ont compris comme un problème d'« acceptabilité sociale ».

# 8.4 Le problème de l'« acceptabilité sociale » : des facteurs d'explication théorique multiples

L'intérêt de chercheurs en sciences sociales pour l'éolien est récent. Les aspects sociaux de ce type d'implantation industrielle sont devenus progressivement un objet d'intérêt dans les années 1990, alors que la jeune industrie faisait face à des oppositions récurrentes. Nombre de publications datent de moins de cinq ans. Des chercheurs ont tenté de comprendre les conflits sociaux émergeant dans les communautés d'accueil lors de l'implantation de parcs éoliens, envisagés sous l'angle de l'« acceptabilité sociale ». Leurs travaux visent à dégager un ou des facteurs pouvant expliquer ces rapports conflictuels. La littérature consultée<sup>48</sup> ne porte pas de façon explicite sur la question du paysage. Il est tout de même possible de voir une correspondance entre les facteurs qui y sont étudiés et les trois grandes dimensions que l'on peut associer à une approche intégrée du paysage, discutée précédemment (point 2.1). Les facteurs étudiés peuvent être regroupés dans trois grands ensembles, décrits brièvement dans ce point, associés respectivement aux dimensions matérielle, culturelle et sociopolitique des parcs éoliens.

#### **Facteurs matériels**

Un premier ensemble de travaux concerne les efforts consacrés à l'étude de facteurs touchant la **matérialité** des infrastructures industrielles. Selon Krause (2001) et MacFarlane *et al.* (2005) notamment, la dimension des turbines, leur nombre, leur couleur et leur disposition dans l'espace, ainsi que le bruit émis par les

machines expliqueraient les rapports conflictuels observés. La taille des parcs est un autre facteur considéré. Une ferme éolienne comportant moins de huit éoliennes, selon Lee *et al.* (1989)<sup>49</sup>, serait susceptible d'être accueillie favorablement par les populations, comparativement à un parc industriel plus imposant. En dépit de plusieurs études concluantes au Danemark, aux Pays-Bas, en Irlande et en Grande-Bretagne<sup>50</sup>, les contestations sociales toujours observées autour de « petits » projets, en France notamment, éprouvent ces résultats.

Un autre facteur matériel ayant fait l'objet d'investigations soutenues est celui de la proximité géographique et visuelle. Les conclusions contradictoires d'études menées aux États-Unis (1987), en Grande-Bretagne (1995) et en Écosse (2000)<sup>51</sup> n'ont pu soutenir l'hypothèse voulant que les habitants résidant à proximité d'éoliennes auraient une attitude plus négative par rapport aux parcs que des habitant plus éloignés.

#### **Facteurs culturels**

Le deuxième ensemble de travaux tentant d'expliquer le phénomène de non-« acceptabilité sociale » s'intéresse aux dimensions **culturelles**, voire symboliques de l'éolien. Un premier corpus est attaché aux pratiques de l'aménagement et de l'architecture de paysage. Des auteurs tentent ainsi de traduire certaines dimensions matérielles des éoliennes (nombre, couleur, hauteur, disposition dans l'espace, etc.) dans un registre normatif, lié à l'esthétique des formes. Par exemple, dans un objectif affiché d'« intégration paysagère » des éoliennes, ils énoncent des principes de design selon des critères classiques dits d'« harmonie », de « cohérence » et d'« unité » (Gipe, 1995 ; Birk Nielsen, 1996; Stanton, 1996).

Ne mentionnons ici que quelques auteurs : Breukers (2006), Devine-Wright (2005a, b), Gross (2007), Toke *et al.* (2007), Wolsink (2000).

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Cité dans Devanne-Wright, 2005a.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Citées dans Devanne-Wright, 2005a: 127.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Citées dans Devine-Wright 2005a: 130.

Un autre corpus, moins important en nombre, ouvre des perspectives de recherche encore peu explorées. Quelques chercheurs, comme Woods (2003) et Zélem (2002), tentent de dégager les représentations sociales associées à l'éolien. Dans cette perspective, le contexte d'implantation des infrastructures éoliennes serait un facteur d'explication des réactions sociales. En d'autres termes, certains types de paysages, liés notamment à des usages et des représentations du territoire, seraient plus propices que d'autres pour accueillir des éoliennes, les zones industrielles par rapport à des paysages agroforestiers ou « naturels » par exemples. D'autres chercheurs s'interrogent sur le facteur temporel et la familiarité avec un parc Quelques enquêtes longitudinales, résultats aux contradictoires, tentent ainsi de mesurer l'évolution des perceptions de résidents de proximité dans le temps, depuis l'annonce des projets jusqu'à leur opération. Une hypothèse est que l'attitude des résidents serait plus favorable (ou moins négative) à mesure qu'ils deviennent plus familiers avec le parc. Cependant, l'interprétation de résultats d'enquêtes est contestée par certains, dont Devine-Wright (2005a) qui fait aussi remarquer que des améliorations technologiques touchant la diminution du bruit peuvent en partie expliquer les différences observées<sup>52</sup>.

Sur un registre similaire lié à la connaissance, certains auteurs estiment qu'une « éducation » du public aux avantages environnementaux des éoliennes, ainsi que l'accessibilité physique de ces dernières, par l'intermédiaire de sentier, plate-forme d'observation et visites guidées par exemples, aideraient à diminuer les oppositions.

52

Enfin, l'influence des réseaux de sociabilité, ou de la « distance sociale », apparaît comme un facteur nouveau encore peu exploré, l'hypothèse étant que les individus tendent à partager les mêmes opinions que celles de leurs cercles d'intimes (amis, parenté).

#### **Facteurs sociopolitiques**

On distinguera un troisième ensemble de travaux dans la littérature examinée sur l'acceptabilité sociale, soit celui abordant les dimensions **sociopolitiques** liées aux rapports vécus entre des acteurs locaux et des infrastructures éoliennes. Cette littérature occupe une place croissante depuis les dernières années. La grande hypothèse, que tentent de démontrer diverses enquêtes et études de cas, est la suivante : des populations informées et impliquées dans les processus de prise de décision seraient susceptibles d'être plus positives à l'égard de tels projets de parcs éoliens.

D'une part, les processus de gouvernance, locaux et extra-locaux, sont examinés pour expliquer les situations observées de non-« acceptabilité sociale ». La question des formes de propriété des infrastructures, privée ou collective (ex.: coopérative), exogène ou endogène, est également considérée comme un facteur déterminant, dans son lien avec la distribution sociale et spatiale des retombées économiques (Devine-Wright, 2005b; Toke et al., 2007). D'autre part, plusieurs travaux récents s'attardent à étudier les « capacités institutionnelles » des acteurs locaux, c'est-à-dire leurs capacités à négocier avec les grands promoteurs de grands compromis pour insérer de grands projets éoliens dans leur territoire de vie (Breukers et Wolsink, 2007), par exemple en évitant les secteurs habités ou des paysages plus valorisés. Cette littérature trouve un écho particulier dans les politiques publiques actuelles. De nombreux gouvernements ont en effet développé des pratiques et des instruments de planification territoriale s'appuyant sur cette perspective de la négociation sociopolitique, qu'il s'agisse de chartes ou de schémas éoliens. Par ailleurs, Gross (2007) insiste sur l'idée que ce n'est pas

Il est aussi possible de se demander si les résidents les plus négatifs ne seraient devenus pas « absents » de l'enquête, ayant déménagé avant la construction ou après quelques années, ce qui induirait un biais méthodologique.

uniquement l'implication dans des procédures qui joue sur les dynamiques sociales mais aussi le sentiment que la décision qui en est issue soit perçue comme « juste ».

En d'autres termes, l'acceptabilité sociale découlerait autant des démarches et des pratiques de gouvernance que des résultats qui en découlent.

Pour terminer, nous retenons trois principaux **constats** de la littérature consultée.

- 1. Il n'y a pas un, mais bien **plusieurs facteurs interreliés** qui structurent les rapports d'acteurs locaux à l'égard d'infrastructures éoliennes. Ils touchent 1) la matérialité des infrastructures, 2) l'univers culturel des perceptions et des représentations et 3) des facteurs de nature sociopolitique incluant les pratiques de gouvernance (voir encadré n° 3).
- Ces rapports sont dynamiques, en partie parce qu'ils sont liés à des situations et des contextes qui peuvent évoluer, autant des rapports harmonieux peuvent devenir conflictuels que l'inverse.
- 3. Dans cette perspective, il devient pertinent de considérer l'ensemble de ces facteurs dans les recherches sur l'éolien et, ce, en s'attardant à comprendre leurs interactions dans leurs contextes particuliers<sup>53</sup>.

#### Encadré nº 3

### Facteurs structurant les rapports entre des groupes d'acteurs locaux et des parcs éoliens étudiés dans la littérature scientifique

**Matériels**: dimension des éoliennes, nombre, couleur et disposition dans l'espace, taille des parcs, bruit, visibilité, proximité géographique.

Culturels: critères de design concernant les infrastructures et l'organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et meilleure connaissance des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation des paysages d'insertion, familiarité avec un parc éolien, norme et distance sociale.

**Politiques**: participation des acteurs affectés et concernés, capacités institutionnelles à construire des ententes et compromis partagés, formes de propriété des infrastructures (privée, collective), sentiment de justice concernant les processus de gouvernance et les décisions.

# 8.5 Le paysage pour saisir, évaluer et interpréter les changements

Dans plusieurs recherches empiriques, le paysage ressort comme un facteur important pour expliquer les attitudes et les rapports conflictuels observés (Devine-Wright, 2005a; Lyrette et Trépanier, 2004; Warren *et al.*, 2005). Pour sa part, Wolsink, un des auteurs les plus prolifiques sur le sujet, conclut que «l'impact perçu sur le caractère scénique du paysage, que ce soit en termes d'intrusion visuelle ou de jugement positif, constitue le meilleur indicateur de l'attitude» des personnes interrogées<sup>54</sup>. La notion demeure pourtant encore peu étudiée. À partir de travaux en cours et de ceux antérieurs réalisés sur l'industrie de l'aluminium, nous avançons une piste d'explication.

Dans des travaux antérieurs, trois niveaux de contextes jouaient fortement sur l'interprétation et la qualification de paysages associés à de grands complexes de production d'aluminium. Ils touchaient 1) la dynamique territoriale de développement et la place historique de l'activité industrielle, 2) les rapports vécus avec la compagnie et les capacités de gouvernance et 3) les impacts appréhendés et expérimentés (Fortin et Gagnon, 2006).

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Wolsink, 2000 : 51, traduction libre.

À notre avis, le paysage constitue un axe majeur des revendications actuelles dans les conflits d'aménagement et de développement parce qu'il offre un « cadre d'interprétation pour les sociétés réflexives » (Fortin, 2007b). Plus exactement, l'expérience sensible et cognitive du paysage permet « de fusionner un ensemble de considérations significatives exacerbées par un contexte donné. L'évaluation du territoire, à travers le cadre du paysage, permet à un acteur de qualifier et de donner du sens à une situation donnée » (Fortin, 2007b).

En d'autres termes, lorsqu'une industrie ou une grande infrastructure est introduite dans un territoire, elle est susceptible de générer des changements rapides, importants et variés, qu'ils soient de nature économique, sociale, culturelle ou environnementale. Une question essentielle, pour les groupes d'acteurs locaux, est alors de savoir si les changements suscités par les infrastructures sont susceptibles de pérenniser les rapports vécus et expérimentés avec le territoire qui sont jugés importants pour eux, voire même de les améliorer ou, au contraire, de les fragiliser et même de les détruire. Pour répondre à cette question, il y a forcément un processus d'interprétation et d'évaluation du projet et des changements appréhendés. Or, le paysage, dans ses dimensions concrètes, permet de rendre perceptibles les changements. De même, dans ses dimensions symboliques, il permet de donner un sens à ces changements.

Par exemple, la présence visuelle vue d'une éolienne dans un paysage forestier pourra être considérée comme une menace par le villégiateur et le chasseur qui sont à la recherche d'une nature « sauvage » qui, elle, se trouve au centre de leur relation avec le territoire. Au contraire, le même changement concret pourrait être vu positivement par un agriculteur qui, grâce aux redevances négociées, estime pouvoir stabiliser ses revenus et concrétiser des projets de diversification. Mais si les revenus ne devaient pas être aussi importants qu'anticipés, ou encore si des impacts imprévus devaient se produire et qui ne sont pas souhaitables (ex. : nuisance de bruit,

conflit avec le voisinage, sentiment d'ententes financières inéquitables), ce même agriculteur pourrait modifier sa première interprétation de la situation et du paysage. Autre exemple, le projet éolien pourrait être vu positivement par un élu soucieux d'améliorer la capacité financière de sa municipalité et son offre de services aux citoyens. Mais le changement pourrait aussi être jugé négatif si le projet devait susciter trop de tension dans la population locale.

Bref, le processus d'interprétation et d'évaluation du projet d'infrastructures et de ses changements apparaît très lié à un acteur (individuel ou collectif) et il peut, entre autres, se dérouler par le biais de l'expérience sensible et cognitive du paysage. Il sert ensuite de véhicule pour porter les revendications auprès des décideurs et dans le débat public. Ce rôle de médiation sociale du paysage est particulièrement valorisé dans des démarches de planification institutionnelles, proposées récemment en Europe comme au Québec. C'est à partir de cette même perspective que nous avançons une proposition au point suivant.

### 8.6 De l'acceptabilité sociale à la co-construction de projets

Les dynamiques sociales entourant les grands projets d'industries et d'infrastructures sont complexes. D'une part, elles sont changeantes, étant susceptibles d'évoluer au gré des interactions sociales, des événements et des informations disponibles notamment. D'autre part, ces dynamiques sont toujours liées à leur contexte : les réalités géographiques, sociopolitiques et historiques, autant individuelles que collectives, influencent l'interprétation et l'évaluation des projets et des changements qu'ils apportent.

La nature complexe et mouvante des dynamiques sociales peut, à l'évidence, être vue comme déstabilisante pour les décideurs, publics et privés. Cependant, elle est aussi porteuse d'opportunités. En effet, cela signifie que les positions ne sont pas figées. Une situation

consensuelle peut éventuellement poser problème, comme une situation conflictuelle peut se transformer et connaître un dénouement heureux. C'est cette perspective de négociation sociale que l'on peut voir inscrite dans de récentes démarches de planification territoriale axées sur le paysage (voir le point 2.3).

Les controverses sociales sont aussi parfois porteuses d'innovation. Tel est le cas concernant la filière éolienne au Québec. Les contestations soutenues de groupes locaux, face à l'implantation de grands parcs éoliens dans leur milieu de vie, a créé un contexte favorable pour repenser les rapports entre les grands projets industriels et les territoires dans les stratégies de développement. Ceux-ci ne devraient plus être considérés uniquement comme des espaces de production, mais aussi comme des territoires habités. Du moins, est-ce un postulat adopté implicitement dans plusieurs démarches de planification, dont celles du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) (2007a, b) qui accordent une voix à une diversité d'acteurs locaux et régionaux en proposant le recours à divers modes de participation.

De même, de tels conflits forcent à revoir la conception actuelle de la fameuse « acceptabilité sociale » de projets tant recherchée par les promoteurs et les décideurs. Elle force effectivement à reconnaître qu'une telle acceptabilité ne résulte pas tant d'un savant calcul d'experts basé sur un facteur unique d'explication, mais qu'elle s'inscrit plutôt dans un processus continu de négociations sociales. Elle se construit progressivement (ou pas), à partir de rapports développés entre les acteurs impliqués et au gré des ententes qu'ils sont capables d'inventer et de souder pour rendre les propositions « acceptables » et même, idéalement, pour créer de véritables projets de territoire. En d'autres termes, un projet d'aménagement industriel ou de grandes infrastructures réussi serait plus qu'« accepté », il serait co-construit par les divers groupes concernés et affectés. Il serait alors possible de parler d'un « projet de territoire », au sens où il s'arrime au milieu de vie, autant dans ses formes matérielles que

symboliques, c'est-à-dire aux aspirations et aux visions des populations qui y habitent.

Une telle démarche de co-construction de projet est exigeante. Et, malheureusement, il n'existe pas de « recette » toute faite qui permettrait d'assurer une issue positive. En effet, tout projet de territoire demeurera toujours spécifique, car il émerge forcément des particularités du milieu, à la fois sociales et environnementales. Il est même possible que certaines activités, comme l'éolien, n'y soient pas considérées comme une option intéressante. Avant même de discuter de la forme du projet, il importe de statuer sur sa pertinence et sa raison d'être.

Si le résultat est forcément imprévisible, il est tout de même possible de travailler sur les processus qui encadrent la conception des projets et sur les conditions qui permettent de stimuler des dynamiques sociales créatives. À cette fin, les théories et expériences de planification territoriale, de développement local et de gouvernance participative permettent d'identifier certaines conditions de base. Mentionnons seulement : l'implication de tous les acteurs à des moments déterminants pour la prise de décision, la prise en compte de toutes les préoccupations et leur « internalisation » dans la conception des projets, incluant celles jugées marginales, ou encore la création de mécanismes assurant entre autres la circulation d'information et de points de vue ainsi que le renforcement des connaissances concernant les impacts des projets.

Dans cette perspective, plusieurs façons de faire sont possibles pour essayer d'infléchir et de coordonner l'implantation de cette filière énergétique si celle-ci est retenue comme une avenue de développement territorial. Pour conclure ce chapitre, nous évoquons quatre approches d'encadrement distinctes qui pourraient être utilisées de façon complémentaire, soit celles réglementaire, négociée, planifiée et participative. Puis, nous avançons une proposition associée à la quatrième approche.

# 8.7 Quatre approches complémentaires pour encadrer les parcs éoliens

L'approche réglementaire constitue une première d'encadrement. L'industrie éolienne étant nouvelle, les plans d'urbanisme et les schémas d'aménagement et de développement ne prévoyaient pas l'implantation de cet usage lorsque de premiers projets de parcs ont été proposés par des promoteurs. Aussi, les municipalités et les MRC se sont généralement dotés de règlements de contrôle intérimaires (RCI) pour encadrer d'éventuels projets. Le principe généralement retenu consiste à exclure des portions du territoire comme lieu de localisation possible. Deux principaux types de critères servent à délimiter ces zones d'exclusion soit : 1) une distance d'implantation pour « éloigner » les éoliennes de certains lieux accueillant des usages particuliers. Les RCI de la région du Bas-Saint-Laurent misent ainsi sur un périmètre d'exclusion autour des aires urbaines et villageoise où se concentre l'habitat résidentiel, des sites récréotouristiques et des aires vouées à la conservation de la nature (ex.: 500 m à l'extérieur des limites du périmètre d'urbanisation défini au plan d'urbanisme) et 2) exclusion de sites et périmètres qui bénéficient déjà d'un statut institutionnel leur accordant une forme de protection dans les outils réglementaires existants (ex. : distance séparatrice du corridor des routes 132, 232, etc., sites d'intérêt esthétique).

Par ailleurs, le zonage issu du RCI, fondé sur de tels critères généraux standardisés, ne semble pas toujours suffisamment adaptés aux spécificités des territoires d'accueil. Par exemple, que faire pour l'habitat situé hors des périmètres urbains et au cœur de paysages ruraux de qualité? De même, faut-il juger de la même façon un projet comportant des dizaines d'éoliennes et un autre n'en incluant qu'un nombre restreint? Face à ces limites, des alternatives sont évoquées. Entre autre, Thériault, Chaumel et Feurtey proposent des

« RCI modernes », reposant sur des principes plus variés<sup>55</sup> afin que cet instrument réglementaire soit plus adapté au contexte d'implantation. De même, comme le rappelle le MAMR (2007), il importe de situer le RCI comme un outil temporaire, devant éventuellement être remplacé par d'autres instruments légaux permanents offerts par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, comme les grandes affectations du territoires ou les territoires d'intérêt esthétique (voir encadré no 4).

La négociation au cas par cas. La deuxième approche d'encadrement, elle, se situe sur un autre registre que la première, dans le sens où des mécanismes réglementaires permettent des échanges et pourparlers avec le promoteur concerné pour définir, de façon discrétionnaire, des principes qui régiront l'implantation de son projet. Une telle négociation tenue autour de chaque projet vise à offrir un cadre plus souple que les outils réglementaires standardisés comme le zonage et, ainsi, à essayer de tenir davantage compte des spécificités du contexte d'accueil.

L'exercice réalisé entre des représentants de la MRC de Rivière-du-Loup et ceux du promoteur Skypower, pour localiser chacune des éoliennes du projet Terravent sur le territoire, peut être situé dans cette approche, tout comme les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ces derniers offrent un cadre réglementé mais relativement flexible pour discuter le projet avec le promoteur. Ils ont comme particularité d'impliquer une diversité d'acteurs dans la négociation, par le biais du comité consultatif d'urbanisme et d'une consultation publique.

Tout en offrant des avantages certains, de tels exercices de négociations restent cependant exigeants à plusieurs égards. Cela est en grande partie dû au fait que les organisations plus petites disposent

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Thériault, Chaumel et Fleurtey, 2007 : 12-19.

généralement de moins de ressources techniques et humaines<sup>56</sup> que les grands promoteurs privés ce qui peut créer des rapports déséquilibrés entre les acteurs impliqués dans la négociation. De même, les délibérations peuvent être difficiles si elles ne peuvent prendre appui sur des consensus sociaux touchant une vision d'avenir plus large du territoire, supportés par une diversité d'acteurs locaux et régionaux et qui auraient été clairement établis en amont du projet, touchant par exemple la pertinence de la filière sur le territoire ou encore les paysages considérés comme importants à protéger. Enfin, la négociation au cas par cas permet plus difficilement de prendre en compte les impacts cumulatifs qui sont créés par la multiplication de parcs. La troisième approche se présente comme une réponse à ces limites.

L'approche de planification territoriale mise sur la connaissance du territoire et sur une vision d'ensemble comme préalables pour orienter, de façon cohérente, l'implantation des infrastructures éoliennes vers des sites choisis. Cette approche rejoint une des demandes importantes exprimées par plusieurs groupes, et ce, de façon récurrente lors d'audiences publiques du BAPE notamment. Ces groupes souhaitent qu'un exercice de planification de la filière éolienne soit réalisé en amont des projets et à une échelle régionale.

Le mandat de caractérisation des paysages du Bas-Saint-Laurent, confié à Ruralys par la CRÉBSL, s'inscrit dans cette troisième approche. Il vise à apporter une connaissance nouvelle pour permettre aux décideurs d'intégrer cette demande des populations locales concernant la pérennité des paysages estimés importants. L'équipe de Ruralys a ainsi examiné et décrit les paysages régionaux à partir de son expertise en géographie, en histoire et en patrimoine. Elle a ensuite proposé son évaluation de la qualité des paysages existants pour chaque MRC, sur la base d'une série de critères décrits

Il peut s'agir autant de ressources financières que d'expertise, d'expérience ou d'informations disponibles.

précédemment (voir méthodologie, chapitre trois). Ces critères correspondent à des modèles paysagers considérés comme étant de grande qualité dans le Bas-Saint-Laurent<sup>57</sup>. Par la suite, l'organisme a formulé une série de critères appliqués qui, eux, pourraient être utilisés par les élus et les aménagistes dans leur travail d'encadrement de futurs projets de parcs éoliens, en compléments de ceux dont ils disposent dans les outils réglementaires par exemple. Ces critères sont résumés dans l'encadré suivant. Enfin, Ruralys recommande l'utilisation d'outils de simulation visuelle et sonore performants qui permettraient de comparer les impacts sur les paysages apportés par différents scénarios d'implantation.

Ces simulations faciliteraient entre autres la localisation des infrastructures pour qu'elles se marient avec les lignes structurantes du paysage qui, selon les cas, concernent le relief, la division cadastrale, les grands plans d'eau, les routes ou les réseaux d'infrastructures.

L'exercice de caractérisation et d'évaluation mené par Ruralys constitue un premier pas notable pour orienter la planification territoriale de la filière éolienne. Toutefois, il demeure « incomplet » pour résoudre les débats actuels, et cela, entre autres, parce qu'il ne répond pas à un autre aspect fondamental soulevé par les groupes contestataires, au Québec comme dans d'autres pays : celui de la participation des acteurs affectés et concernés. Celle-ci constitue un principe clé de la quatrième approche.

Par exemple, un paysage rural de grande qualité est représentatif de périodes historiques du développement de la région. Il peut s'agir d'une vallée agroforestière combinant une agriculture dynamique et diversifiée, la présence de bâtiments agricoles anciens et bien entretenus, d'une architecture résidentielles traditionnelle et d'un parcellaire visible et marqué par divers éléments (clôtures, murets de pierre, etc.).

#### Encadré nº 4

## Critères « paysagers » de localisation et d'implantation des infrastructures éoliennes proposés par Ruralys<sup>58</sup>

En plus des critères prévus dans les outils réglementaires d'aménagement, les implantations d'éoliennes devraient prendre en compte les éléments suivants :

- 1. les unités de paysages jugées de « grande » et «très grande» qualité (soit celles de catégorie 1 et 2 qui sont limitrophes aux tronçons rouges et oranges sur la carte B).
- 2. les champs visuels perceptibles depuis une série de points de vue choisis et qui incluent des percées visuelles dans des vallées ou vers des montagnes, et des panoramas vers le fleuve, depuis le littoral ou les municipalités de l'arrière-pays.
- 3. la covisibilité entre parcs éoliens.
- 4. les effets cumulatifs des parcs éoliens.
- 5. l'intégration au bord des vallées (marge de recul, ligne de crête, hauteur et profondeur).
- 6. le renforcement des lignes de forces (relief, organisation foncière, élément linéaires, routes, lignes hydroélectriques).
- 7. l'intégration des écrans visuels et la végétation.
- 8. l'ajout d'une marge de recul supplémentaire à la bande d'exclusion le long de la route panoramique et touristique de la 132 (zonage territorial).
- 9. l'intégration et l'harmonisation des infrastructures complémentaires (ex. : route, lignes électriques, enfouissement)
- 10. les aires protégées, sites d'intérêts esthétiques et historiques, sites du patrimoine, etc.
- 11. la localisation des villages.
- 12. les nuisances (ex : bruit).
- 13. le nombre d'éoliennes.

L'approche de planification participative du paysage se caractérise par une implication soutenue d'une diversité d'acteurs dans l'exercice de planification. Ceux-ci sont considérés comme possédant une connaissance spécifique et, aussi, comme ayant un droit légitime à être parties prenantes dans les décisions touchant l'avenir de leur territoire de vie. Le principe de participation trouve une place dans les pratiques actuelles expérimentées en matière d'évaluation du paysage. Il constitue même un axe majeur de restructuration des pratiques des experts qui ont en effet vu leur rôle traditionnel être contesté (voir le point 2.3). Dans le domaine de l'éolien, plusieurs démarches récentes, proposées en Europe et au Québec, misent sur cette perspective. Entre autres, le MAMR postule dans ses grandes orientations concernant l'aménagement du territoire et l'éolien :

« Étant donné qu'il s'agit là du cadre de vie quotidien des citoyens, la population devra être étroitement associée à la détermination des paysages d'intérêt de son milieu, ainsi qu'aux choix qui seront faits quant à la pertinence d'y autoriser ou non l'implantation d'éoliennes et quant à la façon dont cette implantation sera réalisée dans les sites qui s'avéreront appropriés à un tel usage. Le gouvernement insiste sur le fait que toute intervention sur le paysage se doit d'être précédée d'une démarche de connaissance de celui-ci » (MAMR, 2007 : 13).

Dans les démarches proposées, la participation revêt diverses formes selon les étapes concernées, de l'information à la concertation, en passant par la consultation. Souvent d'ailleurs, elle demeure volontairement « ouverte », le soin étant laissé aux autorités responsables de la mise en œuvre de la planification de déterminer eux-mêmes les mécanismes de participation qu'ils estiment les plus pertinents. Dans cette perspective, nous esquissons une démarche.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Dans le cadre de son mandat, l'équipe de Ruralys a esquissé ces critères, inspirés de sa connaissance des paysages bas-laurentiens et de principes proposés par d'autres groupes d'acteurs.

### 8.8 Proposition appliquée : une démarche de planification et de suivi participatifs du paysage

Dans la démarche de planification et de suivi participatifs du paysage que nous proposons, le travail de caractérisation fait par Ruralys constituerait un point de départ d'un processus plus ambitieux. Celuici est structuré autour de quatre grandes étapes, résumées dans le tableau suivant. Il s'agit de :

- 1. la caractérisation des formes et des structures paysagères;
- 2. l'évaluation de la qualité attribuée aux paysages existants;
- 3. la prospective et la concertation sur les paysages futurs;
- 4. le suivi du changement et la gestion intégré des paysages.

Chaque étape comporte des objectifs distincts qui correspondent à une série de questionnements particuliers. Des outils possibles sont identifiés pour répondre à ces questions, qui proviennent de champs d'études variés, nécessitant un travail d'équipe multidisciplinaire.

À plusieurs égards, la démarche proposée s'inspire de celles expérimentées en Europe – évoquées au point 2.3. De même, elle rejoint de récentes propositions gouvernementales sur l'éolien. Soulignons cependant deux caractéristiques qui la distinguent.

**Premièrement**, la démarche ne porte pas uniquement sur le cas appliqué des projets éoliens. Elle est en effet structurée en deux temps. Le premier, regroupant les étapes un, deux et trois (3.1), vise à réaliser une planification territoriale axée sur le paysage sans présumer d'aucun projet d'aménagement à venir<sup>59</sup>. À travers ces étapes, les groupes d'acteurs travaillent à se donner un cadre commun de compréhension des dynamiques territoriales et une

vision partagée de l'avenir de leurs paysages locaux et régionaux. La question de projets d'aménagement et d'infrastructures, comme les parcs éoliens, ne prend place qu'aux étapes trois (3.2, 3.3) et quatre du processus.

**Deuxièmement**, notre démarche insiste sur une étape souvent peu explicitée, celles touchant l'évaluation du paysage par les acteurs sociaux. Pour ce faire, nous insistons sur l'importance de mener des enquêtes sociales rigoureuses. Ces enquêtes sont basées sur une cueillette exhaustive de données originales touchant la valorisation des paysages, les significations accordées, etc. (2.1). Pour ce faire, divers outils peuvent être utilisés, certains à caractères participatifs. Il importe toutefois de souligner que les données « brutes » ainsi recueillies doivent ensuite faire l'objet d'une analyse détaillée et rigoureuse. En ce sens, la participation ne remplace pas l'analyse à cette étape de la démarche (2.2). Un tel exercice implique que les experts responsables de la démarche maîtrisent certains outils méthodologiques des sciences sociales (ex : entrevues, analyse de contenu).

Bref, notre proposition esquisse les contours d'une démarche organisée, favorisant l'implication de divers acteurs concernés. Cette démarche vise d'abord à construire collectivement une vision du paysage local et régional souhaité, puis à discuter de la place que pourrait y occuper ou non de grands projets d'infrastructures comme des parcs éoliens.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'a été réalisé le travail de caractérisation et d'évaluation des paysages par Ruralys.

**Tableau 10.** Démarche de planification et de suivi participatifs du paysage

Étapes et objectifs	Questionnements principaux	Outils possibles
	1. Paysages sous la loupe. Caractérisation des formes et des structures pa	ysagères
Décrire l'état existant du territoire et des formes du paysage (état de référence)	<ul> <li>Quels éléments concrets et visibles structurent un territoire donné (topographie, végétation, cadre bâti, réseaux d'infrastructures, etc.) et marquent le paysage (« thèmes »)?</li> <li>Comment ces éléments sont-ils liés dans des « entités » et des « familles » paysagères ?</li> <li>Quelles sont les limites des bassins visuels?</li> </ul>	<ul> <li>Observation directe du territoire et de photographies géoréférencées à l'aide d'une grille</li> <li>Expérience visuelle et sensible du paysage</li> <li>Analyse documentaire (données géomorphologiques, écologiques, photos aériennes, etc.)</li> </ul>
1.2 Comprendre les phénomènes dynamiques, visibles ou non, qui sont à l'origine des formes du paysage et de ses évolutions passées et anticipées	<ul> <li>Comment ont évolué les modes d'occupation historiques et actuels du territoire?</li> <li>Quelles sont les sources de changements et de pression actuelles?</li> <li>Peut-on dégager des tendances et des scénarios pour anticiper le futur?</li> </ul>	<ul> <li>Recherche documentaire (ex.: données historiques, statistiques, règlements, etc.)</li> <li>Analyse spatiale à l'aide d'un SIG</li> </ul>
2. R	egards croisés sur le paysage. Évaluation de la qualité attribuée aux paysa	nges existants
2.1 Recenser et comprendre les divers systèmes d'interprétation et de représentations sociales du paysage	<ul> <li>Quels sont les groupes d'acteurs présents sur un territoire donné et quels rapports expérimentent-ils avec ce territoire?</li> <li>Comment qualifient-ils les paysages et quelles significations leur attribuent-ils?</li> <li>Quels projets, individuels et collectifs, touchent ces territoires?</li> </ul>	<ul> <li>Recherche documentaire et analyse         (ex.: usages, statuts institutionnels,         iconographies anciennes / récentes)</li> <li>Enquête sociale (entrevues individuelles ou         collectives, questionnaires, sondages, etc.).</li> </ul>
2.2 Analyser les interactions entre les systèmes de représentations sociales du paysage et les dynamiques sociales qui en découlent	<ul> <li>Quels sont les paysages valorisés et par qui?</li> <li>Des débats, voire des conflits, sont-ils perceptibles, actuellement ou dans le futur?</li> <li>Si oui, relativement à quel objet et concernant quel paysage?</li> </ul>	<ul> <li>Analyse de contenu</li> <li>Évaluation de la qualité paysagère et analyse comparative selon les groupes (incl. experts)</li> </ul>

	3. Paysages en discussion. Prospective et concertation sur les paysages	futurs
3.1 Stimuler une vision partagée du territoire local et régional et formuler des objectifs de qualité paysagère	<ul> <li>Selon les divers groupes sociaux, à quoi devraient ressembler les paysages de leur cadre de vie dans le futur? Quelles caractéristiques devraient être présentes?</li> <li>Est-il possible de construire une vision partagée de l'avenir du territoire de vie et des orientations de développement?</li> <li>Quels principes bases devraient permettre l'arbitrage des points de vue et orienter la prise de décision et la conception de projets d'aménagement?</li> </ul>	<ul> <li>Processus d'animation sociale et de concertation intégrant des outils de participation formels (groupes de discussion, comités de travail multipartite, etc.) et informels (ex. : concours de photos, exposition itinérante) pour stimuler les échanges</li> <li>Photo-montages, scénarios d'évolution</li> </ul>
3.2 Articuler la place de la filière et d'une infrastructure en projet (ex. : parc éolien) dans le cadre de cette vision de territoire	<ul> <li>Est-ce que la présence de la filière éolienne et de ses infrastructures est cohérente et possible avec la vision d'avenir du territoire et pourquoi? (justification)</li> <li>Quels impacts, positifs et négatifs, sont appréhendés et espérés, à l'égard de cette filière? à l'égard des projets proposés?</li> </ul>	<ul> <li>Analyse de contenu (entrevues, etc.)</li> <li>Études d'impacts</li> <li>Outils de simulation géoréférencée, visuelle ou sonore, en deux ou trois dimensions</li> </ul>
3.3 Formuler des principes et des règles d'aménagement et de développement territorial de la filière industrielle et de ses infrastructures	<ul> <li>De quelle(s) façon(s) devrait-on inscrire les infrastructures, en termes de formes de propriété, de dimensions de parc, de lieux d'implantation et autres?</li> <li>Peut-on traduire ces principes dans les outils d'aménagement (ex. : schéma d'aménagement, plans d'urbanismes, Plan d'implantation et d'intégration architecturale) et des normes réglementaires (ex.: zones de « contraintes », distance séparatrices)?</li> <li>Ou encore dans des critères de design touchant les patrons de disposition dans l'espace, la « covisibilité » entre des sites et autres?</li> </ul>	<ul> <li>Processus de design</li> <li>Outils de simulation, visuelle ou sonore, en deux ou en trois dimensions, montrant des scénarios</li> <li>Processus participatif et de concertation (ex. : comité consultatif d'urbanisme, consultation publique)</li> </ul>
4	. Paysages habités appropriés. Suivi du changement et gestion intégré de	s paysages
4.1 Proposer des outils et des mesures pour assurer le suivi et le contrôle des changements	<ul> <li>Quels enjeux et impacts sont considérés prioritaires par divers groupes d'acteurs?</li> <li>Quels sont les impacts observés suite à l'implantation d'infrastructures?</li> <li>Correspondent-ils aux impacts prévus et annoncés?</li> <li>Quelles mesures peuvent être ajoutées pour remédier aux impacts non prévus?</li> </ul>	<ul> <li>Comité de suivi multipartite et mécanismes de diffusion auprès du grand public</li> <li>Programme de suivi d'indicateurs</li> <li>Analyse spatiale à l'aide d'un SIG</li> <li>Étude comparative</li> </ul>

#### 9. CONCLUSION

La caractérisation et l'évaluation des paysages du Bas-Saint-Laurent, constitue une étude majeure pouvant servir pour plusieurs contextes d'interventions. Cet outil de connaissance et de gestion du territoire sollicite plusieurs niveaux de réflexion quant à la prise de décision sur l'aménagement du territoire, mais aussi sur des problématiques reliées à la préservation, à la mise en valeur et au développement local et régional. Le développement éolien sur le territoire constitue un contexte favorable pour l'étude des paysages. Au-delà de cette problématique l'étude réalisée permet d'ouvrir des perspectives de gestion intégrée dans une perspective de développement durable. Plusieurs outils sont proposés dans cette étude, lesquels permettent d'orienter les actions en matière de paysage vers une vision concertée et partagée.

Depuis une quinzaine d'années, la compréhension du paysage a beaucoup évolué, à la fois dans les milieux scientifiques, dans les pratiques d'experts et dans les politiques publiques, comme discuté au chapitre deux. D'approches strictement visuelles, des conceptions plus complexes du paysage sont privilégiées et qui peuvent être organisées autour de trois grandes approches : territoriale, culturelle ou sociopolitique. De plus en plus, cependant, l'idée d'une approche intégrée du paysage émerge et se construit, entre autres dans de nouvelles démarches de planification expérimentées au Québec et en Europe. Ces démarches misent sur les dimensions relatives aux trois approches plus traditionnelles et qui réfèrent à la matérialité du territoire, à ses significations et ses représentations symboliques ainsi qu'à son appropriation par les acteurs. Plus globale, cette approche intégrée permettrait ainsi de mieux situer les questions de paysage dans une perspective de développement territorial.

Dans le chapitre trois nous présentons notre méthodologie de caractérisation et d'évaluation de la qualité des paysages utilisée sur les territoires du Bas-Saint-Laurent. Cette démarche vers l'intégration de plusieurs composantes des paysages et amorcée depuis 2004 est orientée vers un inventaire terrain à l'échelle de l'usager, tout en gardant une perspective territoriale. Elle est basée sur les différents liens parfois complexes, qui unissent l'humain à son territoire.

Notre étude a permis d'apporter de nouvelles connaissances et appréciations de la qualité des paysages de la MRC de La Mitis après une première caractérisation des paysages réalisée il y a quelques années. Après avoir dressé le portrait du territoire (chapitre quatre) tant au niveau physique, historique que social, nous avons identifié neuf grandes familles paysagères et deux familles un peu plus marginales à la limite de la MRC de Rimouski-Neigette.

Les caractéristiques, les thèmes paysagers et les facteurs d'évolution des paysages de chacune de ces familles ont été analysés dans la section sur la caractérisation (chapitre cinq).

Notre évaluation de la qualité des paysages a été réalisée en utilisant une méthodologie qui s'appuie sur plusieurs valeurs et critères embrassant la pluralité de leurs aspects (chapitre six). La cartographie de la caractérisation des paysages et de l'évaluation de la qualité paysagère, à la fois dans le rapport et sur des cartes grand format, permettent de mieux saisir le contenu de l'étude. À cela s'ajoute un atlas numérique unissant les photographies au territoire parcouru pour découvrir les paysages les plus significatifs. Le travail réalisé est un constat de l'état actuel des paysages de la MRC de La Mitis qui devrait idéalement être mis à jour régulièrement.

Dans le chapitre sept, nous faisons une synthèse du travail de la caractérisation et de l'évaluation des paysages en dégageant les composantes clés des paysages de la MRC: l'eau, les îles, le caractère rural agricole et forestier, l'organisation foncière visible, les panoramas et points de vue et les villages sont autant de composantes clés des paysages, communes à la MRC de Rivière-du-Loup. Plusieurs recommandations sont proposées pour guider les pratiques d'aménagement et de gestion du territoire qui prennent en compte la dimension paysagère. La connaissance des paysages de la MRC de Rivière-du-Loup devrait être le point de départ d'actions de sensibilisation sur la qualité paysagère et sur la préservation des paysages. Les acteurs institutionnels et politiques, les intervenants économiques et la population, par leurs interventions, façonnent les paysages. L'enjeu de la sensibilisation est de faire du paysage l'affaire de tous et de chacun, et cela, afin de mener des actions de préservation, de mise en valeur et de développement. Il est important d'entreprendre différentes stratégies pour toucher le plus largement possible différents publics. La sensibilisation est essentielle pour la mobilisation collective et/ou l'adhésion à tout projet paysager de grande envergure telles que l'adoption d'une charte paysagère ou la mise en oeuvre d'un plan de paysage.

Le paysage ne doit pas être vu uniquement sous l'angle de l'esthétique. Il évolue et se transforme tous les jours. La qualité du paysage représente une valeur patrimoniale et économique considérable. La connaissance des paysages prend son sens si on s'intéresse à leur avenir. L'approche paysagère peut être un nouvel outil d'aménagement qualitatif et participatif du territoire. Il appartient aux intervenants locaux de s'approprier ce levier de gestion territoriale et de choisir les actions à prendre pour la préservation et la mise en valeur de leurs paysages. La préservation des paysages, la transformation et/ou la construction de nouveaux paysages en regard du développement territorial sont autant de défis stimulants qui deviennent l'expression d'un intérêt pour la qualité du cadre de vie de la population de la MRC de Rivière-du-Loup

L'implantation de parcs éoliens dans la région a été un facteur qui a stimulé l'investissement de plusieurs partenaires dans cette vaste étude, la caractérisation et l'évaluation de la qualité des paysages du territoire bas-laurentien permet une réflexion bien en amont, pour divers projets d'aménagements reliés au développement du territoire et ce dans plusieurs secteurs d'activités. Dans cette étude, nous avons pris en compte la problématique des paysages et du développement éolien en apportant une réflexion globale sur le sujet tout en proposant aux décideurs et gestionnaires une démarche abordant la question de la valorisation sociale (chapitre huit). Un CD-Rom didactique sur les paysages et le développement éolien a été produit pour aider les décideurs à faire des choix éclairés.

Le développement de la filière éolienne au Québec - et plus spécifiquement dans le Bas-Saint-Laurent - s'inscrit dans cette perspective de développement territorial. Cependant, au Québec comme ailleurs dans le monde, il ne se fait pas sans rencontrer des oppositions et, comme le sous-tend la réalisation de la présente étude, le paysage est une question au cœur des débats en cours. Ainsi, l'accueil des communautés locales évolue et pose de nouveaux défis pour le développement de la filière, posés entre autres en termes d'impacts sur les paysages locaux et régionaux et, plus largement, d'acceptabilité sociale des projets. Le paysage, en tant que médiateur social et pris dans sa compréhension la plus globale (approche intégrée), pourrait expliquer les rapports, souvent conflictuels, entre des groupes d'acteurs locaux et les parcs éoliens. C'est dans cette perspective qu'une démarche de planification et de suivi participatifs du paysage est proposée, qui favorise l'implication de divers acteurs concernés. Élaborée en quatre étapes, elle vise d'abord à construire collectivement une vision du paysage local et régional souhaité, puis à discuter de la place que pourraient y occuper ou non de grands projets d'infrastructures comme des parcs éoliens.

Cette démarche participative reste une esquisse de proposition appliquée et doit être précisée et expérimentée sur un exemple concret. Caractérisation et évaluation des paysages par divers groupes d'acteurs, incluant les experts et les populations locales, constituent des étapes qui favoriseraient une meilleure intégration de l'éolien dans le territoire bas-laurentien constitué d'une diversité de paysages évoquant à la foi une complexité, une fragilité et un grand potentiel de mise en valeur et de développement.

## ${\cal B}_{\it ibliographie}$

ATLAS DU BAS-SAINT-LAURENT (2002) « Systèmes humains et sociaux ». En ligne : < <a href="http://atlasbsl.uqar.qc.ca/index-vieux.htm">http://atlasbsl.uqar.qc.ca/index-vieux.htm</a>>. Page consultée le 29 janvier et le 1<sup>er</sup> février 2008.

AVOCAT, Charles (1984) « Essai de mise au point d'une méthode d'étude des paysages », Lire le paysage, p. 11-35.

BAPE (2007) Projet d'aménagement d'un parc éolien à Carleton-sur-Mer. Rapport d'enquête et d'audience publique n°238. Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 91 p.

BAPE (2005) *Projets de parcs éoliens à Baie-des-Sables et à L'Anse-à-Valleau. Rapport d'enquête et d'audience publique n°217*. Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 164 p.

BÉDARD, Mario (2002) « Géosymbolique et iconosphère bourguignonnes : Continuité ou rupture paysagère? Le cas de Beaune », *Cahiers de Géographie du Québec*. 46 (129) : 323-343.

BERTRAND, Georges et Claude Bertrand (2003) *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités.* Paris : Éditions Arguments.

BÉRINGUIER, Philippe, Pierre Dérioz et Anne-Élisabeth Laques (1999) Les paysages français. Paris : Armand Colin.

BLANCHARD, Raoul (1931) Le rebord sud de l'estuaire du Saint-Laurent. Grenoble : Université de Grenoble, Institut de géographie alpine.

BRUNS, D. et B. H. Green (2001) « Identifying threatened, valued landscapes », dans Green, Bryn et Willem Vos (éd.), *Threatened Landscapes : Conserving Cultural Environments*. Londres et New York : Spon Press, p. 119-127.

BERQUE, Augustin (1995) « De paysages en outre-pays », dans *La théorie du paysage en France (1974-1994)* (sous la dir. de A. Roger). Seyssel : Champ Vallon, p. 346-359.

BIRK NIELSEN, Frode (1996) Wind Turbines and the Landscape: Architecture and Aesthetics. Aarhus: Danish Energy Agency's Development Programme for Renewable Energy, 63 p.

BLAIS, Pierre, Pierre Michaud et Ghislaine Vézina (2003) Les collectivités viables en milieu rural: bref regard sur les enjeux et sur certaines pistes d'action. Québec : Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, 22 p.

BREUKERS, Sylvia (2006) Changing institutional landscapes for implementing wind power. A geographical comparison of institutional capacity building: The Netherlands, England and North Rhine-Wesphalia. Thèse de doctorat. Amsterdam: University of Amsterdam, 384 p.

BREUKERS, Sylvia et Maarten Wolsink (2007) « Wind power implementation in changing institutional landscapes : An international comparison », dans *Energy Policy*, 35 (5) : 2737-2750.

BUREL, Françoise et Jacques Baudry (1999) Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications. Paris : Tec et Doc, 359 p.

CLAVAL, Paul (1994) « L'analyse des paysages », Géographie et cultures, 13, p. 55-74.

CONSEIL DE L'EUROPE (2000) *Convention Européenne du Paysage*. Florence : Conseil de l'Europe. En ligne : <<u>http://conventions.coe.int/</u>>. Site consulté le 28 mars 2008.

CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS (2000) *Charte du paysage québécois*. Québec : Conseil du paysage québécois. En ligne : <a href="http://www.paysage.qc.ca/">http://www.paysage.qc.ca/</a>>. Site consulté le 28 mars 2008.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (2007) La filière éolienne au Bas-Saint-Laurent : un outil d'aide à la prise de décision dans le contexte municipal. Rimouski: Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, 98 p.

COPPS, David H. (1995) Views from the Road: a Community Guide for Assessing Rural Historic Landscapes. Washington / Covelo: Island Press.

COSGROVE, Denis E. (1998) Social formation and symbolic landscape. Madison, Wisconsin: The University of Wisconsin Press, 293 p.

CÔTÉ, Marie-Josée, Bertin Denis et Yves Lachance (2006) *Atlas écologique de la MRC de la Matapédia*. MRC de La Matapédia / ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, 24 p.

DERIOZ, Pierre et Anne-Élisabeth Laques (1996) « Inventorier, analyser et évaluer le paysage : à la recherche d'une méthode. Réalisation d'un inventaire paysager préalable à la mise en œuvre d'une opération locale "agri-environnementale" en Haut-Languedoc », dans Collectif, *Le paysage, pour quoi faire?*. Avignon : Laboratoire Structures et dynamiques spatiales, Université d'Avignon, p. 67-74.

DEVINE-WRIGHT, Patrick (2005a) « Beyond NIMBYism : Towards an integrated framework for understanding public perceptions of wind energy », Wind Energy, 8 (2) : 125-139.

DEVINE-WRIGHT, Patrick (2005b) « Local aspects of UK renewable energy development : Exploring public beliefs and policy implications », *Local Environment*, 10 (1): 57-69.

DOMON, Gérald, Gérard Beaudet et Martin Joly (2000) Évolution du territoire laurentidien : caractérisation et gestion des paysages. Montréal : Isabelle Quentin éditeur.

DOMON, Gérald et André Bouchard (2007) « The History of Godmanchester's landscapes (Quebec, Canada) : two centuries of shifting relations between anthropic and biophysical factors », *Landscape Ecology*, 22 : 1201-1214.

EMPLOI-QUÉBEC (2007) Les MRC du Bas-Saint-Laurent en quelques mots et chiffres. Direction de la planification et du partenariat, 31 p.

FORTIN, Marie-José (2007a) *Paysage industriel : lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale. Les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et de Pechiney (Dunkerque, France).* Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses. 491 p. En ligne : <a href="http://theses.uqac.ca/these\_24605668.html">http://theses.uqac.ca/these\_24605668.html</a>>. Site consulté le 28 mars 2008.

FORTIN, Marie-José (2007b) « Le paysage, cadre d'interprétation pour une société réflexive », dans *Paysages : de la connaissance à l'action* (sous la dir. de M. Berlan, Y. Luginbühl et D. Terrasson). Versailles : Éditions Quae.

FORTIN, Marie-José et Gérald Domon (2007) « Éolien et paysage : pour une véritable démarche de développement territorial », *Action nationale*, XCVII (4) : 27-42.

FORTIN, Marie-José et Christiane Gagnon (2006) « Interpreting major industrial landscapes : Social follow-up on meanings, the case of two aluminium smelters, Alcan (Alma, Canada) and Pechiney (Dunkirk, France) », *Environmental Impact Assessment Review*, 26 (8) : 725-745.

FORTIN, Jean-Charles et Antonio Lechasseur (1993) *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Collection « Région du Québec », n°5. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, 864 p.

GAMACHE, Nicolas, Gérald Domon et Yves Jean (2004) « Pour une compréhension des espaces ruraux : représentations du paysage de territoires français et québécois », *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, **73** : 72-102. En ligne : <a href="http://www.inra.fr/Internet/Departements/ESR/publications/cahiers/pdf/gamache.pdf">http://www.inra.fr/Internet/Departements/ESR/publications/cahiers/pdf/gamache.pdf</a>>. Site consulté le 28 mars 2008.

GIRARDVILLE, Jean-Marie (2000) « Routes et paysages villageois ». En ligne : < <a href="http://www.paysage.qc.ca/cpq.htm">http://www.paysage.qc.ca/cpq.htm</a>>. (3 articles : « Portrait de la problématique québécoise »; « Revitalisation d'une artère principale et route nationale, l'exemple de Amqui »; « La route et les beaux villages du Québec »).

GIPE, Paul (1995) « Design as if People Matter: Aesthetic Guidelines for the Wind Industry », *The American Wind Energy Association conference*, *Washington*, *DC. March 30*, 1995. En ligne: <a href="http://www.wind-works.org/articles/design.html">http://www.wind-works.org/articles/design.html</a>>. Site consulté le 28 mars 2008.

GROSS, Catherine (2007) « Community perspectives of wind energy in Australia: The application of a justice and community fairness framework to increase social acceptance », *Energy Policy*. 35 (5): 2727-2736.

GREIDER, Thomas et Lorraine Garkovich (1994) Landscapes: The social construction of nature and the environment », *Rural Sociology*, 59 (1): 1-24.

GORGEU, Yves et Catherine Jenkins, sous la dir. de (1995) La charte paysagère : outil d'aménagement de l'espace intercommunal. Paris : La Documentation française.

GUISEPPELLI, Emmanuel (2005) « Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord ». *Cybergeo : Revue européenne de géographie*, 309. En ligne : <a href="http://www.cybergeo.eu/index3352.html">http://www.cybergeo.eu/index3352.html</a>>. Site consulté le 28 mars 2008.

HÉLIMAX ÉNERGIE INC. (2004) Étude sur l'évaluation du potentiel éolien, de son prix de revient et des retombées économiques pouvant en découler au Québec. Rapport non publié présenté au Regroupement des organismes environnementaux en énergie, à l'Association canadienne de l'énergie éolienne et au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec. Montréal : Hélimax énergie inc, 48 p. ISQ (2007), Le Bas-Saint-Laurent et ses municipalités régionales de comté (MRC) – Rivière-du-Loup. En ligne : <a href="http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/regions\_01/region\_01\_00.htm">http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/regions\_01/region\_01\_00.htm</a>>. Page consultée le 1 er février 2008.

ISQ (2007), *Population selon le groupe d'âge*, *région administrative du Bas-Saint-Laurent*, 2001. En ligne : <a href="http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001\_01/population01/poptot.htm">http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/recens2001\_01/population01/poptot.htm</a>.

JACOBS, Peter et Peter Mulvihill (1995) « Ancient lands : new perspectives. Towards multi-cultural literacy in landscape management », Landscape and Urban Planning, 32 : 7-17.

JOLIVAU, Thierry (1994) « La gestion paysagère de l'espace rural : questions, concepts, méthodes et outils », Revue de géographie de Lyon, 69 (4) : 1-10.

JONES, Michael (2007) « The European landscape convention and the question of public participation », Landscape Research, 32 (5): 613-633.

KRAUSE, Christian L. (2001) « Our visual landscape: Managing the landscape under special consideration of visual aspects », *Landscape and Urban Planning*, 54 (1-4): 239-254.

LUGINBÜHL, Yves (sous la dir. de), avec la collaboration de Katia Sigg et Xavier Toutain (1993) *Sensibilités paysagères. Modèles paysagers.* Rapport de recherche non-publié. Paris : Laboratoire CNRS LADYSS, 117 p.

LUGINBÜHL, Yves avec la collaboration de Jean-Claude Bontron et de Zsuzsa Cros (1994) *Méthode pour des atlas de paysages. Identification et qualification*. Paris : STRATES /CNRS – SEGESA. 76 p. et annexes. En ligne : <a href="http://www.ecologie.gouv.fr/Methode-pour-des-atlas-de-paysages.html">http://www.ecologie.gouv.fr/Methode-pour-des-atlas-de-paysages.html</a>>. Site consulté le 28 mars 2008.

LYRETTE, Étienne et Michel Trépanier (2004) « Les dynamiques sociales engendrées par l'implantation du parc éolien Le Nordais », *VertigO*, 1:1-9.

MACFARLANE, Robert, Harry Stagg, Keith Turner et Matthew Lievesley (2005) « Peering through the smoke? Tensions in landscape visualisation », *Computers, Environment and Urban Systems*, 29 (3 SPEC. ISS.) : 341-359.

MAMR (2008) Répertoire des municipalités du Québec. En ligne : <a href="http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga\_stru\_repe.asp">http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga\_stru\_repe.asp</a>>.

MAMR (2007) Guide d'intégration des éoliennes au territoire – Vers de nouveaux paysages. Document de soutien à Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – Pour un développement durable de l'énergie éolienne. En ligne : <a href="http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/guide">http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/amenagement/guide</a> integration eoliennes territoire.pdf>. Site consulté le 31 mars 2008.

MAMR (2006) *Cadre d'intervention pour la protection des paysages. Quelques expériences étrangères.* En ligne : <a href="http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/obse\_muni/cadr\_inte\_prot\_pays.pdf">http://www.mamr.gouv.qc.ca/publications/obse\_muni/cadr\_inte\_prot\_pays.pdf</a>>. Site consulté le 31 mars 2008.

MAPAQ (2005). *Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup*. Direction du Bas-Saint-Laurent. En ligne : <a href="http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/8EF898EA-9565-482B-B986-8B808E9A35ED/7435/MRCRDLFinalDistri.pdf">http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/8EF898EA-9565-482B-B986-8B808E9A35ED/7435/MRCRDLFinalDistri.pdf</a>. Page consultée le 12 février 2008.

MDDEP (2002). *Rivières* (bassins versants). *Liste des bassins versants*. Gouvernement du Québec. En ligne. [http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/bassins/index.htm].

MÉTHÉ, Charles et Louise NEUBURY (2004), « Île Verte : évolution et persistance des paysages », Continuité, nº 100, p. 43-45.

MICHAUD, Claude et al. (1997a), Routes d'accès et paysages dans la région du Bas-Saint-Laurent : cartographie des impressions visuelles-Tome 1 : MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques. Ministère des Affaires municipales, Direction de l'aménagement du développement local, 58 p.

MICHAUD, Claude et al. (1997b) Routes d'accès et paysages dans la région du Bas-Saint-Laurent : cartographie des impressions visuelles-Tome II : MRC de Rimouski-Neigette, de la Mitis, de Matane et de La Matapédia. Ministère des Affaires municipales, Direction de l'aménagement et du développement local, 66 p.

MICHELIN, Yves, Sylvie Paradis et Laurent Lelli (2005) « When inhabitants photograph thier landscapes to prepare a local sustainable development project: new perspectives for the organisation of local participative discussion groups ». *Journal of Mediteranean Ecology*. 6 (1): 19-32.

MRNF (2003). Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec. Gouvernement du Québec. En ligne [http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones.jsp]

MRNF (2005) Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères. Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public. Québec : Gouvernement du Québec, 25 p. En ligne : <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca">http://www.mrnf.gouv.qc.ca</a>. Site consulté le 28 mars 2008.

MITCHELL, Don (2003) « Dead Labor and the Political Economy of Landscape - California Living, California Dying », dans *Handbook of Cultural geography* (sous la dir. de K. Anderson, M. Domosh, S. Pile et N. Thrift). London / Thousand Oaks : Sage, p. 233-248.

MONTPETIT, Christiane, Philippe Poullaouec-Gonidec et Geneviève Saumier (2002) « Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle », Cahiers de géographie du Québec, 46 (128) : 165-189.

MRC de Rivière-du-Loup (2004), Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé: premier projet. Rivière-du-Loup.

MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP (2005), Portrait du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup, Rivière-du-Loup.

MRNF (2006) *Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État*. En ligne : <a href="http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/territoire/programme/analyse-eolien.pdf">http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/territoire/programme/analyse-eolien.pdf</a>>. Site consulté le 31 mars 2008.

OBSERVATORI DEL PAISATGE (2006) *Prototype Landscape Catalogue. Conceptual, methodological and procedural bases for the preparation of the Catalan Landscape Catalogues. Summary.* Olot et Barcelone: Observatori del paisatge, 31 p. En ligne: <a href="http://www.catpaisatge.net/fra/activitat.php">http://www.catpaisatge.net/fra/activitat.php</a>>. Site consulté le 28 mars 2008.

OQLF (2008) *Grand dictionnaire terminologique*. Gouvernement du Québec. En ligne : <<u>www.granddictionnaire.com</u>>. Page consultée le 24 avril 2008.

PAGE, Robert R., Cathy A. Gilbert et Susan A. Dolan (1998) A Guide to Cultural Landscape reports: Contents, Process, and Techniques. Washington: U. S. Department of the Interior, National Park Service.

POULLAOUEC-GONIDEC, Philippe et al. (2001) Concept et opérationalisation du paysage : balisage du concept de paysage, des méthodes et des enjeux publics au Québec. Rapport déposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec et à Hydro-Québec.

ROBITAILLE, André et Jean-Pierre Saucier (1998) Paysages régionaux du Québec méridional. Sainte-Foy: Publications du Québec.

RURALYS (2004) Les paysages du Kamouraska : connaissance, évaluation et valorisation. MCCQ, Tourisme Québec, CRÉ Bas-Saint-Laurent. MRC du Kamouraska, Tourisme BSL. La Pocatière, 144 p.

RURALYS (2006a) Les paysages de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup : caractérisation et évaluation. MRC de Rivière-du-Loup/Tourisme Québec. La Pocatière, 83 p.

RURALYS (2006b) Les paysages de la municipalité régionale de comté de Témiscouata : caractérisation et évaluation. MRC de Témiscouata/Tourisme Québec. La Pocatière, 79 p.

RURALYS (2006c) *Parcours d'interprétation des paysages de l'Île d'Orléans*. Centre local de développement de l'Île d'Orléans / Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale. La Pocatière, 91 p.

RURALYS (2006d) La caractérisation et l'évaluation des paysages de la Pointe de Rivière-du-Loup : la qualité paysagère en péril. Ville de Rivière-du-Loup. La Pocatière, 137 p.

RURALYS (2007a) La conservation intégrée du patrimoine archéologique euroquébécois dans le développement régional : le territoire du Bas-Saint-Laurent. MCCCF. La Pocatière, 121 p.

RURALYS (2007b) Fiches de caractérisation et d'évaluation de la qualité paysagère. Cartes : Familles/entités paysagères, Évaluation de la qualité paysagère des principaux tronçons routiers; Zones de visibilité pondérées des éoliennes, Visibilité des éoliennes à partir des chemins principaux. MRC de Rivière-du-Loup. La Pocatière.

RUTTER N.W. (2008) « Moraine », *L'Encyclopédie canadienne Historica*. Fondation Historica du Canada. En ligne : < <a href="http://www.thecanadianencyclopedia.com/PrinterFriendly.cfm?Params=f1ARTf0005429">http://www.thecanadianencyclopedia.com/PrinterFriendly.cfm?Params=f1ARTf0005429</a>>. Page consultée le 11 février 2008.

ROGER, Alain (1978) Nus et paysages. Essai sur la fonction de l'art. Paris : Aubier, 322 p.

SGARD, Anne (1997) « Paysages du Vercors: entre mémoire et identité », Revue de Géographie alpine, Collection Ascendances, Numéro horssérie, 166 p.

STANTON, Caroline (1996) *The Landscape Impact and Visual Design of Windfarms*. Edinburgh: School of Landscape Architecture, Edinburgh College of Art, Herriott Watt University, 52 p.

STATISTIQUE CANADA (2008). Chiffres de population et de logements, Canada, provinces et territoires, divisions de recensement, et subdivisions de recensement (municipalités), recensements de 2006 et 2001 – Données intégrales. Rivière-du-Loup. En ligne : < <a href="http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/popdwell/Table.cfm?T=304&SR=81&S=1&O=A&RPP=10&PR=24&CMA=0">http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/popdwell/Table.cfm?T=304&SR=81&S=1&O=A&RPP=10&PR=24&CMA=0</a>>. Page consultée le 1er février 2008.

SWANWICK, Carys (2002) *Landscape character assessment. Guidance for England and Scoland.* The Countryside Agency and Scottish Natural Heritage, 96 p. En ligne: <a href="http://www.countryside.gov.uk/lar/landscape/cc/landscape/publication/">http://www.countryside.gov.uk/lar/landscape/cc/landscape/publication/</a>>. Site consulté le 28 mars 2008.

TREMBLAY, François et Philippe Poullaouec-Gonidec (2002) « Contre le tout paysage : pour des émergences et... des oublis », Cahiers de géographie du Québec, 46 (129) : 345-355.

TRESS, Bârbel et Gunther Tress (2001) « Capitalising on multiplicity: a transdisciplinary systems approach to landscape research » *Landscape* and *Urban Planning*, 57: 143-157.

TOKE, David, Sylvia Breukers et Maarten Wolsink (2007) « Wind power deployment outcomes: How can we account for the differences? » *Renewable and Sustainable Energy Reviews*. In Press, Corrected Proof.

VEYRET, Yvette et Anne Le Maître (1996) « Réflexions sur le paysage : paysage et patrimoine historique, quelques fonctions du paysage », L'Information géographique, 60 : 177-183.

WARREN, Charles, Carolyn Lumsden, Simone O'Dowd et Richard Birnie (2005) « "Green on green": Public perceptions of wind power in Scotland and Ireland », *Journal of Environmental Planning and Management*, 48 (6): 853-875.

WOLSINK, Maarten (2000) « Wind power and the NIMBY-myth: institutional capacity and the limited significance of public support », *Renewable Energy*, 21: 49-64.

WOODS, Michael (2003) « Conflicting environmental visions of the rural: Windfarm development in mid Wales », *Sociologia Ruralis*, 43 (3): 271-288.

ZÉLEM, Marie-Christine (2002) « Les contraintes sociologiques au développement des énergies renouvelables en France », *Global Chance*, 15 : 85-90.



### FICHE D'INVENTAIRE

#### FICHE D'INVENTAIRE

Fiche n <sup>o</sup>			
Moyen de découverte (route, chemin)			
Municipalité/emplacement			
Toponymie / lieu-dit			
Entité paysagère			
Date	Observateur	APO	CPL
Numéros de photos :			

Valeurs	Critères de qualité	Explication(s)
Esthétique	Qualités visuelles et exp. / sens. 6 Exceptionnelles >10 3 Importantes 0-10 1 Moindres < 0  Harmonie 3 Importante 1 Moindre  Variété 3 Importante 1 Moindre	
Sociale et culturelle	Intégrité géohistorique et patrimoniale 3 Exceptionnelle 2 Importante 1 Moindre  Reconnaissance (sociale et culturelle) 3 Exceptionnelle 2 Importante 1 Moindre	
Interprétative	Capacité de dévoilement de son importance historique 3 Exceptionnelle 2 Importante 1 Moindre  Typicité 3 Importante 1 Moindre	
Environnementale 3 Exceptionnelle 2 Importante 1 Moindre		
Économique	Cohérence 3 Importante 1 Moindre Intérêt récréo-touristique 3 Exceptionnel 2 Important 1 Moindre Valeur prospective 3 Exceptionnelle 2 Importante 1 Moindre	



#### Formulaire du bilan des qualités visuelles et sensorielles / expérientielles

Éléments favorables	Éléments défavorables
A. Hydrographie et géomorphologie	A. Cicatrices du paysage
1. Lac, étang, marais, milieu humide	1. Coupe forestière heurtant le regard
2. Rivière ou ruisseau bien visible	2. Érosion ou rive artificialisée
3. Fleuve (estuaire)	3. Carrière ou sablière
4. Battures	4. Ligne de transmission / sous-station des services publics
5. Chute d'eau ou rapides	5. Entaille de la route dans le roc ou remblai/abord minéralisé de la route
6. Escarpement, bloc ou affleurement	6. Autres (préciser)
7. Terrasses, plate-forme littorale	B. Structures
8. Autres (ex. : île, archipel, plateau laurentien ou appalachien, etc.)	Développement de type urbain ou construction mal intégrée
	2. Bâtiment délabré ou abandonné
B. Composition et effets paysagers	Bâtiment qui détonne en milieu rural (fonction ou architecture ; agricole ou autre)
Pittoresque : coulisses, vue de vallée, plans successifs, sinuosités	4. Mur ou clôture délabré ou incompatible
2. Vue globale ou panoramique	5. Station d'essence ou garage
4. Effet de sublime (grandeur, caractère sauvage, etc.)	6. Vaste aire de stationnement ou déchargement
5. Autres effets (ex. saisonnier)	7. Brocante, ferraille ou dépotoir d'autos
C. Végétation	8. Cour d'entreposage à l'extérieur
1. Aménagement anthropique (verger, jardins)	9. Réservoir de stockage
2. Lisière de forêt	10. Enseigne (s) ou affichage géant ou anarchique
3. Forêt diversifiée quant aux espèces, érablière	11. Infrastructures de drainage trop frappantes
4. Formations végétales d'intérêt (forêt rare, prairie marine,)	12. Tours de télécommunication
5. Tunnel d'arbres	13. Bâtiment d'élevage hors-sol ou de stabulation libre de grande échelle
6. Autres (préciser)	14. Structures restreignant l'accès aux rives
D. Structures	15. Quai délabré ou désaffecté
1. Ferme pittoresque ou bâtiment singulier	16. Maison mobile
2, Bâtiment ou lieu historique	17. Nouveau tracé routier
3. Site archéologique	18. Ensilage horizontal
4. Clôture de perches ou de pierre	19. Zone industrielle
5. Cimetière ou croix de chemin	20. Fosse à purin
6. Clocher d'église ou village	21. Éolienne(s) (effets cumulatifs)
7. Moulin	22. Autres
8. Villégiature bien entretenue	C. Autres
9. Pêche littorale	1. Détritus
10. Quai	2. Circulation lourde
11. Art au bord de la route (populaire ou autre)	3. Eau polluée
12. Absence de réseau de distribution aérien	4. Structure empêchant la vue
13. Éolienne(s) (implantation harmonieuse)	5. Friche envahissante
14. Autres (digues de roche, aboiteau, etc.)	6. Ville ou village sans clocher
	7. Bruit ou mauvaise odeur de nature permanente
E. Caractéristiques de la route	8. Plantation de résineux
1. Route qui s'adapte au paysage	
2. Route non pavée	
3. Emprise réduite	Somme des éléments défavorables
Accès à des infrastructures de découvertes (halte, sentier)	
5. Autres (préciser)	+
F. Résilience <sup>60</sup>	+
1. Atomonto	BILAN des qualités visuelles et sensorielles/expérentielles
	(Somme des éléments favorables)
Somme des éléments favorables	Moins (Somme des éléments défavorables) = BILAN

#### RURALYS

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Capacité intrinsèque du paysage à absorber les chocs et les transformations d'envergure, habituellement conférée par l'agencement des reliefs et des plans d'eau et qui s'établit selon une échelle globale.

# Annexe 2

DESCRIPTION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE

#### Description des critères d'évaluation de la qualité paysagère

#### Qualités visuelles et expérientielles – sensorielles

Ce critère fait référence à la perception visuelle des éléments paysagers suivant la grille d'analyse que nous avons développée<sup>61</sup>. Il sert à enregistrer les caractéristiques du paysage pour un tronçon routier afin d'en dresser le bilan des éléments favorables (attraits) et défavorables (cicatrices). On prend alors en compte le nombre relatif de nuisances visuelles. Le bilan des qualités visuelles et sensorielles – expérientielles est obtenu en soustrayant le nombre d'éléments défavorables à la somme des éléments favorables. Cette valeur permet alors de dire si les qualités visuelles et expérientielles – sensorielles sont exceptionnelles, importantes ou moindres.

Idées-forces : attraits et « points noirs » du paysage, paysage visible, esthétique, expérience agréable/désagréable.

#### Harmonie

L'harmonie exprime le rapport entre le tout et les parties, lequel assure un effet d'ensemble. Le rapport entre les formes, les volumes, les hauteurs, les couleurs, l'implantation des éléments augmente l'harmonie quand il y a une certaine concordance; il la diminue lorsqu'il y a dissonance.

Un paysage harmonieux relève d'une combinaison d'éléments en accord les uns avec les autres. Ils concourent à donner une ambiance où l'on retrouve des signes positifs. À l'inverse, des signes négatifs, des éléments en contraste ou incompatibles avec l'ensemble général nuisent à l'harmonie du paysage. Afin de définir la valeur de ce critère (importante ou moindre), il peut être utile de se référer au vocabulaire suivant :

- 1 accord/désaccord:
- 2 homogénéité/hétérogénéité;
- 3 correspondance/contraste;
- 4 similarité/disparité;
- 5 cohésion/division.

Idées-forces : le rapport entre le tout et les parties.

#### Variété

La variété réfère à des notions telles que le rythme, les couleurs, les contrastes, les échelles de perception (lointaines ou rapprochées) qui contribuent à stimuler les sens. Les formes du relief, par exemple, peuvent provoquer des effets de surprise. Elle est le contraire de la monotonie et de l'uniformité.

Idées-forces : rythme, surprise, couleurs, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Fiche d'inventaire en annexe 1.

#### Intégrité géohistorique et patrimoniale

L'intégrité est définie en fonction de la persistance de traits généraux rattachés à une ou des périodes historiques. L'organisation de l'espace, les modes d'occupation du territoire, l'agencement des éléments, l'impression générale de stabilité des traits physiques dominants aident à déterminer le degré d'intégrité. Ce critère recouvre également l'idée de l'évolution des paysages et de la persistance ou non, à travers le temps, de traces du passé. On tente de faire la part entre ce qui était présent autrefois et ce qui reste dans le paysage contemporain.

Plusieurs aspects peuvent influer sur l'évaluation de l'intégrité géohistorique et patrimoniale :

- La localisation d'origine
- L'environnement physique
- Les éléments matériels mis en place autrefois
- Le mode d'occupation du territoire
- L'impression générale de stabilité
- L'expression d'une dimension historique et esthétique reliée à une période de temps particulière.

Une intégrité géohistorique et patrimoniale exceptionnelle correspond à des paysages où les traces du passé perdurent. Des paysages où les pratiques et les usages actuels effacent et modifient leur physionomie héritée du passé auront une intégrité moindre.

Idées-forces : évolution du paysage, organisation dans le temps, traces du passé.

#### Reconnaissance sociale et culturelle

Ce critère parle de lui même. « La reconnaissance sociale établit une hiérarchie [...] selon la notoriété octroyée et attribuée aux paysages. Elle est le plus souvent institutionnelle, institutionnalisée et s'échelonne selon plusieurs degrés[...]. La fréquentation d'un lieu, d'un paysage renseigne sur cette reconnaissance sociale et indique des préférences locales d'appréciation des lieux » (Béringier, 1996 : 51).

Le paysage peut être reconnu pour différentes raisons (culturelles, historiques, patrimoniales, naturelles, physiques, économiques, etc.). La reconnaissance sociale relève de l'ordre des valeurs. Il y a donc des hauts-lieux paysagers, chargés de symboles, dont la reconnaissance est exceptionnelle — les points de vue panoramiques, les quais, les lacs, certaines routes d'importance, le fleuve, les cimetières, etc. — et des bas-lieux paysagers dont la reconnaissance est moindre — zone industrielle, poste d'énergie, etc.

Les tronçons habités, dans la mesure où ils constituent un milieu de vie, jouissent *de facto* d'une reconnaissance importante.

Idées-forces: haut-lieu paysager, paysage symbolique, paysage du quotidien, bas-lieu paysager, importance sociale et culturelle.

#### Capacité de dévoilement de son importance historique

Ce critère représente le volet interprétatif de l'intégrité géohistorique et patrimoniale. Il fait référence à la capacité d'un paysage de livrer de l'information historique qui en facilite la compréhension. C'est l'intérêt didactique et muséal des paysages qui est évalué par ce critère, en se basant sur la toponymie, la mémoire des lieux et la persistance de plusieurs composantes (la forme d'implantation de l'habitat, le chemin de fer, l'utilisation du sol, les sentiers, la localisation de certains usages, etc.).

Un paysage ne pouvant pas nous renseigner sur son histoire aura une capacité de dévoilement moindre alors que celui qui pourra nous en apprendre beaucoup aura une capacité de dévoilement de son importance historique importante ou exceptionnelle.

Idées-forces : archéologie du paysage, intérêt didactique géographique ou scientifique.

#### **Typicité**

La typicité est le contraire de la standardisation. Les paysages typiques sont singuliers, ils sont marqués par les cultures et les pratiques locales, régionales ou nationales. Ils traduisent un usage de l'environnement physique, une manière d'aménager les milieux urbains ou ruraux. À l'inverse, le paysage standardisé est de n'importe où et de nulle part, sans racine.

Idées-forces : degré de distinction, originalité, singularité.

#### **Environnementale**

Ce critère rend compte de l'appréciation des paysages sous l'angle du développement durable et de la qualité de vie. Cette dernière est associée à un environnement sain. L'intégrité des milieux naturels, la présence d'écosystèmes rares influent sur cette perception. Ainsi, les tourbières inexploitées, les peuplements forestiers rares, les rives naturelles et les estuaires peuvent se voir attribuer une qualité environnementale exceptionnelle. Des milieux fortement perturbés (forêt surexploitées, artificialisation des rives, faible biodiversité, ligne à haute tension, activités polluantes) auront une qualité environnementale moindre. En raison de la nature parfois invisible et immatérielle de la pollution, ce critère ne peut être qu'indicatif de la qualité environnementale apparente.

Idées-forces : qualité de vie, biodiversité, qualité de l'eau, l'air, le sol, importance écologique.

#### Cohérence

La cohérence fait allusion au rapport entre la société et son territoire. Les fonctions s'expriment à travers les formes, les volumes et l'organisation de l'espace. Si la mise en valeur du territoire est logique et concorde avec ses potentialités et ses ressources, la cohérence sera importante. Un paysage qui n'est plus cohérent devient trouble, confus et désagrégé. Le paysage rural en transition vers un nouvel ordre peut être moins cohérent dans la mesure où chaque groupe social peut y développer sa propre logique.

Vocabulaire pouvant aider à qualifier le degré de cohérence				
Paysage cohérent	Paysage incohérent			
Cohésion	Confusion			
Union	Désagrégation			
Logique interne	Logique externe			
Regroupement	Morcellement			

Idées-forces : reflet des activités de production, organisation fonctionnelle de l'espace, rapport entre la société et le territoire.

#### Intérêt récréotouristique

Les paysages sont de plus en plus considérés comme des biens de consommation. Ils sont « utilisés » dans le cadre d'activités récréatives (découverte, détente, sport, interprétation, culture, etc). Ce critère traduit l'importance du paysage en tant que ressource mise en valeur, et ce, au moment de son évaluation.

L'accès aux plans d'eau, les infrastructures d'accueil, la présence de sentiers, de route à vocation récréative (route verte, route bleue), la présence de produits régionaux (agrotourisme) sont des éléments qui soulignent cet intérêt récréotouristique. Des paysages dont la valeur marchande est exploitée et reconnue au niveau régional et national seront d'un intérêt exceptionnel. Ceux qui sont valorisés, mais dont la portée est plus locale, auront un intérêt important. Les paysages répulsifs n'ont que peu d'intérêt récréotouristique.

Idées-forces : valeur commerciale du paysage.

#### Valeur prospective

La valeur prospective dégage des éléments de prévision. Il s'agit ici d'émettre une hypothèse d'évolution quant à une valorisation des paysages. Dans la double perspective de développement durable et de qualité du cadre de vie, ce critère fait référence aux possibilités de développement d'activités de « récréation douce » qui ne nécessitent pas d'infrastructure majeure et occasionnent peu d'impact sur le milieu. On pense notamment à l'observation, à l'interprétation de la nature (ornithologie), à la randonnée pédestre, au vélo, au ski de fond, à la raquette, etc. Les paysages ont alors un potentiel d'attraction, de développement pour des activités de découverte.

Les paysages standardisés auront une valeur prospective moindre. Des sites historiques ou archéologiques non valorisés, des lacs pouvant être développés pour la villégiature, des chemins ou route propices à l'élaboration de parcours de découverte ont quant à eux, une valeur prospective importante.

Idées-forces : prospect d'aménagement, de développement et de mise en valeur.